

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2021

Le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence, le premier juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures et trente minutes, en application de l'article 6 de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la Loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : VASTEL Laurent, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (jusqu'au point n° 7), DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, ROUSSEL Philippe, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie (jusqu'au point n° 7), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne (présent jusqu'au point n° 4), COLLET Cécile, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (à partir du point n° 2), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline,

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), RADOARISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise), BULLET Anne (pouvoir à VASTEL Laurent, à partir du point n° 8), SAUCY Nathalie (pouvoir à GAGNARD Françoise, à partir du point n° 18), BERTHIER Étienne (pouvoir à RENAUX Michel, à partir du point n° 5).

Absente : GOUJA Sonia (à l'ouverture de séance et au point n° 1).

Secrétaire : M. Estéban LE ROUZES est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire : « Bonsoir, je ne sais pas si vous m'entendez bien ; tout fonctionne ? Je vois les hochements de tête, donc *a priori*, tout fonctionne. Bienvenue pour ce Conseil municipal, le dernier avant la période estivale.

Je vous rappelle, comme à l'accoutumée pour les Conseils dématérialisés, que chacun doit garder sa caméra allumée pour être visible dans le montage vidéo. Si vous n'êtes pas visible, vous serez considéré comme n'étant pas en séance. Les micros sont coupés par défaut. Ils ne peuvent pas être activés systématiquement. Chacun doit demander la parole pour intervenir.

Je vous rappelle que nous ferons une pause toutes les deux heures ; j'espère que nous n'aurons pas beaucoup de pauses à faire ce soir.

Les décisions, vœux et questions ont été transmis à chacun des conseillers.

Nous avons treize délibérations. Je vous proposerai d'en ajouter une quatorzième, sur table, et vous demanderai donc de voter à ce titre.

Je vais procéder à l'appel des présents et représentés. »

M. le Maire procède à l'appel.

M. le Maire : « Nous avons atteint le quorum, ce, d'autant qu'il est toujours réduit pour ce type d'exercice.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Je vois que M. LE ROUZES est candidat. »

M. LE ROUZES : « Absolument. »

M. le Maire : « Y a-t-il une objection ou une opposition ? M. LE ROUZES sera donc secrétaire de séance.

Vous avez sur table, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, la liste des trente-six décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoirs que m'a accordée l'Assemblée.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Ni question, ni remarque ; je n'en vois pas, en tout cas.

Nous allons pouvoir passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 avril. Nous avons, à la suite de l'envoi du PV qui a été réalisé le 10 mai dernier, reçu deux remarques de forme de M. MERGY, trois remarques de forme de M. SOMMIER, six remarques de forme de M. DELERIN qui, bien sûr, ont toutes été prises en compte.

Ces remarques prises en compte, nous allons pouvoir passer à l'approbation de ce PV. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas ; je vous remercie. »

- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2021 à l'unanimité des suffrages exprimés ; Mme GOUJA, absente, n'a pas participé au vote.

M. le Maire : « Nous avons treize points à l'ordre du jour. Nous avons reçu trois vœux, une motion et quatre questions, que nous examinerons, comme d'habitude, à la fin du Conseil municipal.

Un petit point d'information préalable, comme à l'accoutumée.

Comme vous le savez, concernant la Zone à faibles émissions, la ZFE, ce dispositif va restreindre la circulation des véhicules les plus polluants, conformément à la Loi d'orientation sur les mobilités qui a été votée en 2019. Nous sommes aujourd'hui dans une Zone à faibles émissions, visant à réduire la pollution atmosphérique. Cette ZFE a été créée au niveau de la Métropole du Grand Paris. Nous avons environ deux ans, à partir du 16 septembre 2020, pour mettre en place ce dispositif, jusqu'au 31 décembre 2022. Nous avons fait acte de candidature, comme vous le savez. Cela dit, la mise en place définitive du dispositif justifie d'abord qu'une convention soit signée avec la Métropole du Grand Paris et qu'une consultation citoyenne soit organisée.

Je peux donc vous dire qu'en préalable, nous aurons la consultation pour avis simple des collectivités voisines, du Conseil départemental, d'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS, des trois chambres consulaires et de Vallée Sud - Grand Paris. Tous ces éléments sont lancés à partir du 12 juillet prochain et, du 1^{er} au 24 septembre prochains, nous organiserons la consultation citoyenne qui est prévue par les textes.

Ce processus de consultation, qui est une obligation, sera mis en place. Les observations et propositions pourront être déposées par le public et les acteurs institutionnels et feront l'objet d'une synthèse. Au terme de ce processus, sera donc éventuellement pris l'arrêté permettant de mettre en application effective la Zone à faibles émissions.

Voilà ce que je voulais vous rappeler à l'ouverture de ce Conseil municipal.

Nous avons donc treize délibérations. Toutefois, je vous demanderai de bien vouloir voter, comme c'est l'usage, la mise en place d'un quatorzième point à l'ordre du jour. Ce quatorzième point a été, logiquement, diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux dans l'après-midi. Il concerne l'octroi de la protection fonctionnelle à Mme Zahira KEFIFA, qui en a fait la demande en date du 27 juin dernier.

Est-ce que vous êtes opposés à l'inscription de ce nouveau point à l'ordre du jour, indépendamment de votre avis sur son opportunité, qui fera l'objet d'un vote ?

Je vois des demandes de parole. Mme POGGI et Mme LE FUR. »

Mme POGGI : « Merci, M. le Maire. J'étais au travail cet après-midi, je n'ai pas regardé mes mails. Est-ce que vous pourriez nous lire, devant le Conseil municipal, le motif de cette protection fonctionnelle, s'il vous plaît ? »

M. le Maire : « Nous en débattons lorsque nous voterons sur ce point. Le Conseil municipal va se prononcer sur l'opportunité de le faire ou pas. Là, je vous interrogeais sur l'opportunité d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour. »

Mme POGGI : « Dans ce cas-là, moi, il m'est difficile de voter pour alors même qu'on n'a pas pu en prendre connaissance avant, qu'on n'a pas respecté les cinq jours ouvrés avant le Conseil municipal. Moi, je suis désolée, mais dans ces conditions, je ne peux que m'y opposer, M. le Maire. »

M. le Maire : « Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? »

Mme LE FUR : « Je voulais dire à peu près la même chose que Mme POGGI. Comme je n'ai pas pu prendre connaissance du document, je suis contre son inscription à l'ordre du jour. »

M. le Maire : « Très bien. Là, nous ne votons pas sur l'attribution de cette protection fonctionnelle, nous ne votons pas sur la délibération mais sur son ajout à l'ordre du jour. Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. En revanche, je n'ai plus... Attendez, j'essaie de remettre l'affichage permettant de voir les mains qui se lèvent, ce serait mieux... Voilà, très bien. Je passe donc à l'approbation de cet ajout, encore une fois, et pas de la délibération, que nous aurons tout à l'heure. Qui est contre ? J'ai noté qu'il y avait deux votes contre.
M. MERGY souhaite intervenir. »

M. MERGY : « Non, non : c'était pour voter contre, simplement. »

M. le Maire : « D'accord. »

M. SOMMIER : « Contre également. »

M. le Maire : « Mme BROBECKER vote contre également ? »

M. MESSIER : « Maxime MESSIER aussi. »

M. le Maire : « Je vous rappelle que la protection fonctionnelle est un droit, mais bon. Nous en parlerons au moment de la délibération. (...) »

Mme LE FUR : « Le problème, c'est simplement l'ajout tardif, ce n'est pas (...). »

M. le Maire : « On parle de l'ajout, vous avez raison. »

Mme BROBECKER : « C'est l'ajout hors délai. »

M. le Maire : « Très bien. J'ai donc les voix contre de MM MESSIER et MERGY, Mmes POGGI et LE FUR. C'est tout ? Et Mme BROBECKER, pardon. »

M. SOMMIER : « Jean-Yves SOMMIER aussi. »

M. le Maire : « M. SOMMIER aussi, finalement. M. KATHOLA aussi, vote contre ; très bien. Donc l'opposition vote contre, hormis Mme GOUJA qui n'est pas encore là. Nous sommes d'accord ? Très bien.
Y a-t-il d'autres voix contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie d'approuver cet ajout à l'ordre du jour, dont nous débattons le moment venu.

Une quatorzième et nouvelle délibération est rajoutée à l'ordre du jour par M. le Maire, cette inscription est soumise à l'approbation de l'Assemblée et adoptée **à la majorité absolue des suffrages exprimés**.

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent contre.]

[GOUJA Sonia, absente, n'a pas participé au vote.]

M. le Maire : « Très bien. Nous allons passer au premier point à l'ordre du jour. »

➤ JEUNESSE

1 - Attribution du nom du nouvel équipement municipal - Espace Jeunesse Joséphine Baker

M. le Maire : « Il s'agit de l'attribution d'un nom au nouvel équipement municipal qu'est l'Espace Jeunesse, qui s'appellera probablement Joséphine Baker, quand nous en aurons décidé. Je passe la parole à M. LAFON. »

M. LAFON : « Merci. La délibération concerne bien la dénomination du nouvel équipement municipal. Il est proposé que ce nouvel équipement municipal soit baptisé "Joséphine Baker". C'est un choix qui a été fait avec, entre autres, une partie des jeunes qui sont concernés par ce nouvel équipement. Plusieurs éléments ont conduit à cette proposition.

D'abord, le parcours de Joséphine Baker, qui peut être rappelé rapidement : c'est quand même quelqu'un qui est d'origines multiples, espagnole, afro-américaine, amérindienne, et qui est née au début du XX^e siècle. Elle a eu la carrière que l'on connaît, avec, quand on la parcourt aujourd'hui, quelques regards sur ce qu'était finalement cette période où le colonialisme était très développé et où les droits civiques, notamment aux États-Unis, l'étaient beaucoup moins. Elle a eu une carrière de chanteuse, d'actrice, de meneuse de revue, et elle s'est notamment engagée dès le début de la Deuxième Guerre mondiale dans une lutte contre les nazis. Elle a été agent du contre-espionnage, elle s'est engagée dans l'Armée de l'Air, dans la France libre. Son engagement et son courage ont été reconnus. Elle a notamment eu la Médaille de la Résistance dès 1946 puis, certainement, d'autres décorations.

Ensuite, elle a décidé de se consacrer à ce qui était un peu son ADN de départ, c'est-à-dire un combat pour l'égalité, pour les droits civiques. Elle a adopté douze enfants, toujours dans ce combat pour l'égalité, l'intégration, l'inclusion, le respect de l'autre.

C'est ce qui a conduit à la proposition de dénomination de cet espace. C'est l'objet de la délibération. »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. Je crois même, si je peux me permettre d'ajouter un petit point, que c'est la seule femme qui a pris la parole lors du fameux discours sur les droits civiques de Martin Luther King. C'était la seule femme qui se soit exprimée.

Y a-t-il une remarque, une intervention ? Mme BROBECKER a demandé la parole. »

Mme BROBECKER : « Je vous remercie. Comme nous l'avons demandé lors de la commission municipale, au-delà du choix du nom, dont nous nous réjouissons, il manque plusieurs éléments. Les habitants et les élus de l'opposition devraient connaître les éléments suivants : premièrement, le montant des travaux, deuxièmement, l'équipe dédiée, en ETP et en qualification.

On a vu que l'ouverture de ce lieu d'accompagnement et d'accueil pour les 11-17 ans et 16-25 ans date du 17 mai puis qu'il a été fermé mi-juin, jusqu'à nouvel ordre, comme cela était indiqué sur la pancarte à l'entrée de la maison et sans aucune information sur le site internet de la Ville. Cette fermeture est regrettable, surtout en période de début de vacances scolaires. L'ouverture d'un tel lieu doit se faire avec des effectifs permettant de pallier les absences non prévisibles car, dans la vraie vie, les gens peuvent partir en vacances, peuvent être malades, il peut y avoir plein de motifs d'absence. Il revient aux responsables et aux élus d'organiser le remplacement de ces agents afin que les jeunes soient accueillis dans cette structure.

Nous voterons néanmoins pour cette délibération sur le nom, en regrettant, encore une fois, de ne pas avoir été informés de ces éléments. »

M. le Maire : « Merci, Mme BROBECKER. Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Je me réjouis également du nom qui est donné à ce lieu parce que c'est une ancienne de l'Armée de l'Air et je pense qu'il est important de la mettre en avant et de mettre une femme qui a eu ce parcours. Toutefois, ce dont je m'étonne, c'est la temporalité. Nous votons sur un nom, un mois et demi après que celui-ci a été annoncé. Je ne comprends pas, parce que j'imagine que c'est un projet que vous aviez quand même travaillé auparavant ; je ne comprends pas qu'on ne l'ait pas voté au Conseil municipal précédent. C'est la logique, en fait, vous voyez, qui m'interroge.

Pour une prochaine fois, sans vouloir donner de leçon à personne, je pense qu'on a assez de Conseils municipaux au cours de l'année pour pouvoir envisager ces éléments bien en amont. Comme l'a dit ma collègue à l'instant, il n'y a pas que le nom : il y a aussi les travaux, ce qu'on en fait, et *cætera*, les activités, et c'est bien qu'on puisse en discuter tous ensemble. Merci. »

M. le Maire : « Merci, Mme POGGI. M. LAFON veut peut-être répondre. »

M. LAFON : « Oui, je vais répondre. Je pourrai répondre de deux manières : d'une manière très stricte qui est que la délibération porte sur le nom, mais évidemment, on va en profiter pour vous donner un certain nombre d'informations.

Le vote a lieu quand il a lieu ; bon, j'entends les choses.

Ce lieu est d'abord inscrit dans une tendance et un programme qui a démarré en 2018, à partir d'une étude sur le projet éducatif et notamment jeunesse. La particularité de cet équipement, c'est de concerner, d'une part, les 11-17 ans, ce qui correspond, globalement, au club pré-ados, mais aussi

les 16-25 ans, pour avoir un travail d'insertion, de partenariat avec un certain nombre d'acteurs, notamment le GIP Emploi, *et cætera*.

En ce qui concerne les travaux, quand le pavillon a été mis à disposition par HAUTS-DE-SEINE HABITAT, la totalité des travaux ont été faits en régie par notre personnel communal. Nous pourrions donc vous donner la valorisation, mais c'est la valorisation du temps passé et des fournitures.

En ce qui concerne la fermeture, pour l'instant, elle est liée à trois faits simultanés qui font que nous avons des indisponibilités. Les choses vont pouvoir rouvrir très vite. Je ne souhaite pas en dire davantage, mais ce sont des problèmes sérieux d'un certain nombre de gens, qui les ont conduits à être éloignés de Fontenay.

Effectivement le "jusqu'à nouvel ordre" est peut-être un peu inquiétant mais cette structure va rouvrir. »

M. le Maire : « Elle a rouvert, même. »

M. LAFON : « Oui, elle a rouvert, mais les recrutements sont en cours. En ce qui concerne un certain nombre de gens qui devaient y intervenir, c'est un peu le manque de chance de la concomitance d'un certain nombre de choses. Voilà. »

M. le Maire : « Dont le décès d'un proche, voilà. Ce sont des choses qui sont difficilement anticipables. M. SOMMIER voulait ajouter quelque chose. »

M. SOMMIER : « C'est simplement une question. Dominique LAFON vient de parler d'un pavillon. Mais ce sont deux pavillons ou c'est uniquement le premier pavillon en bordure de l'avenue Gabriel Péri ? »

M. LAFON : « Le lieu, c'est le premier pavillon qui est sur le bord. Dans ce pavillon, il y a un appartement, un accès à un premier étage et, de l'autre côté, un accès à un rez-de-chaussée, qui forment deux parties distinctes, qui ne communiquent pas. Mais c'est un seul pavillon. »

M. le Maire : « C'était d'ailleurs l'intérêt du lieu que d'avoir justement ces deux entrées séparées et ces deux lieux distincts, qui permettent de ne pas mélanger les âges respectifs des participants. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette approbation unanime. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de nommer l'Espace Jeunesse, 68, rue Gabriel Péri, Joséphine Baker.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

[GOUJA Sonia, absente, n'a pas participé au vote.]

➤ SPORTS

2 - Création d'un dispositif « Chèque Sport » à destination des enfants scolarisés ou résidant à Fontenay-aux-Roses

M. le Maire : « La parole est à M. BERTHIER. »

M. BERTHIER : « Merci, M. le Maire.

Ce dispositif s'intègre dans l'axe de notre programme "Diversifier et améliorer les pratiques sportives". Par la création de ce dispositif "Chèque Sport", la Ville soutient les associations sportives durement frappées par la crise sanitaire. Il aide aussi de nombreuses familles fontenaisiennes qui ont renoncé à inscrire leurs enfants au sein d'une association sportive.

Ce dispositif de "Chèque Sport", d'une valeur de 50 euros, est destiné à tous les enfants d'âge élémentaire, résidant à Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'aux non-Fontenaisiens scolarisés dans une école de Fontenay.

Ce chèque aura pour objectif à la fois de permettre aux familles d'alléger le coût des inscriptions annuelles et d'améliorer l'accessibilité à la pratique sportive de tous les enfants fontenaisiens, sans condition de ressources. Le chèque ne pourra être utilisé qu'auprès des associations sportives fontenaisiennes avec lesquelles une convention aura été établie.

Le chèque, nominatif, sera envoyé à chaque famille fin août ; l'association déduira le montant du "Chèque Sport" de la cotisation annuelle et la Ville remboursera l'association sur présentation des justificatifs.

Pour le reste, je rapporte de manière conforme. »

M. le Maire : « Merci, M. BERTHIER. Y a-t-il des interventions, des questions ? M. SOMMIER. »

M. SOMMIER : « Merci, M. le Maire. J'avoue que je salue cette initiative pour aider les Fontenaisiens à pratiquer le sport, sachant que, pour ma part, il y a effectivement deux objectifs. Le premier objectif, qui est souligné dans le rapport, est de soutenir les associations sportives de Fontenay. Mais je pense que c'est aussi intéressant d'inciter les jeunes à reprendre le sport parce que, malheureusement, la pandémie a fait qu'un certain nombre de jeunes ont quitté les associations. Ce double objectif me paraît louable.

Si je comprends bien, cette mesure ne concerne que les élèves de primaire. Pour les collégiens, je pense que le pass départemental prend le relais, même s'il est vrai que ce n'est pas tout à fait le même objectif car il y a plus un objectif social.

Je voulais justement revenir sur ce point, parce que là, ce sont 50 euros quelle que soit la cotisation et quelle que soit la situation des familles. Je sais bien qu'il était sans doute assez compliqué de prendre en compte, et le coût de la cotisation de l'association, et la situation des familles ; néanmoins, je souhaiterais qu'un bilan d'évaluation soit fait ensuite pour voir de quelle manière cela s'est passé, qui a pu en profiter. Je souhaite donc qu'un bilan puisse être fait de ce dispositif, pour éventuellement – il faudra voir ensuite – le proroger, mais j'espère que la pandémie sera terminée à ce moment-là.

Ensuite, dans la délibération, figure une énumération des associations. Je voulais savoir, d'abord, comment étaient choisies ces associations : est-ce qu'il y a eu un appel d'offres général à toutes les associations et seulement celles-là ont répondu ? Si d'autres viennent à vouloir y participer, est-ce que la porte leur reste ouverte ?

Sinon, effectivement, j'ai bien noté qu'il y avait deux publics, un public fontenaisien et un public d'enfants scolarisés à Fontenay. Je pense que sur le deuxième volet, ce sera sans doute plus marginal, et que cela concerne d'ailleurs essentiellement l'école privée. Ça ne devrait pas concerner énormément d'enfants.

Enfin, est-ce qu'il a eu, déjà, une liaison avec les associations, une première estimation financière prévisionnelle du dispositif ? Je pense qu'il faudra sans doute la traduire en décision modificative. Voilà un petit peu les questionnements que j'avais mais je salue cette aide aux associations et aux enfants, car je crois que les deux sont concernés.

Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « Dominique LAFON voulait ajouter quelque chose. »

M. LAFON : « Je voulais donner des précisions, qui permettront de répondre à quelques remarques de Jean-Yves SOMMIER.

D'abord, en ce qui concerne les élèves scolarisés à Fontenay non fontenaisiens, ce n'est pas du tout uniquement l'école privée : on a aussi des élèves non fontenaisiens dans les écoles et le choix qui a été fait, finalement, était de ne pas avoir des enfants assis côte à côte à l'école qui ont envie de faire un sport à Fontenay et qui se trouvent dans des situations différentes. C'est vraiment le choix qui a été fait.

La deuxième chose, c'est qu'effectivement, c'est la première année que ce dispositif est mis en œuvre. *A priori*, ce n'est pas un dispositif... Effectivement la crise sanitaire pose un problème. Je pense que Jean-Yves connaît bien le milieu associatif sportif, mais globalement, les études montrent qu'environ 30 % des adhérents avant Covid ne reviennent pas dans les associations, ce qui fait beaucoup. C'est donc un soutien. Mais je pense que ce dispositif est un dispositif que nous souhaitons pérenniser dans le temps, y compris hors crise Covid, parce que la pratique du sport et

aider les jeunes à pratiquer le sport est quelque chose de très important, en termes d'apprentissage, de vivre ensemble, de respect des règles, *et cætera* – et de plaisir, aussi : de plaisir. Pour les associations, cela permet aussi de détecter des jeunes qui pourront faire du loisir mais aussi, éventuellement, monter à des niveaux de compétition.

Sur l'évaluation, c'est très important : elle sera faite, il faudra qu'elle le soit. Nous verrons comment ça se passe.

Le chèque sera distribué fin août parce qu'il y a le forum des associations, notamment, et les inscriptions dans les associations en septembre. Effectivement, il faudra voir comment les choses se passent.

Sur la charge financière, un peu plus de 1 200 élèves, 1 300 élèves, sont concernés. Ensuite, cela dépendra du succès du dispositif. Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que l'on peut dire que le coût sera de zéro si personne n'adhère au dispositif à environ 60 000 ou 65 000 euros si tout le monde adhère au dispositif. On regardera de quoi il retourne.

Il y a effectivement eu une discussion avec les associations concernées. Également, je pense que, dans l'évolution du dispositif, il faudra voir si d'autres associations s'y intègrent.

Nous avons d'ailleurs fait une réunion avec les associations pour discuter des modalités du dispositif. Évidemment, Jean-Yves, tu te doutes bien qu'elles sont extrêmement contentes que ça se mette en place parce qu'effectivement, elles connaissent un certain nombre de difficultés.

Je ne sais pas si ça a répondu à peu près aux questions posées. »

M. le Maire : « Merci, Dominique. Il n'y aura pas de décision modificative nécessaire forcément puisque, M. SOMMIER, ça faisait déjà partie du budget primitif : on l'avait prévu dès le budget primitif et annoncé d'ailleurs dès le budget primitif.

Je crois que c'est très important, bien sûr, pour les associations. De toute façon, s'agissant des associations sportives, nous ne les aurions pas laissé tomber quoi qu'il advienne et nous ne les laisserons pas tomber quoi qu'il advienne. Je vous rappelle qu'on a quand même toujours un peu la crainte de ce qui se passera dans les mois qui viennent du point de vue de la crise sociale. Le chèque permet aussi à un certain nombre de familles, notamment lorsqu'elles ont plusieurs enfants, d'alléger assez significativement le coût d'une inscription sportive. Je crois que tous, dans cette enceinte, nous sommes d'accord sur la valeur du sport en tant qu'éducation à la citoyenneté, au vivre ensemble, au goût de l'effort, à l'envie du dépassement de soi, dans certaines disciplines. Cet objectif reste au cœur du dispositif. Accessoirement, il nous permet d'aider un peu intelligemment aussi les associations sportives qui sont en difficulté.

Sur le dernier point qui n'a pas été tout à fait abordé par Dominique, nous avons initialement envisagé une modulation en fonction du niveau de revenus, mais compte tenu de la multiplicité des associations, du fait que cela nécessitait forcément une espèce de parcours préalable pour faire calculer son quotient familial, entre autres, on s'est aperçu qu'objectivement, c'était très compliqué et que, finalement, l'on risquait de manquer la cible et de dissuader un certain nombre de gens de suivre ce parcours. Finalement, le parcours est extrêmement simple, les gens vont recevoir ce chèque à domicile pour chacun de leurs enfants. C'est probablement beaucoup plus efficace et d'ailleurs moins discriminant puisque, finalement, tous les enfants ont les mêmes droits et vont recevoir la même somme, même si, effectivement, cela correspondra probablement à une aide plus ou moins importante en fonction du revenu de leurs parents. Mais en tout cas, il faut voir quand même que 50 euros, cela reste une aide significative pour la classe d'âge dont on parle. Il y a d'assez nombreuses sections sportives pour lesquelles les cotisations annuelles ne sont quand même pas à plusieurs centaines d'euros. Cela peut inciter aussi à adhérer à un certain nombre de sports qui ont besoin de recruter pour faire redémarrer un peu le processus sportif, dira-t-on.

Voilà ce que je voulais vous préciser.

S'il n'y a pas d'autre intervention, et je n'en vois pas pour l'instant, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de :

- L'instauration du dispositif de « chèque sport » d'un montant de 50 euros pour tous les enfants inscrits dans une école fontenaisienne ou résidant à Fontenay-aux-Roses du CP au CM2 ;
- Approuver la convention instituant le « chèque sport » qui sera établie avec les associations sportives fontenaisiennes concernées ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexe à cette affaire.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ PATRIMOINE HISTORIQUE

3 - Accord de principe pour le classement d'un objet mobilier au titre des monuments historiques

M. le Maire : « Je passe la parole à Muriel GALANTE-GUILLEMINOT. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Merci, M. le Maire. Il s'agit du tableau de Pierre Mignard, *La Vierge à l'Enfant et saint Jean-Baptiste*, qui, comme vous vous en souvenez, a été déposé de l'église Saint-Pierre Saint-Paul. Je vais me permettre de vous faire un tout petit historique très rapide.

Ce tableau a été déposé de notre église en janvier 2017 pour être restauré avec le soutien financier du Département et de la Sauvegarde de l'art français. Après plusieurs phases de restauration par des spécialistes, une étude approfondie du tableau a permis de confirmer qu'il s'agissait bien d'une œuvre de Pierre Mignard.

Ce tableau, bien évidemment de grande qualité, appartenant à la Ville, sera réinstallé dans notre église après les travaux, dont une première phase vient de se terminer avec l'installation d'un chauffage, une mise en sécurité de la chaudière et tout le sol. Reste à venir la deuxième phase des travaux.

En parallèle de ces travaux, la Ville a engagé une procédure de classement au titre des monuments historiques pour notre église.

Quelques informations financières, puisque ça intéresse toujours beaucoup : pour le tableau de Pierre Mignard, le total de la restauration est de 11 236 euros ; s'y ajoute le cadre, qui était à hauteur de 2 580 euros TTC. Tout cela a été, comme je vous l'ai dit, financé, et par le Département, et par la Sauvegarde de l'art français que nous remercions vivement pour leur mécénat.

Pour l'instant, le tableau est en gardiennage, en attendant que l'on termine les travaux de l'église.

Pierre Mignard est un peintre du XVII^e siècle, né à Troyes. Il a été entre autres formé par Simon Vouet, peintre de l'époque classiciste et baroque. Il a effectué un séjour à Rome, où il a été en grande complicité avec Nicolas Poussin, et où il a peint, justement, *La Vierge à l'Enfant et saint Jean-Baptiste*. Un autre tableau est au Louvre. Il est de moins grande qualité que celui que nous possédons à Fontenay-aux-Roses. Le Louvre nous le convoite particulièrement.

C'est un peintre du XVII^e siècle. Nous avons d'autres décors de lui, notamment à l'église Saint-Eustache, au château de Saint-Cloud, puisqu'il a été le peintre du frère du Roi.

À présent, la question que vous vous posez tous, j'en suis bien sûre, avant de passer au classement, c'est le lien avec Fontenay-aux-Roses.

Nous avons lancé un petit concours qui avait donné énormément de pistes mais la réalité de la chose est que l'œuvre a été léguée à Fontenay-aux-Roses par Marie-Anne Boucault, veuve Briant, en janvier 1867, en remerciement, le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses a rebaptisé, en juillet 1900, le sentier de la Fontaine aux prêtres en "rue Briant".

Vous vous demandez certainement la différence qu'il y a entre une inscription et un classement au titre des monuments historiques. Nous sommes, nous, dans le cadre d'un classement, qui est d'intérêt public au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, et lorsque c'est classé, c'est au titre des monuments historiques. Le classement est supérieur à l'inscription. Cela passe par une délibération en Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. En obligation, nous avons l'accord préalable du ministère de la Culture, en cas d'entretien ou de restauration.

Pour satisfaire totalement à votre curiosité, je vais vous dire très rapidement quels sont les bâtiments et mobiliers protégés à Fontenay-aux-Roses.

Nous avons inscrit, le 17 décembre 1943, le château Sainte-Barbe ; le 7 avril 1956, la maison des champs de Denys Thierry, dite le château Laboussière, qui était l'imprimeur de La Fontaine.

Nous avons, comme objets classés, en décembre 2001, la cloche Marie, qui présente un intérêt public au point de vue de l'art campanaire dans l'œuvre des fondeurs. Nous sommes une ville de fondeurs, du fait de notre sous-sol, avec le sable tellement précieux que nous avons à Fontenay-aux-Roses.

Pour votre information, l'église paroissiale Saint-Stanislas-des-Blagis a reçu en 2011 le label Patrimoine du XX^e siècle. Ce n'est pas réellement une mesure de protection mais c'est un label du ministère qui signale simplement une réalisation architecturale ou urbanistique de qualité pour le patrimoine culturel du XX^e siècle.

Voilà ; je vous ai tout dit, vous savez absolument tout, je vous demanderai d'en délibérer. Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci, Muriel. Nous allons en délibérer, après que j'ai donné la parole à Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Simplement une petite question, parce que, en tant que fan d'histoire, je trouve ça très bien de faire ce classement. Est-ce que vous avez prévu d'autres classements ? Je pense que c'est quelque chose qui est à promouvoir, que ce soit en termes de mobilier mais aussi d'immobilier. Sans raconter ce qu'il se passe à la Commission des permis de construire, je suis frappée par le nombre de cubes qui sont en train d'envahir la ville. Je pense qu'il y a un certain nombre de ce qu'on appelle du petit patrimoine qui est à classer et à protéger pour que notre ville conserve le charme qui lui reste. Merci. »

M. le Maire : « Mme POGGI, nous avons horreur des cubes donc je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de cubes qui se construisent dans notre ville. Il faudra me les montrer parce que c'est peut-être "à l'insu de mon plein gré", en fait. »

Mme POGGI : « C'est le procès-verbal de la dernière Commission. Vous ne donnez certainement pas tous les permis de construire mais, en tout cas, il y a énormément de cubes... »

M. le Maire : « il y a des tentatives de cubes, mais ce ne sont pas des cubes. »

Mme POGGI : « (...) immobiliers ou des maisons. C'est simplement un constat. »

M. le Maire : « Écoutez, moi, je n'ai pas cette impression ; pourtant, je vis à Fontenay, mais bon. Y a-t-il d'autres interventions sur le tableau ? Je n'en vois pas. Je vous propose d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité, encore. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de :

- Prendre acte de l'intérêt historique et artistique de l'objet mobilier *La Vierge à l'Enfant et saint Jean-Baptiste* ;
- Formuler un accord de principe au classement de cet objet, au cas où la Commission des monuments historiques se prononcerait en faveur d'une telle mesure ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexe à cette affaire.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

4 - Intégration de la Ville de Fontenay-aux-Roses dans la société publique locale LA CUISINE MONTRouGE-SCEAUX

M. le Maire : « La parole est à Dominique LAFON. »

M. LAFON : « Merci. La délibération porte sur le fait que la Commune de Fontenay-aux-Roses intègre la société publique locale qui s'appelle LA CUISINE MONTRouGE-SCEAUX, dont le nom va changer, dans le cadre d'un projet de mutualisation de la cuisine centrale qui concerne quatre communes : Montrouge, Sceaux, Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine.

Pour mémoire, Montrouge et Sceaux avaient un projet de cuisine centrale depuis longtemps, qui était aussi conçue avec d'autres communes de l'ancienne intercommunalité du Sud. Ça ne s'est pas fait.

La raison pour laquelle nous intégrons la société publique locale découle du fait que les quatre villes qui ont travaillé depuis quatre ans sur ce projet ont décidé de se marier, de mutualiser, pour avoir un nouvel équipement.

Cet équipement prendra place à Fontenay-aux-Roses. Finalement, Fontenay-aux-Roses a un rôle de leader ou d'expert sur le sujet car les quatre communes ont expérimenté et testé la qualité des repas produits à Fontenay-aux-Roses et elles sont tout à fait convaincues que ce dispositif de cuisine centrale est très utile.

Sur le fait de vouloir fabriquer les repas, la question est qu'il y a plusieurs façons de délivrer des repas dans les crèches, dans les écoles et pour un certain nombre de publics. La première façon est de passer par un prestataire qui fournit tout. La deuxième façon, c'est d'acheter des denrées et de transformer, c'est-à-dire d'avoir une unité de production et de transformation. C'est le choix qui avait été fait à Fontenay-aux-Roses il y a assez longtemps et qui est un choix qui est aujourd'hui salué unanimement. Moi, je suis très surpris d'ailleurs, depuis qu'on a mis les enfants à la Commission des menus et qu'on leur demande des appréciations et des améliorations, leur implication est totale et ça, c'est très important.

Ce projet concerne un équipement qui représente un investissement important, de plus de 15 millions d'euros.

La cuisine sera située à Fontenay-aux-Roses, dans un bâtiment qui sera neuf, de plain-pied, c'est-à-dire beaucoup plus fonctionnel que le bâtiment actuel. Je répondrai à vos questions si vous en avez.

La production de repas sera comprise entre 9 000 et 10 000 repas par jour alors qu'aujourd'hui, nous sommes plutôt entre 2 500 et 2 600 repas par jour.

Les quatre communes se sont bien mises d'accord, et c'est pour cela qu'il a fallu prendre du temps, pour avoir des objectifs très clairs, qui sont de favoriser le bien manger, en maîtrisant la chaîne de production des repas. On peut se réjouir de cette chaîne de production des repas parce que, dans la crise Covid, notre commune n'a pas eu de rupture de restauration, même dans un certain nombre de périodes difficiles. Elle a même pu, au moment des confinements, doter un certain nombre d'enfants et de familles, de repas qui ont été mis à disposition.

Il y a, dans ce projet, dans cette intégration, le volet de l'investissement, le volet du projet, qui est en cours. Les choses ne sont pas encore tranchées, les études commencent, le travail commence : il va y avoir un chef de projet, une programmation, un cahier des charges, *et cætera*.

Au-delà de ce volet, il y a le volet exploitation, dans lequel les personnels de la cuisine de Fontenay ont évidemment un rôle clé, puisque ce sont eux qui sont les sachants et qui ont l'expertise du projet en question.

Les objectifs du projet portent aussi, évidemment, sur la qualité alimentaire : il s'agit d'améliorer la qualité des repas. Les Maires des autres Communes ont bien vu qu'il existe un fossé, un écart énorme entre la qualité de ce qui leur est livré et de ce qui est servi à Fontenay. À Fontenay, c'est cuisiné, par des cuisiniers qui cuisinent.

Il s'agit aussi de fournir une alimentation saine, de développer le bio, les circuits courts, les produits locaux, les produits de saison, avec une maîtrise du prix du repas. La discussion avec certaines Communes a été importante parce que ces Communes ont compris que le prix de leurs repas allait augmenter, parce que la qualité se paye. Mais, d'un autre côté, elles ont aussi compris que la législation allait leur imposer un certain nombre de choses et que, de toute façon, le prix du repas allait augmenter.

Le projet comprend aussi tout un côté relatif à la sensibilisation des enfants, l'éducation des enfants, l'éducation alimentaire, des projets autour des aliments, de la cuisine, *et cætera*.

L'intégration de la Ville, comme cela vous a été précisé, est faite avec une proportion du capital qui a été calculée en fonction des différents éléments, des apports des différents actionnaires, de la taille

des différentes villes. La délibération vous propose d'adopter l'intégration de Fontenay-aux-Roses dans cette société publique locale. »

M. le Maire : « Très bien. M. MERGY a demandé la parole. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Depuis 2014, vous nous avez présenté quelques projets d'investissement intéressants, vous nous avez présenté aussi des projets d'investissement qui étaient pertinents sur le papier mais dont le mode de pilotage défaillant a conduit à des dérives de prix ou de délai, et puis vous avez aussi présenté des projets inutiles comme les dépenses d'ornement de l'espace public au centre-ville.

Je dois dire que c'est quand même la première fois que vous nous présentez un projet aussi inutile, aussi destructeur de valeurs, aussi bancal et aussi mal ficelé.

Je voudrais expliquer d'abord pourquoi ce projet de réalisation d'une cuisine centrale XXL est une hérésie ; ensuite, je mettrai en évidence les principales lacunes des statuts de la SPL LA CUISINE PRÈS DE CHEZ NOUS.

Ce projet est, tout d'abord, une hérésie financière. La cuisine centrale, Dominique LAFON l'a rappelé, a été mise en service en 2007. Son amortissement était prévu sur une durée de 25 ans : cela veut dire qu'elle sera totalement amortie en 2032. Votre projet consiste donc à détruire, à démolir, un bâtiment qui n'est pas complètement amorti et donc à faire perdre de la valeur à la fois à la Ville mais aussi aux habitants, qui sont également les contribuables de la ville. À titre personnel, ce n'est pas exactement ce que j'appelle une gestion de bon père de famille. Je dirai même que c'est tout le contraire.

Le deuxième point concerne le coût de ce projet. Dominique a dit 15 millions d'euros ; je pense que c'est plutôt entre 20 et 30 millions d'euros. C'est un investissement colossal qui va sécher la capacité d'investissement public de la Ville, sans aucune plus-value, sans aucune valeur ajoutée, sans aucune amélioration de service, pour les Fontenaisiens.

Je pense qu'il vaudrait mieux utiliser cet argent pour rénover les écoles ou que le Département, grâce à Astrid BROBECKER qui a été élue au Conseil départemental, travaille sur l'amélioration du collège des Ormeaux, qui est promise depuis plus de dix ans sans qu'on n'ait rien vu se réaliser.

Rappelons que le coût annuel de cette cuisine centrale est très maîtrisé, autour de 60 000 euros, d'après les éléments dont je dispose.

Ensuite, il y a un troisième point, sur les économies d'échelle liées à une cuisine centrale XXL. Au début du projet, vous nous parliez beaucoup d'économies d'échelle ; vous en parlez beaucoup moins. Je dirai qu'à mon avis, elles seront inexistantes, voire que le coût du repas va augmenter avec la création de cette cuisine centrale XXL.

Je voudrais simplement expliquer pourquoi. La structure des coûts d'une cuisine centrale est peu ou prou toujours la même. En gros, 50 % du coût d'un repas, c'est le personnel ; 25 % du coût du repas, c'est l'achat des aliments et des boissons ; 22 % du coût, ce sont les charges de fonctionnement autres que le personnel, notamment ce qu'on appelle les fluides, l'eau, l'électricité, le gaz ; enfin, 3 % du coût, c'est l'amortissement du bâtiment et des équipements.

Cela veut dire qu'à l'exception partielle du dernier poste de coût, toutes ces dépenses sont proportionnelles au nombre de repas fabriqués. Si vous multipliez par deux le nombre de repas fabriqués, vous multipliez par deux les coûts.

Vous allez me rétorquer que vous allez faire des économies sur le coût des denrées grâce à la mutualisation des achats. C'est en général l'argument qu'on met en avant dans le cadre d'une fusion. Sauf que, pour toutes les fusions de cantine, à l'exception peut-être des micro-cantines, ce qui n'est pas le cas de la cuisine centrale, que j'ai analysées, à la fois dans la sphère SNCF et dans la sphère publique, il n'existe aucun cas de figure dans lequel les fusions ont généré des économies d'échelle. Vous allez en effet, peut-être, lisser le coût d'amortissement du bâtiment sur un nombre de repas plus important, puisqu'effectivement, pour faire deux fois plus de repas, vous n'avez pas besoin d'un bâtiment deux fois plus grand. Mais je pense que ce sera totalement marginal, au regard du poids du bâtiment dans le coût d'un repas – 3 % – et en plus, je pense que cette économie virtuelle, potentielle, sera plus que compensée par les coûts supplémentaires liés à la livraison des repas à Montrouge, à Bourg-la-Reine, puisqu'il y aura des norias de camions sur des distances beaucoup plus longues que pour une cuisine de proximité.

Enfin, mon dernier exemple sur le point de l'hérésie financière est l'absence de valorisation du foncier. Vous avez un terrain d'environ 5 000 mètres carrés, qui est à proximité immédiate d'un arrêt du tramway, du T6, qui permet d'aller à Châtillon puis à Paris facilement, vous allez sur la future ligne 15 du métro. C'est à 200 mètres du petit lac et du centre commercial qu'a construit votre collège à

Clamart. Puisque vous prévoyez de construire plus de 2 000 logements à Fontenay, plutôt que de les construire dans des zones déjà hyperdenses comme Scarron, Sorrières, Saint-Prix, pourquoi ne construisez-vous pas 200 ou 300 logements sur ce terrain ? C'est un terrain, peut-être, à dépolluer, mais en tout cas... »

M. le Maire : « (...) il n'y a pas d'immeuble. »

M. MERGY : « C'est un terrain sur lequel on peut faire des immeubles assez facilement, il n'y aura pas de gêne particulière pour les riverains, et ce serait une opération financière intéressante à la fois pour les propriétaires de la parcelle, puisque vendre un terrain pour faire une cuisine centrale, ce n'est pas la même chose que vendre des droits à construire à un promoteur immobilier ; comme vous avez toujours dit que j'étais un promoteur immobilier, je tiens à vous le confirmer. En plus, si jamais vous augmentiez la taxe d'aménagement majorée à 20 % sur cette zone, cela ferait également une ressource financière importante pour la Ville, ça vous permettrait peut-être de rebaisser le taux de la taxe foncière.

J'avoue que je ne comprends pas pourquoi vous vous privez de cette manne financière en gelant, pour plusieurs décennies, un terrain qu'on aurait pu valoriser de manière différente, surtout pour construire un équipement dont les Fontenaisiens n'ont pas besoin.

Ce projet est aussi une hérésie sur le plan environnemental. J'ai vu qu'à l'issue du Conseil de Territoire, mardi, vous avez diffusé un certain nombre de tweets pour vous féliciter du vote unanime du Conseil de Territoire sur le Plan Climat, Air, Énergie. Outre le fait que, si j'ai bien compris, ça relève plutôt de la compétence de Mme BELHOMME et, dans une moindre mesure, de M. BLOT et pas de la vôtre, j'avoue que je me demande si vous avez vraiment lu le rapport. Parce que le rapport, notamment, insiste sur le fait que, pour maîtriser le réchauffement climatique, pour lutter contre les gaz à effet de serre, il faut changer de paradigme, donner la priorité à la rénovation, à la réhabilitation, au lieu de démolir des bâtiments existants, *a fortiori* comme la cuisine centrale, qui est en parfait état de fonctionnement.

Autour du Panorama, il y a quatre communes : Clamart, Châtillon, Le Plessis, Fontenay-aux-Roses. Quitte à mutualiser un équipement public, on aurait peut-être pu regarder si on pouvait le faire avec ces trois villes, ou regarder si on pouvait mutualiser avec le collège des Ormeaux pour faire une cuisine centrale à Fontenay pour l'ensemble des élèves. Je pense que vous pourriez demander l'aide d'Astrid BROBECKER auprès de M. SIFFREDI sur ce point.

Mais non : vous avez choisi de mutualiser avec trois des villes les plus éloignées de Fontenay-aux-Roses, c'est-à-dire Montrouge, Sceaux et Bourg-la-Reine. Les livraisons vont donc générer des norias de camions dans les rues de la ville, au détriment de la qualité de vie, au détriment de la qualité de l'air. À moins que – je crois que vous êtes le Vice-président en charge de l'innovation au Conseil de Territoire – vous n'ayez trouvé des techniques de logistique urbaine qui vous permettent de livrer Montrouge avec le tramway T6.

Ce projet est, également, une hérésie sur la traçabilité et la maîtrise de la qualité des repas. En multipliant par cinq ou six la production quotidienne de repas, on va avoir des difficultés extrêmes pour trouver des fournisseurs bio ou des fournisseurs de proximité. Par conséquent, on va réduire, toutes choses étant égales par ailleurs, la qualité des repas pour les petits Fontenaisiens, pour nos élèves.

En plus, en créant une cuisine centrale XXL, on ouvre la porte à son éventuelle externalisation. Soyons clairs : la SODEXO ou tout autre acteur de la restauration industrielle, n'aurait jamais été intéressée par notre cuisine centrale. Elle est trop petite, elle est artisanale, au sens noble du terme. Mais une cuisine XXL, ça rentre totalement dans leur *business model*, donc, pourquoi pas, un jour l'externaliser ? D'ailleurs, les statuts de la SPL laissent la porte ouverte sur l'externalisation. »

M. le Maire : « C'est terrible ! »

M. MERGY : « Ce projet est également une hérésie en termes sociaux : la question se pose de savoir ce que vont devenir les agents de la restauration actuels. Dominique LAFON a dit qu'ils seraient des experts sur la phase de conception, mais après ? Que vont-ils devenir ? Je n'insiste pas parce que je crois que Pauline et Pierre ont prévu d'aborder... »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Oh là là ! »

Mme MERGY : « Mme GUILLEMINOT, on vous a laissé parler, vous avez raconté la vie de Pierre Mignard en long et en large, donc si vous pouvez me laisser parler, s'il vous plaît. Je vais être plus court... »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Ça ne vous a pas intéressé, M. MERGY ? Je pense que ça a intéressé les Fontenaisiens. En revanche, votre diatribe aussi longue, plus trois personnes derrière... »

Mme MERGY : « Excusez-moi, ça m'a beaucoup intéressé, mais je pense que ça intéresse moins les Fontenaisiens que le devenir de la cuisine centrale, voilà.

Je vais être plus court sur les statuts de la SPL.

Comme d'habitude, il n'est prévu, bien entendu, aucun représentant de l'opposition dans sa gouvernance, ce qui garantit une totale opacité de gestion, mais on a un peu l'habitude avec les SEM et SPL à Fontenay.

Sur le nom qui a été choisi pour baptiser la SPL, LA CUISINE PRÈS DE CHEZ NOUS, je trouve qu'on y retrouve les dérives habituelles du marketing industriel pour nous faire croire à une fabrication artisanale. Ça me fait penser au saucisson *Justin Bridou*, au saucisson *Cochonou* "près de chez nous", qui n'est pas fabriqué dans des fermes mais dans d'immenses usines.

Plus sérieusement, la Ville de Fontenay-aux-Roses va détenir 27 % du capital de cette SPL. Elle n'aura donc même pas la minorité de blocage. Cela veut dire qu'on se verra imposer, par les autres actionnaires, des décisions contraires à l'intérêt des Fontenaisiens, sur un équipement public qui est installé dans notre commune. En cas de liquidation, la répartition des actifs n'est pas précisée ; la Ville de Fontenay-aux-Roses pourrait se voir contrainte de racheter tous les actifs, ce qui nous mettrait immédiatement en cessation de paiement.

En conclusion, ce projet n'est ni fait, ni à faire. Il faut y mettre fin, il faut travailler de manière approfondie sans précipitation et en toute transparence, à la recherche de solutions alternatives. Ce temps, ce temps, M. le Maire, je suis heureux de vous le dire, je vais vous donner du temps. Parce que conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 23 du règlement intérieur du Conseil municipal, je demande que l'élection des représentants de la Ville à la SPL se fasse à bulletin secret.

Comme vous avez fait le choix d'organiser ce Conseil municipal en distanciel, et pas en présentiel, comme l'a fait par exemple M. BERGER pour le Conseil de Territoire, ce n'est pas de chance : vous n'êtes pas en état d'organiser ce vote à bulletin secret. Il ne vous reste donc plus qu'à reporter ce vote éventuel à une prochaine séance du Conseil municipal ainsi que l'intégralité de la délibération puisque tous les articles de la délibération sont intrinsèquement liés.

Je me permets, enfin, d'appeler votre attention, M. le Maire : si jamais – mais je crois que vous êtes trop respectueux du droit pour le faire – s'il vous venait à l'idée de passer outre cette demande de plein droit, je me permets d'appeler votre attention qu'avec Mme BROBECKER, conseillère départementale, et l'ensemble des conseillers de l'opposition, nous saisissons le contrôle de légalité sur ce non-respect du Code général des collectivités territoriales.
Je vous remercie, M. le Maire, de votre attention. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. Je reste sur les propos d'une opposition constructive dont vous me parliez au début. M. MERGY, j'entends tout ce que vous avez dit. J'ai eu du mal à suivre parce que vous nous donnez un cours, comme d'habitude, sur votre expertise, qui est grande, mais moi, si vous voulez, je contrôle avec des actes. Vous nous aviez prédit, par exemple, un échec commercial retentissant pour la vente des premiers appartements de la ZAC des Blagis. La première journée, ils ont en vendu treize. Donc si vous voulez, votre expertise immobilière m'échappe un peu.

Sur la construction des cuisines, je ne doute pas que vous soyez un expert, mais nous avons consulté des gens dont c'est le métier. Tout ce que vous avez dit relève, pour le reste, de la théorie du complot. Vous savez, des gens qui voulaient me racheter la cuisine centrale quand nous sommes arrivés aux affaires en 2014, il y en avait quatre ou cinq. Votre hypothèse selon laquelle elle serait moins exposée ou plus exposée parce qu'elle resterait petite ou qu'elle deviendrait grande est totalement farfelue ; je tiens à vous le dire.

Pour le reste, si vous voulez, si vous choisissez de bloquer cette délibération – on est en train de vérifier mais je crains que, hélas, ce soit effectivement le cas – c'est une bien pitoyable opposition, vous voyez ce que je veux dire.

Sur ce projet, objectivement, Dominique l'a rappelé tout à l'heure, le bâtiment actuel est un naufrage fonctionnel et de construction. Il faut voir que ce bâtiment n'arrête pas de fuir, que pour le toit, les matériaux qui ont été choisis ne sont pas compatibles en termes de dilatation, que, globalement, cela fuit dans les réserves. La fonctionnalité de ce bâtiment est absurde : on a mis des bâtiments vitrés, où

sont censées travailler des personnes et qui atteignent dans certains cas 45 °C en été. On a prévu des zones de stockage qui sont tellement petites que la nourriture est stockée dans les couloirs.

Ce bâtiment présente de tels désordres aujourd'hui et est tellement complexe à organiser, en termes de conditions de travail pour nos agents, que de toute façon, il faudra faire une intervention importante sur la cuisine centrale comme c'est le cas, d'ailleurs, pour le marché couvert. Ce sont deux bâtiments, finalement, que vous avez construits pendant la dernière mandature où vous exerçiez les fonctions d'élu municipal en charge, de la majorité, à Fontenay-aux-Roses.

Voilà, c'est un peu piteux. Maintenant, si nous n'avons pas d'autre choix légal, bien évidemment, nous respecterons la loi, car nous respectons la loi de façon systématique et permanente, M. MERGY.

Quant au reste de votre démonstration, c'est essentiellement de la théorie du complot, comme d'habitude : "vous faites ça mais c'est parce que vous pensez ça", "vous nous dites ça mais c'est parce que vous allez faire ça". Enfin bon, je ne pense pas que ça mérite un commentaire particulier, finalement.

Je ne sais pas si Dominique LAFON veut rajouter quelque chose, pendant que nous vérifions. »

M. LAFON : « Simplement, si je peux rajouter deux ou trois aspects : la plaidoirie de Gilles, je l'écoute avec beaucoup d'attention. J'avais envie de lui dire que la cuisine est amortie : elle est vraiment amortie. Ah si : elle est amortie au sens de quelqu'un qui est amorti. Elle est au bout, au bout, au bout du rouleau. Elle est amortie. C'est une cuisine dans laquelle – et c'est un combat quotidien – il n'y a que des problèmes. C'est lié à plein de sujets : peut-être le suivi, le pilotage des travaux. Moi, j'aime bien la leçon donnée systématiquement, sur les chantiers qui coûtent plus cher, *et cætera*. Enfin bon, il faut que chacun balaye devant sa porte de temps en temps, sur ce sujet comme sur d'autres.

Ensuite, il y a un autre aspect, qui m'étonne toujours dans les approches : personne n'a parlé de faire des économies par cette cuisine. Où est-ce que c'est écrit ? La question n'est pas de faire des économies, c'est de faire mieux, à coût constant, mais personne n'a parlé d'économie. Ça, c'est probablement une déformation, comme la déformation des mots que j'attends, à chaque fois : paradigme, *business model*, marketing industriel. Bon.

Le projet est travaillé depuis quatre ans. Peut-être que les gens qui l'ont travaillé sont tous mauvais, que ce soient les bureaux d'études, que ce soient divers élus des différentes communes, que ce soient les directeurs généraux, que ce soient les directeurs des services techniques, que ce soient les directeurs de l'éducation, ils sont peut-être tous mauvais ; peut-être. Mais la probabilité pour que les 25, 30 ou 50 personnes qui ont travaillé sur ce projet soient toutes des buses est quand même très proche de zéro. Ce serait quand même un grand mépris pour le professionnalisme des gens qui ont été concernés, consultés, concertés, qui ont fait le travail, qui ont fait les études de pré-configuration.

Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire, si ce n'est que la cuisine centrale de Fontenay a besoin, de toute façon, d'être fortement rénovée. Effectivement, Laurent VASTEL dit que c'est un naufrage, mais oui : depuis le début, il y pleut. Depuis le début, il y pleut. Elle était dimensionnée pour 1 800 repas ; on est, aujourd'hui, à 2 200, 2 300, 2 500 selon les périodes. En revanche, elle a fait la preuve du sérieux et du professionnalisme des gens qui y travaillent, puisque c'est une des choses qui a permis de convaincre les autres communes – même pas de les convaincre : ce sont elles qui, en ayant eu connaissance de la qualité, sont venues se proposer d'elles-mêmes.

Cela étant, je veux bien que la nouvelle conseillère départementale se préoccupe de la cuisine du collège ; je n'ai pas de problème. Mais nous n'avons pas attendu ce que vous nous dites pour nous en préoccuper, puisque nous avons eu un certain nombre de contacts avec le collège et que c'était une des pistes étudiées, qui n'a pas été concluante.

Après, on peut dire "je bloque", *et cætera*. Enfin bon, c'est votre vision. Moi, je ne suis pas assez spécialiste du juridisme pour dire qu'il faut voter ou ne pas voter aujourd'hui. Mais en tout cas, ce projet est plutôt un beau projet, qui a été jusqu'à présent conduit dans un échange et une forme d'intercommunalité vertueuse. On dit qu'il faut mutualiser, et quand on mutualise, on dit qu'il ne faut pas mutualiser. Enfin bon. Il y a des argumentaires, il y a de la rhétorique, il y a plein de choses, voilà, écoutez. »

M. le Maire : « Très bien. Nous avons consulté nos services juridiques. Nous allons voter la délibération en retirant l'article 4, que nous renverrons au vote du Conseil municipal de septembre. Je vous propose donc de bien vouloir noter que la délibération est... »

M. MERGY : « Les articles de la délibération sont intrinsèquement liés, M. le Maire ; vous n'avez pas le droit de changer, au dernier moment, la composition des articles de la délibération. »

M. le Maire : « Vous ferez un recours, comme d'habitude, M. MERGY (...). »

M. SOMMIER : « M. le Maire, j'ai demandé la parole. »

M. le Maire : « Alors, M. SOMMIER, Mme GOUJA, Mme LE FUR, je vous en prie. »

M. SOMMIER : « Merci, M. le Maire. Simplement, très rapidement, deux points.

Ce matin, je pense que vous avez écouté attentivement le nouveau Président du Conseil départemental, pour l'ouverture de la première session de ce nouveau Conseil départemental. M. SIFFREDI a indiqué que, compte tenu des études et des réflexions menées, pour les collèges, ce qui apparaissait le mieux était que les cuisines soient installées dans chaque collège. Cela va un peu à l'encontre de ce que vous nous proposez là. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point sur lequel je m'interroge : il y a une reconstruction totale de la cuisine ; pendant la période de destruction / reconstruction, comment cela va-t-il se passer ? On n'a pas du tout d'élément là-dessus. C'est un peu l'interrogation que j'ai. Merci. »

M. le Maire : « D'abord, sur l'étude du Conseil départemental, il se trouve que je l'ai suivie, comme vous vous en doutez. Globalement, ce ne sera pas une cuisine par collège. D'abord, dans bien des lieux, il n'y a pas la place de mettre une cuisine. En revanche, le projet qui est effectivement poursuivi au Département, c'est de recréer des cuisines centrales pour plusieurs collèges, sur des tailles qui seront encore supérieures à ce que nous prévoyons pour la cuisine mutualisée de notre ville.

En revanche, l'une des hypothèses qui étaient envisagées pour le collège des Ormeaux – là, on parle bien du collège des Ormeaux – était, dans les premières études de faisabilité du Département, éventuellement de prévoir une cuisine à cet endroit pour desservir plusieurs collèges. C'est parce qu'il y a beaucoup de place sur la parcelle qui, aujourd'hui, accueille le collège des Ormeaux. Je ne suis pas certain que c'était la meilleure utilisation possible, malgré tout, d'un espace qui, comme vous le savez, à Fontenay-aux-Roses, est rare et il est vrai que, pour l'instant, nous n'avions pas manifesté un enthousiasme particulier pour accueillir une cuisine centrale mutualisée supplémentaire. »

M. SOMMIER : « Ce n'est pas ce que M. SIFFREDI a dit, mais bon. »

M. le Maire : « Eh bien, écoutez, c'est que vous avez mal compris, parce que, honnêtement, les services du Département nous avaient d'ailleurs confirmé qu'il est assez rare de pouvoir, dans un collège, mettre une cuisine de fabrication. Cela étant, on peut avoir des cuisines de transformation ou de la liaison froide avec une transformation locale. Mais là, on rentre dans un domaine technique qui est plus pointu. C'est ce que nous avons, par exemple, aujourd'hui, avec notre cuisine mutualisée, qui fournit des repas qui sont ensuite réaccommodés en liaison froide dans chacun des offices. Mais globalement, il n'y aura pas une cuisine par collège : ce n'est simplement pas possible, même d'un point de vue spatial, vous voyez ce que je veux dire. C'est simplement impossible.

Mme GOUJA. »

Mme GOUJA : « Merci, M. le Maire. En commission, cher Dominique, vous aviez en effet indiqué que le bâti était dans un état qui était assez problématique. Ça, je peux l'entendre.

Nous avons aussi évoqué la question du process et de la qualité. Vous m'aviez indiqué aussi que, justement, sur la maîtrise du process et de la qualité, cela se ferait comme sur les territoires, je ne veux pas déformer vos propos, mais sur la base d'un consensus. J'avoue être toujours dans l'interrogation, justement, quant à la possibilité pour Fontenay-aux-Roses de conserver ce niveau de qualité qui est le sien, qui visiblement est convoité ou envié par les autres communes, dans le cadre d'une mutualisation, et dans le cadre, aussi, d'une dilution de son pouvoir de décision. S'il y a une cuisine mutualisée, cela voudra certainement dire justement que pour les décisions quant aux filières d'approvisionnement, quant aux fournisseurs, quant au choix des agents qui y travailleront, il y aura forcément une dilution des décisions.

Je m'interroge toujours sur ce process de qualité et sur le fait que nous risquons de perdre la maîtrise de notre process si nous sommes multicéphales pour décider. C'est mon interrogation et mon observation. Je ne suis pas... C'est ce que j'avais à dire là-dessus. »

M. le Maire : « Merci, Mme GOUJA. Je me permettrai de dire que vous avez raison de vous interroger parce que, bien sûr, nous nous sommes posé les mêmes questions, mais de la même façon que, dans tout acte de la vie, il y a toujours un certain nombre de risques et qu'on prend les mesures nécessaires pour les éviter. Là, c'est pareil. Effectivement, la gouvernance nécessitera que chacune des Villes ait son mot à dire et que nous ayons, d'une certaine façon, un droit de veto sur les orientations qui ne nous plairaient pas. Par ailleurs, le contrat de départ est très clair : le projet est là pour faire de la qualité. Les Villes qui y participent, vont augmenter très sensiblement le prix qu'elles payent le repas parce qu'elles veulent, justement, atteindre ce niveau de qualité. Ensuite, toutes les

autres craintes, je les entends et je les partage : c'est bien évidemment une interrogation qu'on a le devoir de soulever, puisqu'on doit maintenant le même niveau de qualité.

Après, cela dépend de l'imagerie qu'on a dans la tête, parce qu'on s'imagine un certain nombre de choses *a priori*. Une cuisine mutualisée, ça ne veut pas forcément dire qu'on a des marmites cinq fois plus grosses. Vous voyez ce que je veux dire. Ce peut être des brigades différentes, qui sont un peu sur le même modèle que celui qui existe, en termes d'unité de production, à Fontenay-aux-Roses, mais sont simplement un peu plus nombreuses. Ça permet de mutualiser un certain nombre de choses, mais on ne va pas mutualiser la cuisine, vous voyez ce que je veux dire. »

Mme GOUJA : « Justement – excusez-moi si je vous coupe, M. le Maire : ce sont ces éléments qui font qu'on peut s'interroger sur la certitude que la qualité sera garantie auprès de nos élèves, et que nous pourrions toujours fournir le même niveau de qualité malgré la mutualisation de cette cuisine, parce que... »

M. le Maire : « Le problème que nous avons, Mme GOUJA, c'est qu'aujourd'hui, nous savons que nous ne pourrions pas maintenir le même niveau de qualité si nous ne faisons rien, parce que le bâtiment vieillit à grande vitesse, qu'en plus le matériel a été mis en place sur des durées d'amortissement qui sont assez nettement supérieures à sa durée de vie, ce qui fait que le coût de nos repas va aussi augmenter. Tous ces éléments font qu'il faut savoir que ne rien faire, c'est un risque. »

Mme GOUJA : « J'entends. »

M. le Maire : « Nous allons donc faire des choses et nous allons le faire avec les mêmes contraintes et les mêmes préoccupations que celles que vous avez exprimées ; très honnêtement, si les gens viennent nous voir, c'est pour avoir la même qualité que nous, ce n'est pas pour que nous, nous dégradions notre qualité. On a cette expertise, justement. (...) »

Mme GOUJA : « C'est pour ça que je m'interrogeais : si nous faisons bien, pourquoi changer, voilà, puisque nous faisons très bien. »

M. le Maire : « Ce n'est pas pour cela qu'il ne faut rien faire. Ne rien faire, déjà, c'est un risque, parce qu'on sait que, de toute façon, il faudra, à un moment quelconque, s'occuper de la cuisine. Concernant la préoccupation qu'avait M. SOMMIER tout à l'heure, qui était d'ailleurs tout à fait légitime également – *quid* de l'interruption éventuelle de production liée aux travaux ? – en l'occurrence, sur l'organisation du terrain et de la parcelle, dans les contraintes de la reconstruction, il y a la poursuite de l'activité de la cuisine. La cuisine va continuer à produire jusqu'à ce que la nouvelle soit au moins partiellement prête et au moins capable de produire la même quantité que ce qu'elle produit. Ensuite, il y aura une deuxième phase de travaux. Tout cela, ce sont des contraintes qui s'anticipent, qui s'organisent, et je crois que ça ne peut pas être des raisons qui nous amènent à rejeter le projet parce que sinon, on ne fait plus rien, on ne sort plus de chez soi. On ne sait jamais, un bus peut passer et peut vous écraser. Un vélo peut vous percuter, ou je ne sais quoi. Vous voyez ce que je veux dire : le risque est inhérent à la vie. Finalement, se dire qu'on ne va pas aller par là parce qu'on a peur de, ce n'est pas, à mon avis, une façon de raisonner. »

Mme GOUJA : « Ce n'était pas le sens de mon propos : le sens de mon propos, c'est de s'interroger sur la manière de garantir le même niveau de qualité et d'éviter que nous perdions la maîtrise de ce que nous savons faire et que nous faisons bien, visiblement. »

M. le Maire : « Nous pouvons même faire mieux, nous pouvons faire encore mieux ! Nous avons forcément une vision différente, parce que, quelque part, je suis sûr que vous n'avez pas envie de me faire confiance... »

Mme GOUJA : « Ce n'est pas ça. »

M. le Maire : « ... et que, du coup, vous avez un petit doute, quand même. Voilà. Mais en même temps, je vous assure qu'on a le même niveau de préoccupation. »

Mme GOUJA : « M. le Maire, ne déformez pas mes propos, s'il vous plaît, et ne me prêtez pas des intentions. »

M. le Maire : « M. MERGY fait les questions et les réponses, parfois, ça m'arrive aussi ; il doit déteindre, probablement. »

Mme GOUJA : « Je pose des questions, et vous les avez reconnues comme étant légitimes, et je fais part de préoccupations que vous avez reconnues comme légitimes. N'allons pas au-delà et ne subodorons pas sur des supposées intentions qui ne sont pas les miennes, s'il vous plaît. »

M. le Maire : « Je ne fais aucune hypothèse. »

Mme GOUJA : « Tant mieux, tant mieux. »

M. le Maire : « Dominique LAFON a demandé à parler, je crois. Nous avons ensuite Mme LE FUR puis, à nouveau, M. MERGY. »

M. LAFON : « Laurent a déjà répondu à un certain nombre de questions, mais d'abord, sur la qualité, aujourd'hui, il faut bien voir que les discussions qui ont lieu depuis quatre ans ont beaucoup tourné autour de ces sujets et qu'effectivement, l'objectif des quatre villes est l'amélioration, y compris de la qualité actuelle.

Je prends un exemple. Vous savez qu'aujourd'hui, nous achetons les denrées. Nous passons par un prestataire qui nous fournit les denrées. L'une des questions qui est en cours est de savoir si la SPL ne peut pas avoir sa propre centrale d'achat, pour s'occuper aussi de l'acquisition des denrées, pour sécuriser un certain nombre de choses, notamment sur la qualité.

Ensuite, par rapport à une chose qu'a dite Gilles MERGY et que je trouve très importante, il a parlé d'artisanat. Je pense que l'une des questions que l'on peut se poser est finalement de savoir si, en passant à 9 000 repas, on ne passe pas de l'artisanal à l'industriel. La réponse est : on peut presque être dans de l'industriel à 2 000 repas. Voyez, par exemple, si on achète des fruits et des légumes tout épluchés, ou si on épluche nos fruits, nos légumes, on les traite, on reconditionne, on cuisine.

Si je prends l'exemple de la qualité, la qualité et l'artisanat, cela dépend finalement des gens que l'on met sur une ligne de production, des outils et du process qu'on leur donne pour faire leur travail. Si on produit trois ou quatre fois plus de repas, il faudra peut-être – l'étude est en cours, sur le bâtiment – d'abord, un bâtiment plus fonctionnel, parce que je rappelle qu'aujourd'hui, nous avons un bâtiment qui compte trois niveaux, notamment un niveau bas de réserve qui pose des tonnes de problèmes, comme cela a été mentionné. Il est donc question d'un bâtiment de plain-pied et on pourrait très bien imaginer avoir trois lignes de production qui soient, pour chacune d'entre elles, dans l'artisanat. C'est ce qu'on cherche à faire, comme ce que nous avons aujourd'hui.

Moi, je ne vais pas ramener ma fraise sur ce que j'ai fait dans ma vie, mais ça, je l'ai fait de nombreuses fois dans des entreprises. Ça, c'est une chose.

La deuxième chose, c'est quand même intéressant, c'est que je pense qu'il y a eu, sur la restauration, beaucoup d'idéologie. Je trouve que le débat est intéressant, d'abord, parce qu'il est relativement serein, mais il y a eu beaucoup d'idéologie, à une époque où, finalement, quand la cuisine centrale s'est construite, les gens ont dit "mais non, ce n'est pas la peine, pourquoi, il y a des boîtes qui sont très bien, SODEXO, EUREST, *et cætera*". D'ailleurs, entre nous, ces entreprises commencent aussi à comprendre que, quand elles font des cuisines de 50 000 repas par jour, excusez-moi, mais elles font des choses qui sont de non-qualité. Ça, elles commencent à le comprendre.

En fait, tout ce qui va être important, ce sera la conduite du projet, la conception du projet, sur la suite. Par rapport à la question de Jean-Yves SOMMIER, évidemment la continuité du service est fondamentale et la cuisine actuelle va continuer à fonctionner. La bascule se fera au moment où la cuisine centrale sera mise en service. Il n'y aura pas de rupture du service offert aux Fontenaisiens.

Pour le reste, Sonia GOUJA, vous avez aussi raison, il faut être vigilant sur un certain nombre de points, mais je dirai que l'évolution, les progrès, les améliorations passent aussi par la remise en cause, parfois, d'un certain nombre de choses.

Je reviens sur le personnel. Je ne sais pas, on peut peut-être laisser Pauline LE FUR parler, mais le personnel de Fontenay est clairement au cœur du dispositif. C'est pour lui aussi une opportunité d'évoluer, de prendre des responsabilités, parce que ce sont les artisans-sachants de la restauration collective de qualité de Fontenay-aux-Roses, qui est le résultat attendu par les autres communes.

Après, effectivement, il faut être vigilant, il faut suivre les choses de près, *et cætera*.

D'ailleurs, il y a un moment où on s'est posé la question de savoir si ça allait être quatre communes, ou trois communes, ou deux communes qui s'inscriraient dans ce projet.

Sur la recherche de mutualisation avec les communes proches, d'abord, je regrette, à l'époque, que nous n'ayons pas eu une mutualisation de la cuisine centrale de Fontenay avec la Ville de Clamart. Il

y a eu une fenêtre de tir qui aurait été possible, mais visiblement, elle a été refermée rapidement. Je n'ai pas l'historique donc je ne sais pas qui a refermé, est-ce Fontenay, est-ce Clamart, je n'en sais rien. Mais de l'autre côté, que ce soit Clamart ou que ce soit Le Plessis, ils n'étaient pas dans la logique de cette mutualisation. En revanche, Sceaux l'était ; c'est quand même une ville limitrophe. Bourg-la-Reine l'était ; c'est une ville qui n'est pas très éloignée. Il y a le cas de Montrouge, effectivement, Fontenay a une attractivité parce que, comme Gilles MERGY l'a dit et c'est vrai, elle a un terrain alors que Montrouge n'en a pas.

On a travaillé, on s'est mis d'accord, ça a pris du temps, ça a nécessité des discussions ; il y a eu des allers-retours, différents projets, y compris pour savoir où la localiser, par exemple. Maintenant, on avance. Je pense que ce projet a essentiellement, en ligne de mire, l'intérêt de l'enfant, si on considère que la grande majorité des repas qui seront délivrés le seront dans les écoles. Je peux vous dire que quand les collègues élus de Bourg-la-Reine ou de Sceaux – je sais moins pour Montrouge – sont venus voir dans les écoles, manger dans les écoles, ils ont quand même constaté une assez grosse différence avec ce qu'ils mangent chez eux. En ce qui concerne les enseignants de Fontenay qui sont partis dans d'autres communes, quand on les recroise, ils nous expliquent bien qu'il y a une qualité gustative, de produits, de textures, de présentation, de service, importante. C'est donc à suivre, maintenant. C'est le début. »

M. le Maire : « Mme LE FUR voulait intervenir. »

Mme LE FUR : « Merci, M. le Maire. Je voulais revenir sur vos propos. Vous parliez d'une opposition constructive que nous ne serions apparemment pas. Mais moi, ce que je vois plutôt, c'est une majorité qui n'est pas constructive parce que, d'après les propos de M. LAFON, cela fait quatre ans que vous travaillez sur ce projet, jamais nous n'avons été consultés. Cela fait un an que ce nouveau Conseil est élu. Nous n'avons eu aucun élément de dossier technique, de travail sur ce dossier. Ne nous accusez pas de dire que les personnes qui travaillent sur le projet sont des buses, comme l'a dit M. LAFON. On ne sait même pas sur quoi elles ont travaillé. À un moment donné, nous, on veut bien être présent en Conseil municipal, voter des délibérations. Mais on n'a que des délibérations complètement administratives comme c'est le cas aujourd'hui, exclusivement des statuts d'une SPL, évidemment qu'on est contre. On ne connaît pas le projet. Moi, ce que j'aimerais, c'est qu'à l'issue de ce Conseil, nous soyons invités à une présentation sur le projet, à pouvoir consulter l'ensemble des documents, à pouvoir visiter la cuisine centrale actuelle, pour voir en effet son état de délabrement. Parce que vous pouvez nous dire tout ce que vous voulez, je n'ai jamais pu la visiter. Je ne peux qu'acquiescer. Voilà, pour un premier point.

Ensuite, M. LAFON, je suis complètement d'accord avec vous sur l'intérêt d'une cuisine centrale. D'ailleurs, vous le savez, vous étiez là au moment où elle a été construite à Fontenay-aux-Roses, mais c'est plutôt la droite et certaines personnes de votre majorité actuelle qui s'opposaient au projet. Nous, nous avons toujours été d'accord sur son intérêt.

En revanche, vous nous dites que ce projet n'apportera aucune économie sur le coût des repas. Je n'ai donc toujours pas compris l'utilité du projet. Vous avez parlé tous très longuement mais je n'ai toujours pas vu l'atout, ce qui fait qu'il est important de mutualiser avec les trois villes, ce qui va faire un projet énorme. Vous disiez qu'on allait passer à 10 000 repas par jour, c'est quand même un truc dantesque. Pourquoi le faire si ça ne fait pas d'économie ? J'ai du mal à le concevoir.

Ensuite, ce que j'aimerais mieux comprendre, c'est l'emplacement de cette nouvelle cuisine centrale, puisqu'il me semble que la cuisine centrale actuelle occupe quasiment entièrement le terrain sur lequel elle est positionnée. À côté, c'est le stade du Panorama, à moins de raser quelques terrains de tennis, je vois mal où vous allez faire, de plain-pied, une cuisine pour 10 000 repas.

Enfin, je me pose la question des camions. Est-ce que les riverains sont consultés sur le fait que des camions vont passer, tous les jours, pour ramasser une quantité de repas, pour partir vers les villes ? Gilles parlait tout à l'heure du poids écologique ; je relève encore plus celui-ci. Est-il vraiment dans l'air du temps de rajouter encore du transport de camions ? Je ne pense pas. »

M. le Maire : « Vous parlez des riverains de Fontenay, Mme LE FUR ? »

Mme LE FUR : « Oui, de Clamart, du coup, même chose, et puis ceux du Plessis-Robinson, qui sont sur la route qui part de la cuisine centrale, ceux de Fontenay qui sont plus bas : ces camions ne vont pas se télétransporter jusqu'à Montrouge, ils vont passer par la ville. Ça, vous pouvez en être sûr. Enfin, vous nous demandez de voter une délibération sans nommer de représentants de la Ville. Je pense que c'est une très mauvaise idée. Cela étant, vous faites comme bon vous semble. Voilà pour les remarques que j'avais à vous faire. »

M. le Maire : « Merci, Mme LE FUR. »

Mme LE FUR : « Mais de rien. »

M. le Maire : « M. MERGY voulait reprendre la parole. Après, nous passerons peut-être au vote, si vous en êtes d'accord. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Au début de la discussion, on avait le sentiment que la cuisine centrale était enviée et admirée par la Terre entière et puis, à la fin de la discussion, on a le sentiment que c'est une véritable épave. Je m'interroge quand même sur ce changement de posture de la part des élus de la majorité. Voilà, j'ai le sentiment que, comme l'a dit Pauline, peut-être serait-il bien qu'on organise une visite guidée de cette cuisine centrale. Ça permettra à chacun d'entre nous de savoir, de se prononcer en connaissance de cause, sur l'état de cette cuisine centrale et le cas échéant sur son incapacité à continuer à exercer son rôle. Pour autant, je crois que tout le monde salue la qualité des repas, aussi bien dans la majorité que dans l'opposition, donc ça montre bien que l'exploitation n'est pas si mauvaise que cela.

Deuxième point, c'est sur l'*affectio societatis* entre les différents actionnaires : est-on sûr que, sur la durée de vie d'un tel équipement – 25 ans, sauf si vous décidez, ou si vos successeurs décident, de la détruire avant qu'elle ne soit complètement amortie – que tous les actionnaires auront la même vision, notamment sur la qualité des repas ? Nous, nous ne faisons pas de procès d'intention. On a écouté ce que vous avez dit, ce que M. LAFON a dit. Je pense qu'on partage la même vision sur la nécessité de maintenir un haut niveau de qualité de repas pour les petits Fontenaisiens mais est-ce que, dans les villes voisines, les Maires actuels ou les Maires futurs seront sur cette même ligne ? Ce n'est pas sûr, et le problème que l'on a, comme l'a dit Sonia, c'est que, comme nous n'avons que 27 % des parts de la SPL, nous n'avons même pas la minorité de blocage. S'ils décident d'infléchir complètement les choix stratégiques sur cette cuisine centrale, nous serons obligés de nous y plier, même si, dans notre for intérieur, nous ne sommes pas d'accord parce que nous sommes plutôt partisans d'avoir une cuisine de qualité. »

M. le Maire : « Ça peut être le contraire, aussi, M. MERGY. »

M. MERGY : « Comment ? »

M. le Maire : « Vous semblez oublier que ça peut être le contraire : dans 25 ans, ça pourrait être les villes voisines qui nous permettent de continuer à garder un repas de qualité, et la Municipalité de Fontenay qui aurait plutôt envie de passer en DSP. Pourquoi voudriez-vous que tout se passe mal ailleurs ? »

M. MERGY : « Vous avez raison, M. le Maire. Mais comme nous sommes minoritaires et que nous n'avons pas la minorité de blocage, on peut nous imposer des choix. »

M. le Maire : « C'est aussi une sécurité. »

M. MERGY : « La troisième chose, c'est que la question n'est pas de mettre en cause la qualité des études et expertises ou de traiter qui que ce soit de buse. La question, c'est la commande politique. Si la commande politique est de détruire la cuisine et d'en faire une cuisine XXL, les études qui sont faites ensuite viendront abonder, porter, nuancer le cas échéant, mais en tout cas, elles s'inscriront dans la commande politique. Ce que nous critiquons, c'est la commande politique, pas la qualité des études.

Enfin, la dernière chose, c'est que, évidemment, c'est très confortable, pour vos collègues, M. le Maire, de s'appuyer sur une cuisine centrale qui serait construite à Fontenay. Eux, ça leur permet d'utiliser leur foncier pour faire des équipements publics, des gymnases, des terrains de sport, des écoles, qui sont plus utiles pour leurs habitants et de nous confier, finalement, une cuisine centrale XXL qui n'apporte aucune valeur ajoutée aux Fontenaisiens, comme le dit Pauline. La cuisine centrale répond bien ; on l'aurait rénovée, réhabilitée, on pouvait continuer d'offrir un service de qualité aux Fontenaisiens. Là, on va utiliser du foncier, utiliser de la capacité d'investissement, sans valeur ajoutée pour les habitants. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY, de cette intervention. M. KATHOLA, je vous laisse la parole pour une dernière intervention, parce que je pense qu'on s'est largement exprimé sur le sujet. Chacun a dit, je crois, pourquoi il était pour et pourquoi il était contre. Je pense qu'on peut désormais passer au vote. M. KATHOLA, un dernier mot. »

M. KATHOLA : « Merci, M. le Maire. Merci. Au-delà de tout ce qui a été évoqué tout à l'heure, je me pose la question : finalement, Fontenay-aux-Roses est appréciée pour la qualité de ses repas à la cantine. Je me demande finalement ce que ces autres villes vont nous apporter, concrètement. »

M. le Maire : « Le fait de pouvoir le rester ! Enfin bref. »

M. KATHOLA : « Enfin... »

M. le Maire : « M. KATHOLA, vous savez, excusez-moi de vous interrompre, mais ce que vous dites est des plus importants. Si on ne veut pas que, dans quelques années, nous ne soyons plus en état, ni financièrement, ni techniquement, de produire la même qualité de repas, avec une grande quantité de bio, il faut anticiper et se doter d'un outil qui soit de la bonne taille. Cela ne veut pas dire une cuisine "XXL", parce que M. MERGY, vous qui êtes apparemment un expert en cuisine industrielle, vous devez savoir qu'on parle de cuisine industrielle à partir d'au moins 25 000 repas. Nous ne sommes pas du tout dans cette gamme de cuisine. Nous savons très bien aussi que dans toutes les organisations, il y a des tailles minimales et des tailles maximales qui sont plutôt à éviter. Il y a des tailles critiques optimales qu'il faut choisir. Nous avons l'impression que la taille critique optimale est de trois à quatre villes. Nous essayons d'anticiper pour que, dans dix ans, nous ne nous retrouvions pas avec un outil complètement obsolète. Nous n'aurons pas toujours forcément non plus le même niveau de compétences parce que, quand on est un petit équipement, on a des effectifs plus réduits donc on est beaucoup plus exposé à la perte de savoirs, qui est la richesse collective d'une équipe. Quand on n'a que sept ou huit personnes, il suffit parfois de peu de choses pour que l'équipe se déstabilise. Nous avons eu la grande chance, à Fontenay, d'avoir des gens exceptionnels qui ont permis de garder cette qualité et de former d'autres gens. Mais en même temps, il faut savoir que les petites équipes sont, par nature, fragiles. Il peut y avoir des gens qui partent, des gens qui sont malades, *et cætera*. La bonne taille est un peu supérieure à ce que nous avons, sans aucun doute. Je crois, en tout cas, que c'est une réflexion très importante que vous faites.

Bien. Je vous propose, peut-être, de passer au vote ?

Je vous propose d'abord un amendement. M. MERGY, vous maintenez votre demande de vote à bulletin secret ? Très bien.

Je vous propose donc un amendement, qui consiste à conserver la délibération n° 4 en supprimant l'article 4.

Qui est contre ? »

M. le Maire : « On ne prend pas part au vote, M. le Maire. »

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Sur la délibération ainsi amendée par l'Assemblée, je vous demande de bien vouloir vous prononcer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette adoption. »

M. MERGY : « On ne prend pas part au vote, on a dit. »

M. le Maire : « Très bien, j'ai noté. »

M. MERGY demande que les membres désignés le soient par bulletin secret. Cette désignation étant impossible, la visioconférence ne le permettant pas avec la technologie mise en œuvre, il est proposé un amendement pour reporter l'article 4 de la délibération soumise au vote à une prochaine séance.

L'amendement est soumis à l'approbation de l'Assemblée et approuvé à **l'unanimité des suffrages exprimés**.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise) votent pour.]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline ne prennent pas part au vote.]

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- Approuve :
 - o L'entrée au capital de la société publique locale LA CUISINE PRÈS DE CHEZ NOUS au capital social de 1 000 000 euros et à hauteur de 30 % ;
 - o Le versement à cette société publique locale d'une somme de 300 000 euros ;
 - o Les projets de statuts modifiés ci-annexés tendant à :
 - Acter l'entrée de Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine en qualité d'actionnaires ;
 - Modifier la dénomination de cette SPL en LA CUISINE PRÈS DE CHEZ NOUS ;
 - Modifier la répartition du capital social en 40 % pour la Ville de Montrouge (400 000 euros), 15 % pour la Ville de Sceaux (150 000 euros), 30 % pour la Ville de Fontenay-aux-Roses (300 000 euros) et 15 % pour la Ville de Bourg-la-Reine (150 000 euros) ;
 - Modifier le nombre de sièges d'administrateurs en le portant à 11, répartis en 4 pour la Ville de Montrouge, 2 pour la Ville de Sceaux, 3 pour la Ville de Fontenay-aux-Roses, 2 pour la Ville de Bourg-la-Reine ;
- Et autorise le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise) votent pour.]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline ne prennent pas part au vote.]

➤ SOCIAL

5 - Présentation du rapport annuel 2020 de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA)

M. le Maire : « La parole est à Mme BULLETT. »

Mme BULLETT : « Merci. Normalement, on doit avoir une vidéo. »

M. le Maire : « Une vidéo ? »

Mme BULLETT : « Oui, pour la présentation. Elle doit s'afficher. »

M. le Maire : « C'est une vidéo ou un document *PowerPoint* ? »

Mme BULLETT : « Oui, un *PowerPoint*. Je n'ai rien sur mon ordinateur. Est-ce que vous l'avez ? »

M. le Maire : « Je pense que ça arrive, ça arrive. »

Mme BULLETT : « D'accord. »

M. le Maire : « C'est en train de se préparer en régie, si j'ose dire. »

Mme BULLET : « Je vais quand même commencer. Ce soir, je vous présente le rapport pour l'année 2020 de la Commission communale pour l'accessibilité de Fontenay-aux-Roses. Ce rapport a déjà été présenté et approuvé par la Commission communale pour l'accessibilité et par le Conseil d'administration du CCAS.

En introduction, on vous rappelle la loi. La Commission communale pour l'accessibilité présente chaque année son rapport qui dresse le bilan des actions mises en place dans la ville dans l'année. C'est pour cela qu'il y aura peut-être des choses que vous ne verrez pas parce qu'elles ont été faites soit en 2019, soit en 2021, auquel cas nous les verrons l'année prochaine ; nous sommes déjà en milieu d'année.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de la Covid-19. Face à cette situation exceptionnelle, il a été nécessaire de redimensionner nos projets. Il y a donc des projets, notamment de sorties, de festivités, que nous avons dû soit réduire, soit annuler. Nous avons fait d'autres choses. En revanche, tout ce qui est technique et travaux a été maintenu.

Ainsi, le rapport 2020 de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA) rend compte des actions mises en place, des adaptations des projets et des projets reportés pour l'année à venir. Forcément, il y a eu des reports.

Sur les travaux réalisés en 2020, le diaporama vous propose un résumé. Le rapport est écrit en petit – ça doit être du 10 ou du 11 – et il comprend treize pages ; il est beaucoup plus complet. Ce soir, je vous en fais simplement une synthèse.

Pour l'espace public, ce qui est le plus marquant à mon avis est que nous avons créé cinq nouvelles places PMR. Vous avez la liste : rue des Bénards, rue des Sorrières, rue Jean Jaurès et deux places au niveau du parking de la Maison de la musique et de la danse.

S'agissant des aménagements de la voirie, nous avons notamment mis en place un trajet d'accessibilité, créé avenue Jeanne et Maurice Dolivet pour les personnes malvoyantes – vous voyez la photo avec la bande au milieu du passage piéton – notamment à partir de l'hôtel de la Roseraie jusqu'au carrefour des rues Boucicaut, Antoine Petit, Jeanne et Maurice Dolivet.

Pour le cadre bâti, le service bâtiment et support technique a finalisé les travaux d'accessibilité au Centre municipal de santé Simone Veil, avec le remplacement de l'ascenseur qui dessert directement du rez-de-chaussée jusqu'au cabinet dentaire du premier étage. Nous l'avons refait, changé, ce qui permet l'accessibilité au cabinet dentaire.

La diapositive suivante présente quelques actions réalisées. Ce ne sont que des exemples, une partie de nos actions, réalisées par les services et les associations.

Au pôle Handicap du CCAS, nous avons une permanence d'accueil et d'écoute. 41 familles ont été reçues par la référente Handicap du CCAS. L'association APF France Handicap (anciennement Association des Paralysés de France) nous a également contactés pour ses usagers.

En matière de soutien aux usagers, durant la crise sanitaire, la référente Handicap a informé les usagers des directives du Gouvernement concernant les aides spécifiques mises en place pendant cette crise, notamment la prolongation des droits, les plateformes d'appel, *et cætera*. Nous les avons aussi aidés à faire tous les dossiers ; nous les aidons déjà habituellement mais s'il y avait des éléments spécifiques à cause de la pandémie, nous les avons aidés.

Ces informations ont été relayées aussi sur le site de la Ville, en lien avec le service Communication de la Ville.

Concernant le personnel des écoles, le service a accueilli trois stagiaires en CAP Petite enfance, issus de l'Institut des jeunes sourds de Bourg-la-Reine, premier pas pour une collaboration sur le long terme et des échanges entre professionnels. Nous espérons réitérer.

S'agissant du service Ressources humaines, parmi les employés municipaux, nous avons trente-cinq personnes reconnues en situation de handicap dans les services. Ce sont ceux qui sont reconnus en situation de handicap et qui l'ont fait savoir aux RH. Certains le sont mais ne le font pas savoir : ils ont le droit de ne pas le faire savoir. Le nombre indiqué correspond à celui des employés pour lesquels nous savons et qui sont comptabilisés. Nous sommes donc à 7,78 % des agents municipaux reconnus travailleurs handicapés.

Sur le service Scolaire, nous pouvons citer la mise en place d'un projet spécifique en dehors de l'école pour les classes ULIS, avec notamment neuf séances d'activités équestres au haras de Jardy le vendredi après-midi pour douze enfants de l'école des Pervenches.

Au service Jeunesse, le club pré-ados a proposé des actions en direction des jeunes qui fréquentent le collège des Ormeaux, qui est notre partenaire privilégié et dont l'une des classes est une ULIS. De janvier à mars, trois projets ont été mis en place pour une dizaine de jeunes : jardinage, pâtisserie, jeux de société, en partenariat avec la ludothèque Le Manège aux Jouets, qui intervient aussi, en plus d'un accueil libre proposé par le club pré-ados.

Deux jeunes filles en situation de handicap participent aux activités du club pré-ados.

Pour la Maison de quartier des Paradis, sont à noter l'aménagement et l'acquisition d'un nouveau mobilier d'assise.

En outre, la campagne de soutien téléphonique assurée par les agents de la Maison de quartier des Paradis a été très importante pendant la crise sanitaire. Elle a permis de maintenir le lien avec les personnes isolées, et/ou qui ont vu leurs difficultés se renforcer. L'on peut citer la réduction importante de lien social, parfois du travail, car certaines personnes qui travaillaient ne sont plus allées au travail car elles étaient considérées comme les plus fragiles : elles sont restées enfermées chez elles encore plus que le reste de la population. Parmi les difficultés, figurent aussi les angoisses liées à la maladie ou au confinement et d'autres facteurs de risque. Ce soutien téléphonique s'ajoute à celui du CCAS : au CCAS, nous avons aussi une liste de personnes fragiles, fondée sur celle des personnes que l'on appelle dans le cadre du plan Canicule, auxquelles s'ajoutent d'autres personnes que l'on connaît ou que l'on a connues par l'intermédiaire de nos aides ménagères, que les familles nous ont signalées ou qui se sont signalées elles-mêmes et souhaitaient que nous les appelions toutes les semaines. Les associations nous aident aussi : elles appellent aussi de leur côté, des visites pouvaient éventuellement se faire, mais cela dépendait aussi des consignes, en fonction des moments de l'année. S'il y avait besoin d'aide-ménagère, de courses, on leur rendait service, mais déjà, par le seul fait de discuter avec les gens, ils étaient contents de nous entendre, de parler. Évidemment, s'il y avait un souci, ça sortait, mais déjà, la simple conservation de ce lien social était importante.

À la ludothèque Le Manège aux Jouets, sept familles dont un des membres est en situation de handicap sont accueillies.

Quatre structures bénéficient d'une animation par l'association "hors les murs". Cette association se rend dans les locaux de la structure. Cela a notamment été le cas au centre d'accueil de jour, où ont été organisées cinq séances d'une heure pour six adultes par atelier.

Concernant les perspectives 2021, il s'agit de continuer ; on ne change pas une équipe qui fonctionne, donc on continue, on y va.

Nous allons :

- Mettre en place des registres d'accessibilité dans les établissements communaux recevant du public ;
- Donner une meilleure visibilité des commerces accessibles sur la carte interactive de la ville et l'annuaire des commerces ;
- Former ou continuer à former, par des formations nouvelles ou des compléments de formation, à l'accueil des personnes en situation de handicap, dans les établissements recevant du public ;
- Mettre en accessibilité les accueils téléphoniques pour interagir avec les personnes sourdes ou malentendantes, sourdes-aveugles et aphasiques ;
- Renouveler notre participation aux Duo Days. Nous n'avons pas pu le faire en 2020 à cause de la crise, mais en 2019, nous l'avons fait. Plusieurs services avaient reçu une personne handicapée pendant une journée et les faisaient travailler, leur montraient, leur expliquaient, répondaient à leurs questions. Un échange s'est créé et était très intéressant. Nous avons d'ailleurs encore plus de services qui s'étaient portés volontaires pour 2020 mais l'opération est tombée au moment du confinement. Mais nous le renouvellerons dès que possible ;
- Reprendre les diagnostics en marchant, dès que possible. Vous savez que notre référente Handicap y participe. C'est important parce qu'elle peut prendre les notes spécifiques et écouter les demandes spécifiques, repérer des choses, car elle a l'habitude. Il est donc important qu'elle participe à ces diagnostics en marchant ;
- Prendre livraison du gymnase du Parc qui sera désormais aux normes ERP ;
- Sensibiliser les équipes à la langue des signes – c'est important – pour le personnel des écoles et des crèches. Nous travaillons sur ce sujet ainsi que sur la mise à niveau et la

formation des personnels des écoles et des crèches pour la prise en charge des personnes handicapées.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. Je crois que ce point ne se vote pas. M. le Maire va confirmer : nous devons simplement prendre acte du rapport. »

M. le Maire : « Oui, je crois que nous prenons acte. Y a-t-il des remarques ? M. SOMMIER et Mme POGGI. »

M. SOMMIER : « Merci, M. le Maire. Nous avons été alertés sur quelques lacunes qui persistent. Dans le cadre des perspectives, il est vrai que celles qui figurent dans le rapport sont quand même assez légères. Autant pour le reste, il y a une bonne description, autant sur les perspectives, elles ne sont pas très bien traduites, je trouve.

Nous avons été alertés notamment par des personnes malvoyantes. Je ne vais pas rentrer dans le détail parce que nous ne sommes pas là pour ça mais, notamment, sur la place de la Cavée, où c'est déjà compliqué, compte tenu de la présence des nombreuses rues, de l'implantation des lampadaires, des feux tricolores et, maintenant, des deux éléments – je ne sais pas ce que c'est, avec les trompettes en haut – sur les trottoirs, ça ne contribue pas à améliorer les déplacements de ces personnes.

L'autre point concerne les messages sonores au niveau des feux tricolores. Ils étaient au départ souvent, trop sonores, et maintenant, ils sont soit inaudibles soit *a priori* supprimés. Je ne sais pas exactement s'ils sont réellement supprimés.

Après, il y a différents aménagements... »

Mme BULLET : « Excusez-moi, mais vous parlez de quoi ? »

M. le Maire : « Je crois qu'il a été répondu à cette question en commission, M. SOMMIER. »

Mme BULLET : « Je vais vous répondre, mais enfin, vous parlez de choses en disant que vous ne savez pas si c'est vrai. »

M. SOMMIER : « Attendez, M. le Maire : c'est vrai, mais la commission s'est tenue hier soir et je n'étais pas à cette commission (...). »

Mme BULLET : « Oui, mais là, c'est le rapport de 2020. »

M. SOMMIER : « Oui, mais justement... »

Mme BULLET : « En plus, vous me dites que vous croyez savoir des choses mais dont vous n'êtes pas sûr. »

M. SOMMIER : « ... il y est question de perspectives. »

M. le Maire : « On va avancer. »

Mme BULLET : « Moi, je veux bien que vous me citiez des faits, mais soyez-en sûr, M. SOMMIER. »

M. le Maire : « S'il vous plaît, s'il vous plaît. »

Mme BULLET : « Si vous citez des faits, d'abord, ce n'est peut-être pas... » (*Coupure micro.*)

M. SOMMIER : « Comme votre micro est coupé, c'est très bien... »

M. le Maire : « Je vous remercie, mais nous parlons du rapport. Nous avons bien noté, à la commission, les remarques que vous avez apportées sur certains points où il peut y avoir quelques dysfonctionnements. Je vous rappelle que la Ville a choisi de donner des bipeurs pour les malvoyants plutôt que d'avoir des signaux qui tournent en continu parce que cela fait beaucoup de bruit et de nuisances sonores. Les gens doivent simplement venir pour retirer un bipeur qui leur est remis par la Mairie.

Pour les problèmes que vous situez sur la place de la Cavée, certes, il y a encore un peu de réglages à faire sur la place, même pour les voyants ce n'est pas toujours très simple aujourd'hui. Nous savons très bien, nous avons bien pris conscience qu'il y a un certain nombre de réglages à faire notamment sur la position des feux, du passage clouté. Il y a probablement un feu en trop. Il faut que nous

réfléchissions un peu sur ce sujet et ce sera beaucoup plus simple pour tout le monde, y compris pour les malvoyants, je n'en doute pas.

Mme POGGI avait demandé la parole. »

Mme POGGI : « Merci, M. le Maire. Je voulais compléter les conclusions et les perspectives. J'aurais aimé attirer l'attention de tout le Conseil municipal sur ce qu'on appelle les potelets anti-stationnement, qui se sont multipliés dans la commune, de façon vraiment exponentielle. Certains sont même abandonnés et ne sont pas ramassés, à côté des *Trois Grâces*, place de l'Église, je vous montrerai exactement où c'est. Sinon, il y en a à peu près partout. J'avais envoyé, parce que je fais partie de cette commission, un descriptif, une note très intéressante du ministère de l'Environnement sur ces potelets, leur dangerosité et le fait qu'il fallait faire attention à leur emplacement, *et cætera*, car ils empêchent le cheminement des personnes à mobilité réduite. Même vous, de toute façon, si un contraste n'est pas bien fait, vous pouvez vous blesser, *et cætera*. Je sais que Mme BULLET me dit, entre les lignes, de faire un audit complet de la commune, mais ce n'est pas mon métier, quand même ; je ne suis pas rémunérée pour ce genre d'actions. Mais en tout cas, si on pouvait travailler sur le sujet et travailler à une réduction de ces potelets anti-stationnement, et enlever tous ceux qui sont inutiles, je pense que ça pourrait être un travail utile. »

M. le Maire : « Mme POGGI, je suis entièrement d'accord avec vous. D'ailleurs, j'ai passé mon temps, depuis que je suis Maire, à refuser des potelets. Si je ne l'avais pas fait, sur la place de Gaulle, il y aurait une forêt de potelets, parce que c'était ce qui était prévu initialement ; hélas, un certain nombre de nos concitoyens a, dirais-je, parfois tendance à produire quelques incivilités, notamment à se promener là où ils ne doivent pas le faire avec leur véhicule, quel qu'il soit, qu'il soit à deux, trois ou quatre roues. Nous sommes obligés de faire des choix. De temps en temps, nous mettons des jardinières, c'est plus joli ; de temps en temps, nous sommes quand même obligés de mettre des potelets. Sur la place de l'Église, dont vous parliez, vous avez raison, les potelets sont tout le temps retirés. Nous allons mettre un plot rétractable qui fonctionnera grâce à une télécommande et qui ne permettra qu'à quelques personnes de se promener sur la place de l'Église. Il est vrai que c'est un réglage un peu savant parce que, en même temps, on voit bien ce qui arrive, quand on ne met pas ce qu'il faut. Regardez la place de Gaulle : j'avais refusé des potelets, on a finalement mis des pots de fleurs parce que sinon, il y a des gens que l'on retrouvait garés au milieu de la place ou en train de faire des rodéos avec leurs deux-roues, par exemple. Tant que ça reste dans certaines limites et que ce sont des vélos d'enfant, ça va, mais au-delà, c'est toujours dangereux car des collisions sont possibles. C'est compliqué.

Nous sommes très attentifs à cela et moi, je veux bien votre renfort, si vous voulez réfléchir avec nous sur cette problématique, qui est quand même une problématique pour laquelle tout est dans le réglage. Nous ne pouvons hélas pas nous en passer complètement, parce que sinon, les gens font n'importe quoi ; il faut en mettre un peu, de temps en temps trouver des alternatives et, vraiment, ce sont des problèmes de réglage de l'espace public auxquels nous sommes très sensibles. Je vous rejoins sur ce point.

Je vous propose que nous prenions acte de ce rapport, puisqu'il a été présenté, et bien présenté, par Mme BULLET. »

Mme BULLET : « M. le Maire, excusez-moi, j'ai les réponses précises aux questions de Mme POGGI. »

M. le Maire : « C'est bon, c'est bon, on va avancer. »

Mme BULLET : « Non, non ! »

M. le Maire : « On va avancer, s'il vous plaît. »

Mme BULLET : « Non, deux secondes, parce qu'elle a parlé pour moi ; moi, je veux parler pour moi. »

M. le Maire : « Mme BULLET, Mme BULLET, j'ai répondu. Nous avançons parce que nous avons pris acte. Nous passons à la délibération suivante, s'il vous plaît. »

Mme BULLET : « M. BOULARD, de l'Association des Paralysés de France, a dit que les potelets étaient bien posés et ne gênaient pas les fauteuils roulants... »

M. le Maire : « Oui, bien sûr, nous avons pris l'avis des associations. »

Mme BULLET : « ... et je pense que c'est la meilleure réponse que l'on puisse donner. Seulement, Mme POGGI n'était pas à la commission. Elle reporte la commission en Conseil municipal. »

M. le Maire : « Oui, je l'invite à rejoindre cette réflexion. Très bien. Point n° 6... »

Mme POGGI : « Mettez des réunions qui ne soient pas à 15 h 30, en pleine journée. »

M. le Maire : « Je vous dirais bien que nous ne faisons rien dans la journée, c'est pour ça qu'on vous les met à cette heure-là ; nous, nous ne travaillons pas. »

(Réponse inaudible de Mme POGGI.)

M. le Maire : « Allez, on avance, parce que tout cela est un peu stérile. »

Le Conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport de la Commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2020.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline prennent acte.]

➤ ÉDUCATION

6 - Approbation des conventions relatives à la prise en charge des frais de restauration entre les Villes de Châtenay-Malabry, Malakoff, Montrouge et la Ville de Fontenay-aux-Roses

M. le Maire : « M. LAFON a la parole. »

M. LAFON : « Je dirai que la délibération se suffit à elle-même : il s'agit d'un accord entre les Communes pour prendre en charge les frais de restauration, concernant notamment les élèves qui sont en classe ULIS, qui sont les unités adaptées inclusives, pour des enfants à différence et à handicap. Il n'y a pas grand-chose d'autre à dire : c'est une délibération technique qui retrace les conventions entre les différentes Communes. »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. Pas d'intervention ? Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de cette approbation. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve les conventions relatives à la participation financière aux frais de restauration avec les Communes de Châtenay-Malabry, Montrouge et Malakoff, et autorise M. le Maire ainsi que son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document nécessaire à l'application de la délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-

JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

7 - Subvention exceptionnelle accordée à l'établissement public administratif CCJL (Centre culturel Jeunesse et Loisirs)

M. le Maire : « M. LAFON a à nouveau la parole. »

M. LAFON : « Dans le cadre de notre projet éducatif de territoire, que nous avons coconstruit avec les acteurs, enfants, parents, pour la période 2018-2021, et dont je rappelle qu'il est prorogé à la suite de la crise de la Covid conformément à ce que nous a proposé l'État, de sorte qu'il courra jusqu'en juin 2022, nous avons demandé la mobilisation des acteurs locaux, notamment le CCJL.

Il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle au CCJL, qui a accompli durant la période concernée des actions dans le cadre de ce projet éducatif de territoire. Cela représente 29 400 euros pour la période concernée. »

M. le Maire : « Merci. Pas de remarque particulière ? Je propose de passer au vote. Je n'ai pas de demande de prise de parole, je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette approbation unanime. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 29 400 euros pour l'année 2021 au CCJL pour la réalisation des projets culturels proposés dans le cadre du PEDT 2018-2021, répartie comme suit :
 - o Période de janvier à juin 2021 (22 séances) : 18 480 euros ;
 - o Période de septembre à décembre 2021 (13 séances) : 10 920 euros ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ POLICE MUNICIPALE

8 - Convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur l'infrastructure nationale partageable des transmissions entre la Préfecture, la Direction territoriale de la sécurité de proximité et la Ville de Fontenay-aux-Roses

M. le Maire : « La parole est à M. PORCHERON. »

M. PORCHERON : « Merci, M. le Maire. En réalité, il s'agit d'installer deux postes de radio entre le commissariat de Châtenay et le poste de Police municipale de Fontenay. Ce matériel permettra un échange sécurisé et fiable entre ce que l'on appelle la salle de commandement de la Police nationale et nos effectifs de Police municipale. De cette façon, les informations opérationnelles nécessaires seront transmises sans délai, de manière à renforcer la sécurité des équipages en intervention.

Le coût est évalué à 2 939 euros et subventionnable à hauteur de 30 % par la Région Île-de-France qui souhaite la modernisation des Polices municipales.

Les terminaux en question seront placés dans des locaux sécurisés, lorsqu'ils ne seront pas employés. Il convient donc, pour ce matériel, de signer une convention selon la circulaire du ministère de l'Intérieur dont vous trouverez les références sur le rapport de présentation.

Je vais faire un petit aparté en ce qui concerne l'intérêt de ce matériel. Je voudrais avoir une pensée profonde pour Clarissa Jean-Philippe. Clarissa Jean-Philippe est la jeune policière qui a été lâchement assassinée en janvier 2015 à Montrouge. Si, à l'époque, les deux commissariats avaient bénéficié de cet équipement, peut-être serait-elle toujours avec nous.

Merci d'en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. PORCHERON. Avez-vous des remarques, des commentaires, des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de cette délibération unanime. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur l'Infrastructure nationale partageable des transmissions, et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la présente convention ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à VASTEL Laurent), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ COMMANDE PUBLIQUE

9 - Convention de groupement de commandes en vue de la passation d'une convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire portant sur le risque Prévoyance

M. le Maire : « La parole est à Emmanuel CHAMBON. »

M. CHAMBON : « Merci, M. le Maire. Il s'agit d'une délibération assez simple. En 2015, la Municipalité a mis en place une convention de participation de prévoyance pour une durée de six ans. Nous devons renouveler cette convention pour le 1^{er} janvier 2022. Il est proposé de valider le recours à un groupement de commandes : nous passerions cette convention pour la Ville et pour le CCAS. L'objet de cette délibération est donc d'autoriser le Maire à signer une convention de groupement de commandes, en vue du renouvellement de la convention de participation Prévoyance, de 2022 à 2027. Pour le reste, je rapporte de manière conforme. »

M. le Maire : « Merci, M. CHAMBON. Pas d'objection particulière ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide :

- La constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville de Fontenay-aux-Roses (coordonnateur) et le Centre communal d'action sociale de Fontenay-aux-Roses pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire portant sur le risque Prévoyance ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ;
- Que le groupement prévoit la possibilité d'intégrer ultérieurement l'EPA du Centre culturel Jeunesse et Loirs et l'EPA du théâtre des Sources par voie d'avenant ;

- D'autoriser le Maire, ou son représentant en qualité de coordonnateur, à publier la convention de participation pour la mise en œuvre d'une protection sociale complémentaire portant sur le risque Prévoyance, et à assurer le suivi de la procédure.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à VASTEL Laurent), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ FINANCES

10 - Limitation à 40 % pendant les deux premières années de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions neuves d'habitation

M. le Maire : « La parole est à M. DELERIN. »

M. DELERIN : « Merci, M. le Maire.

Vous savez que la suppression de la taxe d'habitation sera compensée en partie par la récupération de la taxe foncière sur le bâti qui était perçue par le Département. Cela a pour conséquence de rendre caduque une délibération que nous avons prise en 1992. »

M. le Maire : « Nous ne l'avions pas prise. »

M. DELERIN : « Oui : qui avait été prise en 1992. Quand je dis "nous", j'entends "nos prédécesseurs", évidemment.

Cette délibération de 1992 supprimait cette exonération des deux premières années. Elle est devenue caduque avec l'intégration de la part départementale. Depuis la Loi de finances 2020, le Code général des impôts, dans son article 1383, prévoit que sans vote contraire de la part des collectivités avant le 1^{er} octobre, il y aura une exonération totale de la taxe foncière sur les nouvelles constructions pendant deux ans.

Il va de soi que cela représenterait quand même un manque à gagner assez conséquent pour la Collectivité. Nous vous proposons donc de prévoir une exonération de cette taxe à hauteur de 40 % pendant les deux premières années. Cela conduirait les nouveaux habitants, sur les nouvelles constructions, ou ceux qui ont fait des agrandissements, à ne supporter que 60 % de la taxe foncière alors qu'actuellement, ils en supportent la totalité.

Pour le reste, je rapporte conformément au rapport de présentation et à la délibération qui vous est soumise. »

M. le Maire : « Merci, M. DELERIN. Je vois que M. MERGY, qui était d'ailleurs justement à l'origine de la délibération supprimant l'exonération de la taxe foncière en 1992, je pense – non, c'était en 2012 ou en 1992 ? »

M. DELERIN : « En 1992. »

M. le Maire : « Alors ce n'était même pas M. MERGY, en fait ! »

M. DELERIN : « Même pas M. MERGY. Je pense qu'il n'y avait personne ! »

M. le Maire : « La situation sera donc finalement plus favorable qu'aujourd'hui puisqu'il y aura une exonération partielle pendant deux ans, qui n'existe pas depuis 1992, ce que vous n'avez quand même pas remis en cause lorsque vous étiez aux affaires, M. MERGY. À vous la parole. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Non, mais le contexte de l'époque était différent du contexte actuel. Le compromis proposé par M. DELERIN me paraît acceptable, dans la logique d'une vision d'égalité devant l'impôt. Je pense que l'exonération totale – même si elle n'est plus possible, d'ailleurs – ou l'exonération à 90 % brise assez largement l'égalité devant l'impôt. Le compromis proposé par M. DELERIN, qui consiste à exonérer à hauteur de 40 % pendant deux ans, nous paraît tout à fait satisfaisant. Nous voterons donc pour cette délibération. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, limite l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, addition de construction, reconstructions et conversion de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation, à 40 % de la base imposable, et précise que cette exonération de 40 % s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2022.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à VASTEL Laurent), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

11 - Budget 2021 Ville : Décision modificative n° 1

M. le Maire : « M. DELERIN continue avec le point n° 11. »

M. DELERIN : « J'avoue que cette délibération m'a un peu surpris car on parle du choc de simplification dans les procédures administratives, mais là, nous avons un exemple du contraire. Vous savez que, dans le cadre des marchés publics, à partir du moment où ces marchés publics représentent une certaine somme, il est coutume, notamment pour les investissements, de verser des acomptes à hauteur de 5 % du marché. C'est ce qu'on appelle une avance sur marché. Au fur et à mesure, ces avances sont régularisées par les factures. Or la matière comprend de nouvelles règles comptables. À partir du moment où le marché est arrivé à hauteur de 65 % de dépenses, nous devons reprendre cette avance et les nouvelles règles comptables nous obligent à passer des écritures : une écriture de reprise, qui va être une ressource pour la Commune, et une écriture de dépense, pour comptabiliser non plus en tant qu'avance mais en facture réelle.

Bien évidemment, ce sont uniquement des écritures comptables, ce qu'on appelle des écritures d'ordre, et ça n'a aucun impact, ni sur le budget, ni sur la trésorerie de la Commune. Ce sont des écritures d'ordre à faire en plus des écritures réelles, mais sans aucune conséquence au niveau budgétaire ou au niveau financier pour la Collectivité.

J'ai eu une question hier, de M. MESSIER je crois. Ça concerne quasi exclusivement le gymnase du Parc, dont les travaux seront finis à la fin de l'année. Un calcul a été fait sur 5 millions d'euros, comme les avances sont de l'ordre de 5 %, nous avons prévu une reprise de 250 000 euros mais certaines entreprises, qui avaient sûrement des marchés plus faibles, n'ont pas demandé d'avance. C'est pour cela que nous sommes partis sur 200 000 euros de récupération de ces avances et donc pour ces deux écritures, de crédit et de débit. »

M. le Maire : « Merci. Mme LE FUR voulait poser une question. »

Mme LE FUR : « Non, ce n'est pas pour poser une question. C'était simplement pour dire que nous comprenons très bien l'objet de cette délibération, qui est obligatoire, mais comme nous avons voté contre le budget, nous nous abstiendrons sur ce vote. »

M. le Maire : « Waouh. C'est puissant ! (*Rires.*) »

Mme LE FUR : « C'est gentil. »

M. le Maire : « Alors là, je suis impressionné. (*Rires.*) »

M. MERGY : « On fait un effort : d'habitude, on vote contre les DM. »

M. le Maire : « Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient, donc ? Et là, vous levez la main, bravo. Cette délibération historique est quand même, finalement – à l'arrachée, il faut bien le dire – adoptée après ce débat torride. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la décision modificative n° 1 du budget principal communal 2021 :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	BP 2021 + RAR	DM1	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	373 215,72	-	373 215,72
204	Subventions d'équipements	300 000,00	-	300 000,00
21	Immobilisations corporelles	7 748 546,64	-	7 748 546,64
23	Immobilisations en cours	5 380 000,00	-	5 380 000,00
Total dépenses d'équipement		13 801 762,36	-	13 801 762,36
10	Participations et créances rattachées		-	-
13	Subventions d'investissement	835 220,00	-	835 220,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 902 710,00	-	1 902 710,00
26	Participations et créances rattachées	250 000,00	-	250 000,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	-	2 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
Total dépenses réelles d'investissement		16 791 692,36	-	16 791 692,36
040	Ordre entre section	87 000,00	-	87 000,00
041	Opérations patrimoniales		200 000,00	200 000,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		87 000,00	200 000,00	287 000,00
Dépenses totales d'investissement		16 878 692,36	200 000,00	17 078 692,36
D001 - Déficit d'investissement reporté		6 287 705,31		6 287 705,31
Total des dépenses d'investissement cumulées		23 166 397,67	200 000,00	23 366 397,67

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	BP 2021 + RAR	DM1	TOTAL
13	Subventions d'investissement	7 247 571,31	-	7 247 571,31
16	Emprunt	9 537 291,00	-	9 537 291,00
21	Immobilisations corporelles		-	-
23	Immobilisations en cours	136 834,93	-	136 834,93
Total recettes d'équipement		16 921 697,24	-	16 921 697,24

10	Dotations, fonds divers et réserves (yc 1068)	2 577 810,43	-	2 577 810,43
27	Opérations pour compte de tiers		-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus		-	-
024	Produits des cessions	1 392 000,00	-	1 392 000,00
45	Opérations pour compte de tiers		-	-
Total recettes réelles		20 891 507,67	-	20 891 507,67
040	Ordre entre section	1 180 880,00	-	1 180 880,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 094 010,00	-	1 094 010,00
041	Opérations patrimoniales		200 000,00	200 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement		2 274 890,00	200 000,00	2 474 890,00
Recettes totales d'investissement		23 166 397,67	200 000,00	23 366 397,67
R001 - Excédent d'investissement reporté		-	-	-
Total des recettes d'investissement cumulées		23 166 397,67	200 000,00	23 366 397,67

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à VASTEL Laurent), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise) votent pour.]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline s'abstiennent.]

➤ RESSOURCES HUMAINES

12 - Organisation du temps de travail

M. le Maire : « La parole est à M. CHAMBON. »

M. CHAMBON : « La Loi de transformation de la Fonction publique supprime le régime dérogatoire aux 35 heures et impose aux collectivités un retour aux 1 607 heures annuelles.

Pour information, aujourd'hui, le temps de travail de la Ville est de 1 564 heures annuelles.

Afin de mettre en place les 1 607 heures, il nous est apparu essentiel d'engager une démarche concertée avec tous les agents. Nous y voyons à la fois l'occasion et l'opportunité de revoir et d'améliorer les conditions de travail des agents et c'est dans cette optique que nous suivons un processus bien précis.

Dans un premier temps, nous avons consulté les agents, à travers un questionnaire proposant différentes options d'organisation du temps de travail. 62 % des agents ont répondu : 80 % ont choisi un cycle de travail de 38 heures hebdomadaires avec 18 jours d'ARTT. Nous avons consulté, pour avis, le Comité technique le 14 juin dernier.

Nous avons ensuite invité les chefs de service à réaliser le diagnostic avec un état des lieux des modalités d'organisation du temps de travail actuel et du delta pour arriver aux 1 607 heures. Les agents seront entièrement associés à cette réflexion.

Il est intéressant de noter que, pour certains services dont l'activité se répartit entre des périodes de forte et de faible activité, l'annualisation du temps de travail pourra être mise en place. Pour d'autres services, afin de répondre aux besoins des usagers, pourront être instaurés des sites de travail différenciés.

L'objectif est de mettre en place un protocole d'aménagement du temps de travail, qui sera établi puis soumis pour avis au Comité technique en fin d'année, pour une application au 1^{er} janvier 2022.

Vous avez, dans le rapport de présentation, toutes les informations complémentaires. Je rapporte de manière conforme. »

M. le Maire : « Merci, Emmanuel. Mme GOUJA. »

Mme GOUJA : « Merci, M. le Maire. Je constate que le Comité technique doit se prononcer, qu'il y a eu une consultation des salariés. Dans ce type de négociations, notamment, les représentants du personnel et les syndicats doivent aussi être consultés. Je ne sais pas si cela a été le cas, mais ce que je constate, c'est que, dans la note qui nous a été envoyée pour nous informer de cette délibération, il est indiqué que les chefs de service doivent réaliser le diagnostic avec un état des lieux des modalités d'organisation du temps de travail, *et cætera*. Je pense véritablement que cette délibération est peut-être arrivée de manière anticipée et que nous ne devrions pas la voter aujourd'hui mais attendre tous ces diagnostics, attendre les négociations avec les représentants du personnel. Je comprends qu'il s'agit d'appliquer la loi mais pour autant, le processus de mise en œuvre de la loi est un processus qui est formel, qui est strict et qui, en l'état, n'est pas encore abouti. Cette délibération arrive donc trop tôt. Nous devrions attendre que tout ce processus soit terminé pour que nous puissions en délibérer et que les syndicats ou le personnel de la Mairie ne soient pas mis devant le fait accompli, finalement, par une délibération que nous aurions prise sans... »

M. le Maire : « Mme GOUJA... »

Mme GOUJA : « Oui ? »

M. le Maire : « Je vais peut-être laisser Emmanuel répondre, mais je pense que vous n'avez peut-être pas suivi de très près l'évolution législative. Nous sommes parfaitement dans le phasage prévu par la loi. On commence par l'aménagement du temps de travail et, ensuite, on décline les choses, dans une deuxième phase et, bien sûr, en concertation permanente.

Si vous voulez, on est quand même une Mairie, donc nous n'avons pas besoin de prévoir quand même six mois de concertation pour rencontrer les représentants du personnel ; nous les voyons régulièrement, très souvent. »

Mme GOUJA : « Je l'entends bien mais le processus semble inversé, M. le Maire. Peut-être que je fais erreur, mais il m'apparaît... »

M. le Maire : « (...) C'est strictement la loi. Emmanuel, si tu peux compléter. »

M. CHAMBON : « Le processus n'est pas du tout inversé, au contraire : il est tout à fait en phase avec la réglementation. Ce qu'il s'est passé, c'est que la consultation du personnel est une première étape. Au Comité technique qui a eu lieu au mois de juin, bien évidemment, les représentants du personnel étaient présents. L'objet de la délibération de ce soir est de lancer le processus qui doit aboutir au protocole. En fait, c'est le protocole qui est important, et ce protocole interviendra à la fin de l'année lorsque tout ce processus aura été suivi et lorsque nous aurons tous les éléments. Nous n'avons pas l'obligation de le faire mais nous pourrions très bien, à la fin de l'année, repasser en Conseil municipal une délibération sur l'adoption du protocole qui, lui, sera présenté en Comité technique, avec les représentants du personnel, qui sont partie prenante dans le processus de réflexion. Il n'y a aucun souci. La démarche est tout à fait logique et s'inscrit bien dans le calendrier et dans le déroulement qui convient. »

Mme GOUJA : « Bien. Si vous êtes persuadés que vous êtes dans le processus et que vous êtes dans le bon calendrier, certes. Dans ce cas, puisque vous me dites qu'il n'y a pas d'obligation mais qu'il est possible de le faire, il serait peut-être souhaitable que nous puissions soumettre au Conseil le protocole qui résultera des négociations. »

M. le Maire : « Nous pourrions vous le communiquer ; il n'y a pas de problème, Mme GOUJA. *(Intervention inaudible de Mme GOUJA.)*

Ces explications étant données, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ah, j'ai une demi-abstention, j'ai une demi-main. »

M. SOMMIER : « Je ne prends pas part au vote, par rapport à ce qu'a rappelé Mme GOUJA. On a toujours délibéré après la délibération du Comité technique ; je ne prends pas part au vote. »

M. le Maire : « Écoutez, M. SOMMIER, nous essayons de faire au mieux, en respectant les textes, et avec l'avis de toutes les parties, je vous rassure. Mais vous êtes libre de ne pas prendre part au vote. »

M. CHAMBON : « Et puis le Comité technique s'est déjà réuni, à la mi-janvier. Nous sommes tout à fait en phase au niveau du fonctionnement. »

M. le Maire : « NPPV pour M. SOMMIER, y en a-t-il d'autres ? Non. Pas de vote contre, pas d'abstention, un NPPV... Mme LE FUR hésite. C'est oui, c'est NPPV ? »

Mme LE FUR : « NPPV. »

M. le Maire : « NPPV, très bien. Une fois, deux fois, trois fois, c'est votre dernier mot ? Parce que là, c'est un peu dans le désordre. Très bien. Je vous remercie. Ah, Mme BROBECKER aussi a demandé la parole, pardon. »

Mme BROBECKER : « NPPV aussi. »

M. le Maire : « D'accord, très bien. NPPV pour Mme BROBECKER. Parfait. Je vous remercie de cette approbation. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide :

- De la mise en application de l'organisation du temps de travail à 1 607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022 et selon les modalités suivantes :

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) et calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillés = Nombre de jours x 7 heures	1 596 heures arrondies à 1 600 heures
+ Journée de solidarité	+ 7 heures
Total en heures :	1 607 heures

➤ **Garanties minimales de repos**

- La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;
- Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures consécutives de travail sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes ;
- L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;
- Les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;
- Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;
- Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche ;

- Il est possible de déroger à titre exceptionnel aux garanties minimales de repos sur une période limitée et par décision expresse de l'administration qui en tiendra informées les autorités paritaires en cas de force majeure justifiée notamment par la sécurité publique, la protection des personnes et des biens ou des événements climatiques particuliers.

➤ **Congés fractionnés**

Des congés supplémentaires sont attribués lorsque l'agent utilise ses congés annuels en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre.

Ces jours de congé supplémentaires, dits « jours de fractionnement », sont accordés aux fonctionnaires et agents contractuels qui remplissent les conditions pour en bénéficier :

- Il est attribué un jour de congé supplémentaire, si l'agent a pris 5, 6 ou 7 jours de congé en dehors de la période comprise entre le 1^{er} mai et le 31 octobre ;
- Il est attribué 2 jours de congé supplémentaires lorsque l'agent a pris au moins 8 jours de congé en dehors de la période considérée.

➤ **Fixation de la durée hebdomadaire de travail**

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la Commune de Fontenay-aux-Roses est fixé à 38 heures par semaine pour l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier 2022.

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents bénéficieront de 18 jours de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1 607 heures.

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours ARTT est proratisé à hauteur de leur quotité de travail (dont le nombre peut être arrondi à la demi-journée supérieure) :

Durée hebdomadaire de travail	38 heures
Nombre de jours ARTT pour un agent à temps complet	18
Temps partiel 90 %	16,2
Temps partiel 80 %	14,4
Temps partiel 70 %	12,6
Temps partiel 60 %	10,8
Temps partiel 50 %	9

Ce droit à RTT étant lié à la présence effective de l'agent pendant la période de référence (année civile), l'acquisition progressive de droits s'effectue chaque mois en fonction de la présence effective de l'agent. Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la circulaire du 18 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

Ne sont, toutefois, pas concernés les congés de maternité, adoption ou paternité et les autres congés particuliers comme le congé pour exercer un mandat électif local, les décharges d'activité pour mandat syndical, ou encore le congé de formation professionnelle.

➤ **Journée de solidarité**

La journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée. Elle s'opère par la réduction d'un jour du nombre de jours ARTT indiqué plus haut.

➤ **Heures supplémentaires ou complémentaires**

Les heures supplémentaires sont les heures effectuées au-delà des bornes horaires définies par les cycles de travail ci-dessus.

Ces heures ne peuvent être effectuées qu'à la demande expresse de l'autorité territoriale ou du chef de service.

Les heures supplémentaires ne peuvent dépasser un plafond mensuel de 25 heures pour un temps complet y compris les heures accomplies les dimanches et jours fériés ainsi que celles effectuées la nuit.

➤ **Organisation des cycles de travail**

Pour des raisons d'organisation et de fonctionnement et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il convient d'instaurer un cycle hebdomadaire commun de travail.

Certains services pourront toutefois, en raison de leurs spécificités, être soumis aux cycles annualisés lorsque la durée hebdomadaire de travail varie selon les périodes de l'année. Le cycle de travail s'inscrit alors dans un cadre annuel. Les agents soumis à l'annualisation devront accomplir 1 607 heures par an.

Dans ce cadre, l'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- Répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;
- Maintenir une rémunération identique tout au long de l'année, c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Le temps de travail annuel des agents à temps partiel ou non complet est calculé au prorata de leur quotité d'emploi.

Dans la mesure où ces nouvelles dispositions entraînent des modifications sur le cycle de travail, l'organisation précise et l'harmonisation des cycles de travail (incluant les plages horaires journalières de travail) feront l'objet d'une démarche concertée avec tous les agents afin d'aboutir à un protocole général d'aménagement du temps de travail décliné en règlements par services, soumis à avis du Comité technique pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

- Que le protocole d'aménagement du temps de travail ainsi élaboré pourra être modifié, en fonction de l'évolution des services et des besoins de la Collectivité. Ces modifications pourront être discutées et adoptées uniquement en Comité technique ;
- D'abroger la délibération du 4 décembre 2001 portant modification de la délibération sur l'aménagement et la réduction du temps de travail conformément à la Loi du 3 janvier 2001.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à VASTEL Laurent), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise), KATHOLA Pierre, GOUJA Sonia, POGGI Léa-Iris votent pour.]

[SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline ne prennent pas part au vote.]

13 - Actualisation du tableau des effectifs

M. le Maire : « La parole est toujours à M. CHAMBON, qui continue. »

M. CHAMBON : « C'est la délibération classique qui revient régulièrement et qui concerne la mise à jour du tableau des emplois. En l'occurrence, cette délibération porte sur la création de trois postes :

- Un poste de juriste, qui est une création réelle d'un poste pour compléter le service juridique. Il s'agit d'une véritable création puisque ce poste n'existe pas.
- Le poste de graphiste multimédia est une création à la suite de l'évolution d'un poste de catégorie C qui est transformé en poste de catégorie B et entraînera, à la fin de l'année, la suppression du poste en catégorie C.
- Le troisième poste concerné par cette délibération est un poste de policier. Il s'agit d'un remplacement à la suite d'un départ. Ce recrutement s'effectue avec un changement de grade de l'agent. De la même façon, le poste sera régularisé à la fin de l'année.

Sur cette actualisation, en réalité, il n'y a qu'une seule véritable création de poste : il s'agit du poste de juriste.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci. Mme GOUJA. »

Mme GOUJA : « Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « Nous créons des postes de juristes, ça va vous faire plaisir. »

Mme GOUJA : « Oui, justement, c'est très bien, bravo.

Je voulais simplement souligner que j'appréciais l'effort qui avait été fait sur le tableau des emplois, à la suite de plusieurs demandes que j'avais faites. On voit bien les entrées, les sorties, les créations. C'est très bien et il faut le souligner quand c'est dans le bon sens, voilà, tout simplement. »

M. le Maire : « En plus, ça nous a permis de retrouver plusieurs agents, finalement. Non, je plaisante. (*Rires.*) »

Mme GOUJA : « Très bien. Vous voyez, comme quoi, on peut être utile ! (*Rires.*) »

M. le Maire : « Écoutez, si vous en êtes d'accord, du coup, je vous propose de délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- De créer les emplois suivants :
 - o Un poste d'attaché à temps complet ;
 - o Un poste de technicien à temps complet ;
 - o Un poste de gardien brigadier à temps complet.

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Attaché (+ 1)	22	0	23	0
Technicien (+ 1)	1	0	2	0
Gardien brigadier (+ 1)	3	0	4	0

- D'autoriser, dans l'hypothèse où ces emplois, ou ceux précédemment créés, ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la Fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels dans le cadre de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale. Les contractuels seraient recrutés par contrat de droit public faisant référence aux articles 3-1 et 3-2 de la loi, pour les emplois de catégorie A, B, C ou faisant référence à l'article 3-3 de la loi pour les emplois de catégorie A ou faisant référence à l'article 38. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de

l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à VASTEL Laurent), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

14 - Attribution de protection fonctionnelle à une élue municipale

M. le Maire : « Je vous propose d'accorder la protection fonctionnelle à Mme Zahira KEFIFA. Comme vous le savez, le Code général des collectivités territoriales prévoit que la Commune est tenue de protéger le Maire et les élus municipaux contre les menaces, attaques, violences, injures, diffamations, outrages, dont ils peuvent être victimes à l'occasion de leurs fonctions, ceci se traduisant en général par une comparution devant une juridiction quelconque.

Il appartient au Conseil municipal, par délibération, d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle.

Une élue municipale a adressé cette demande de protection fonctionnelle au Maire pour les menaces qu'elle subit, sur ce fondement, le Conseil municipal est tenu de la lui accorder. Je vous demanderai de bien vouloir en délibérer.

Je ne pense pas que l'objet de ce débat soit de mettre sur la place publique les problèmes qui, aujourd'hui, se trouvent en face de Mme Zahira KEFIFA et qui sont à peu près apparus à partir du moment où elle a été élue municipale. Je vous demanderai donc de ne pas vouloir faire un débat sur les problèmes que peut rencontrer cette collègue.

M. MERGY. » »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Comme cela fait un peu plus de deux heures que nous sommes réunis, je demande une interruption de séance de dix minutes. Cela permettra de faire une pause et de reprendre. »

M. le Maire : « Écoutez, je pensais faire la pause juste après cette délibération, puisqu'ensuite, nous passerons aux vœux et questions. C'était plus logique, quand même, de terminer l'ordre du jour. »

M. MERGY : « J'entends bien votre position, M. le Maire, mais je la demande maintenant. »

M. le Maire : « Écoutez, moi, je n'y vois pas d'inconvénient, M. MERGY. »

M. MERGY : « Merci beaucoup. »

(Les interventions ci-dessous sont plus ou moins concomitantes jusqu'à la pause.)

M. le Maire : « À très bientôt. Je vous donne dix minutes. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Moi, j'y vois un inconvénient, en fait, je ne vois pas pourquoi c'est M. Gilles MERGY qui demande la pause. Vous, vous vouliez aller jusqu'à la fin. »

M. le Maire : « Parce qu'il a le droit de la demander. »

M. LAFON : « C'est de droit, c'est dans le règlement intérieur. »

M. le Maire : « C'est dans le règlement intérieur, Muriel. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « C'est sidérant. »

M. MERGY : « Mme GUILLEMINOT, vous devriez peut-être lire le règlement intérieur plutôt que la vie de M. Mignard. »

M. SOMMIER : « Mme GUILLEMINOT, voyons, il faut le lire. »

M. MERGY : « Il faut lire le règlement intérieur plutôt que la vie de M. Mignard, peut-être. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Ridicule, mon pauvre Gilles. »

M. le Maire : « Bref, on ne va pas s'arrêter aux remarques déplaisantes. Je vous donne rendez-vous dans dix minutes. »

Suspension de séance à 21 h 48.

Réouverture de séance à 22 h 00.

M. le Maire : « Mes chers collègues, il est 22 h 00, cela fait plus de dix minutes. Je vous invite à reprendre place afin que nous reprenions les débats, pour terminer le point n° 14, qui est le dernier point à l'ordre du jour.

S'il n'y a pas d'intervention prévue, je vous proposerai... M. MERGY a la main toujours levée ou veut-il intervenir ? Je ne sais pas.

J'ai une demande de prise de parole de Mme POGGI, pardon. Allez-y. »

M. MERGY : « Je souhaite prendre la parole aussi. »

M. le Maire : « M. MERGY, je vous en prie. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Je comprends, au vu du caractère public du Conseil municipal, que vous ne souhaitiez pas aborder les faits pour lesquels il nous est demandé d'accorder la protection fonctionnelle à Mme KEFIFA. Nous le comprenons parfaitement. Ce que nous aurions vraiment besoin de savoir de votre part, c'est si, effectivement, c'est une affaire qui concerne directement l'exercice de son mandat de conseillère municipale déléguée de la Ville de Fontenay-aux-Roses ou s'il s'agit d'un différend personnel, un accident de voiture, des troubles de voisinage, par exemple, qui ne relèvent pas de son activité d'élue. »

M. le Maire : « Les troubles de voisinage, M. MERGY, sont une interaction publique et peuvent avoir un lien avec les fonctions, qui placent les élus municipaux dans une situation particulière, qui n'est pas celle de n'importe quel citoyen. Très bien. Mme POGGI, je crois, voulait intervenir. »

Mme POGGI : « Merci, M. le Maire. Du coup, depuis tout à l'heure, j'ai regardé, la délibération a été envoyée à 17 h 24. Dans le règlement intérieur du Conseil municipal, il est certes possible de faire des convocations en urgence avec des délibérations en urgence – j'ai vérifié à l'instant – mais il y a, en fait, un délai incompressible d'un jour et je ne crois pas que ça ait été envoyé à 17 h 24 la veille, ça a été envoyé à 17 h 24 aujourd'hui. On peut faire moins, mais il y a un délai incompressible d'un jour. Du coup, on n'a pas le recul nécessaire. Je ne sais pas si les menaces dont a fait l'objet notre collègue datent d'aujourd'hui, mais je suis quand même assez surprise. »

M. le Maire : « Je vous rassure, nous ne faisons que respecter la loi : je vous rappelle d'une part que cette demande est un droit qui est accordé aux élus et, d'autre part, que la loi prévoit que des délibérations peuvent être mises sur table à condition que l'Assemblée se prononce sur l'opportunité de leur mise à l'ordre du jour, ce qui a été fait en début de Conseil. Voilà.

Ces précisions étant apportées, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. MESSIER, Mme POGGI. Toute l'opposition ? Très bien. L'opposition s'abstient. Merci de cette adoption pour notre collègue. »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

- Accorde la protection fonctionnelle à Mme Zahira KEFIFA pour les faits de menaces dont elle serait victime et pour lesquels elle demande la protection fonctionnelle ;

- Autorise la mise en œuvre du contrat d'assurance Protection juridique et fonctionnelle ;
- Autorise M. le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la délibération ;
- Décide de prélever sur le budget communal les éventuelles dépenses en résultant.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à VASTEL Laurent), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise) votent pour.]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline s'abstiennent.]

M. le Maire : « Nous allons passer à l'examen des vœux, motions et questions. »

➤ VŒUX ET MOTION

15 - Vœu au Département des Hauts-de-Seine et à la Région Île-de-France pour la proscription de l'élevage intensif dans la restauration collective, déposé par les élus de la majorité

M. le Maire : « Nous avons trois vœux, dont le premier est présenté par les élus de la majorité et est rapporté par Mme COLLET. »

Mme COLLET : « C'est un vœu qui concerne l'élevage intensif.

Une très large majorité des produits d'origine animale que nous consommons en France aujourd'hui est issue de l'élevage intensif d'animaux. Cela concerne par exemple :

- 83 % des poulets de chair ;
- 97 % des dindes ;
- 47 % des poules élevées pour les œufs ;
- 99 % des lapins ;
- 95 % des cochons ;
- 60 % des caprins.

L'élevage intensif, comme on le sait, est une source de nombreuses et terribles souffrances pour les animaux, qui sont élevés dans des bâtiments, sans accès à l'extérieur, en cage, baignant 24 heures sur 24 dans les effluves de leurs déjections, sans jamais voir la lumière naturelle. Cela concerne à peu près 300 millions d'animaux par an en Europe.

Ces conditions de vie, qui sont intolérables, qui sont invivables, obligent les exploitants à adopter des pratiques qui sont encore plus inacceptables pour permettre aux animaux de vivre et de se reproduire dans ces conditions. La plupart du temps, ce sont des mutilations qui sont pratiquées sans anesthésie, à vif. Nous avons, par exemple :

- La caudectomie, c'est-à-dire l'ablation de la queue : on coupe la queue pour éviter qu'ils se blessent entre eux ;
- L'époinçage du bec : on meule le bec, également pour éviter qu'ils se blessent entre eux ;
- Le meulage des dents, ce qui est extrêmement douloureux, le nerf dentaire étant l'un des plus douloureux ;
- La castration à vif, notamment des porcs, pour qu'ils grossissent plus vite notamment.

La production des œufs implique le broyage à vif de près de 50 millions de poussins mâles par an : on met les poussins directement et on les broie sans autre anesthésie.

L'industrie du foie gras génère aussi d'importantes souffrances ; je ne reviendrai pas dessus, mais elle entraîne aussi le broyage d'environ 16 millions de canetons femelles par an.

L'industrie laitière suppose l'insémination répétée de vaches et de chèvres et le dopage aux hormones, les hormones étant issues de fermes à sang de cheval, notamment en Argentine. C'est aussi une traite intensive provoquant des lésions aux mamelles, la séparation précoce des petits de leur mère, qui sont abattus, puisque pour avoir du lait il faut des petits.

C'est une pratique intensive d'ingestion d'antibiotiques et divers traitements médicamenteux qui seront ensuite directement consommés par les humains – les enfants, les adultes – mais aussi rejetés dans les eaux et qui peuvent détériorer l'environnement.

Enfin, les manipulations génétiques, qui sont destinées à augmenter la productivité, par la vitesse de croissance, en augmentant la taille, mènent à des animaux qui sont difformes, notamment qui sont trop gros et ne peuvent pas se mettre debout, comme on peut le voir souvent sur certaines images qui sont diffusées. Ce sont des malformations douloureuses, graves, qui portent atteinte à l'animal et dont on ne connaît pas les conséquences pour les humains qui les consomment.

Depuis 2019, nous sommes confrontés à une épidémie qui est importante, qui a eu des conséquences sanitaires, économiques et sociales désastreuses. L'une des hypothèses, comme toutes les pandémies qui ont pour origine une zoonose, est la transmission par l'élevage. Ici, on peut peut-être parler d'une transmission par les élevages intensifs. Ce n'est qu'une hypothèse mais elle est quand même reprise et pointée au moins par la communauté scientifique, qui met l'accent sur le fait que l'élevage intensif étant une source de promiscuité extrême, il génère des risques forts de développement d'agents pathogènes et d'antibiorésistance.

Dans cette logique, le 10 juin 2021, à la suite de l'initiative citoyenne "End the Cage Age", qui a obtenu 1,4 million de signatures, le Parlement européen a adopté une résolution avec une majorité écrasante pour mettre fin à l'élevage en cage d'ici 2027.

La restauration collective est l'un des principaux débouchés commerciaux pour l'élevage intensif.

La Ville de Fontenay-aux-Roses a pris l'engagement de bannir les produits issus de l'élevage intensif dans ses marchés de restauration.

La Ville de Fontenay-aux-Roses ne contribue pas à cette industrie amoralisée et dangereuse tant pour la planète que pour nos enfants, elle préserve ainsi la santé alimentaire au mieux de tous les petits Fontenaisiens.

Cependant, dans la ville de Fontenay-aux-Roses, se trouvent aussi un collège et un lycée, qui sont sur notre territoire mais dont les marchés de restauration ne dépendent pas de la Ville mais, respectivement, du Département et de la Région.

Aussi, le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, cohérent avec sa politique locale, émet le vœu que le Département des Hauts-de-Seine et la Région Île-de-France adoptent eux aussi cette démarche en refusant les produits issus de l'élevage intensif dans les marchés de restauration des cantines des collèges et des lycées, et demande à ces instances nouvellement renouvelées de poursuivre la volonté de végétaliser davantage les repas des convives en intégrant au minimum une alternative végétarienne quotidienne – végétarienne, je dis bien, quotidienne – dans tous les lieux de restauration scolaire.

En vous laissant délibérer, je vous remercie.

Excusez-moi, c'est un sujet qui me tient extrêmement à cœur. L'émotion va avec le texte. »

M. le Maire : « M. MERGY a la parole. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Merci à Mme COLLET pour la présentation de ce vœu, dans lequel on sent toute sa détermination et son engagement pour la défense de la cause animale.

Je ne sais pas de quelle manière nous pouvons contribuer, au niveau de Fontenay, à cette lutte indispensable et nécessaire contre l'élevage intensif et les dérives qu'a soulignées Cécile dans son vœu mais, nous sommes, bien entendu, pour que la Ville de Fontenay-aux-Roses bannisse toutes les formes de souffrance animale et d'élevage intensif dans les produits qu'elle consomme. Plus on peut contrôler la cuisine centrale et la traçabilité des aliments, mieux c'est. C'est la raison pour laquelle il vaut mieux être majoritaire que minoritaire.

Voilà, je vous remercie. Je serai bien entendu pour ce vœu. »

M. le Maire : « M. MESSIER. »

M. MESSIER : « Merci. En tant qu'écologiste, je ne peux évidemment qu'approuver cette orientation. La cause animale est une cause qui, à mon avis, dépasse les clivages. D'ailleurs, je vois que ça progresse dans l'opinion ; ça, je m'en réjouis. Je pense notamment à certaines associations qui révèlent les méthodes d'élevage. Je sais que certains n'apprécient pas les méthodes qui consistent à mettre des caméras dans les abattoirs et dans les élevages mais il n'empêche que ces images ont largement fait avancer la conscience de l'opinion sur ce sujet. Moi, je suis évidemment favorable.

Cela étant, comme l'a dit Gilles, ce ne sera pas forcément toujours évident pour les seules collectivités de décider elles-mêmes d'éradiquer la viande qui vient de l'élevage intensif, parce que ce n'est pas toujours marqué très clairement sur les étiquettes : il n'y a pas de label "élevage intensif" ou "élevage extensif", mais en tout cas, sur le principe, évidemment, je suis pour. »

M. le Maire : « Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Merci, M. le Maire. Je suis aussi tout à fait d'accord avec cette lutte contre l'élevage intensif et je me demandais pourquoi on ne pourrait pas finalement élargir le vœu à d'autres institutions plutôt que de rester sur le Département et la Région. Je ne sais plus s'il y avait la Région, je n'ai pas tout retenu. »

M. le Maire : « Si. »

Mme POGGI : « Il y avait la Région, voilà. Ne pourrait-on pas le faire au Territoire, par exemple, un peu partout ? Comme ça, au moins, si on est tous d'accord sur le sujet, autant faire porter notre vœu un peu plus loin. »

M. le Maire : « Je me permettrai de préciser que, d'abord, à Fontenay, nous sommes en train de le faire, puisque les nouveaux marchés comprennent ces clauses visant à exclure les produits alimentaires issus de l'élevage intensif. Le Territoire, pourquoi pas, mais ce n'est pas dans ses compétences, donc il est un peu hors-jeu pour ce type de démarche. En revanche, le Territoire va se saisir à ma demande d'un projet de fourrière animale dans le sud 92, compte tenu des désordres que nous avons rencontrés et dénoncés dans cette enceinte il y a quelques mois déjà lors du rapport sur les services publics et notamment celui de la SACPA, qui gère cet aspect des choses. Mais cela, nous sommes en train d'y travailler au niveau du Territoire. Concernant l'élevage intensif, en tout cas, le Territoire n'est pas concerné directement.

En revanche, le collège et le lycée, où mangent des enfants de Fontenay, sont gérés respectivement par le Département et par la Région. C'est l'objet de ce vœu.

Nous pourrions aussi interpeler l'Europe et le Gouvernement mais nous avons comme ligne, malgré tout, de ne voter que des vœux qui ont quand même un lien direct avec la Municipalité et les habitants qui nous ont confié notre mandat, ce qui nous évite d'avoir à faire des vœux sur un certain nombre de considérations qui sont souvent très intéressantes, mais qui ne sont pas du ressort d'une collectivité municipale. C'est ce qui explique le calibrage du vœu.

Mme LE FUR... Mme BROBECKER, pardon. »

Mme BROBECKER : « Merci. Évidemment, je me relie à ce qui a été dit et aussi au fait qu'il y a les animaux, mais qu'il y a aussi les humains et l'élevage intensif a des répercussions, via les perturbateurs endocriniens. En lien aussi avec la délibération sur la cantine, il y a un documentaire, *Nos enfants nous accuseront*, que Maxime et moi conseillons de voir ou de revoir, qui porte vraiment sur ces sujets. Merci. »

M. le Maire : « Vous avez parfaitement raison. D'ailleurs, je me permettrai d'ajouter, en tant que chirurgien orthopédiste, que la forme des os à l'âge adulte dépend notamment du type d'alimentation et du fait que l'on absorbe de la viande élevée avec des hormones, de façon un peu plus intensive ou pas. Ce sont des choses que nous, chirurgiens de l'os, connaissons assez bien, puisque par exemple, des personnes originaires de certains pays n'ont pas les mêmes formes osseuses à l'âge adulte en fonction de l'âge d'arrivée dans le pays et selon qu'elles ont été exposées ou pas, pendant la croissance, à des viandes ayant ingéré des hormones. C'était l'anecdote chirurgicale, dirons-nous.

Mme LE FUR. »

Mme LE FUR : « Merci pour ce vœu, qui nous touche tous beaucoup, j'imagine, même personnellement. Je note quand même que c'est un peu dommage car M. VASTEL, en tant que Conseiller départemental sortant, aurait pu agir au sein du Département avant, puisque la cause n'est pas nouvelle.

Mais je profite de ce vœu où l'on parle de notre alimentation pour vous demander ce qu'il en est du deuxième repas végétarien dans nos cantines. J'ai déposé un vœu il y a maintenant un an, quasiment. Est-ce que les choses ont avancé ? Avez-vous du nouveau sur ce sujet ? Merci. »

M. le Maire : « Nous allons y répondre. Je pense que Mme COLLET va reprendre la parole. M. KATHOLA. »

M. KATHOLA : « Merci, M. le Maire. Je voulais dire que cette cause qu'est la cause animale est vraiment d'actualité. Elle nous concerne tous. Pour avoir eu l'occasion de suivre un documentaire sur la consommation des antibiotiques que les animaux peuvent ingérer, et les conséquences sur l'être humain, je ne peux qu'aller dans le sens de ce vœu et le voter. Voilà ce que je voulais dire et, pourquoi pas, faire aussi une certaine sensibilisation, au niveau de la ville, auprès des enfants, pour

qu'ils prennent un peu conscience aussi de la cause animale. Je ne sais pas si l'on peut mettre en place un projet sur le sujet, aussi, pour en parler au niveau des écoles, du collège. »

M. le Maire : « C'est prévu, M. KATHOLA. Cela faisait même partie de la charte L214 que nous avons signée, vous et nous, je crois. Mme COLLET va répondre, de toute façon. »

M. KATHOLA : « Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « Mme COLLET. »

Mme COLLET : « J'avais coupé mon micro, je parlais dans le vide, excusez-moi.

Pour répondre à Pierre, oui, il y a tout un programme de sensibilisation, évidemment, qui est à mettre en parallèle de toute action. La cause animale, ce n'est pas que la cantine : c'est une partie de la question, mais ce n'est pas que la cantine. C'est au quotidien, avec les animaux qui sont autour de nous ; c'est aussi une prise en charge des animaux domestiques ; c'est encore le vivre ensemble avec les animaux qui nous entourent, et cette sensibilisation qui doit être au respect de la vie, au respect du vivant et de toutes les vies qui existent. Cela fait partie de notre programme électoral. Nous avons d'ailleurs mis en place très récemment un pigeonnier contraceptif ; nous avons pris des mesures contre les animaux liminaires ; nous avons mis en place un ensemble de choses qui nous permettent aujourd'hui de concourir pour le label "Ville amie des animaux" auprès de la Région. Vous avez eu l'occasion de le découvrir notamment dans le dernier magazine municipal. Nous vous réservons aussi quelques petites actualités dans les projets, pas dans le magazine municipal mais dans un point dédié. Je vous laisserai en découvrir davantage à la rentrée.

Concernant le marché de la restauration en lui-même, oui, Pauline, il y a bien un deuxième repas végétarien qui est prévu. Comme nous nous y étions engagés dans notre programme, nous avons consulté les entreprises. Nous avons lancé un marché de restauration qui est bien plus ferme sur l'origine des animaux. Je rappelle simplement que, déjà, nous avons les catégories d'œufs qui étaient imposées ; nous avons déjà un repas végétarien et l'alternative quotidienne végétarienne. Nous avons rajouté ce deuxième repas végétarien et nous attendons aussi de voir la réponse des entreprises, pour savoir si elles sont en capacité ou pas de répondre au marché. Ce qui est essentiel, comme nous l'avons toujours dit, c'est d'avoir des repas végétariens, certes, mais qui soient gustatifs. Si c'est pour que ça finisse dans la poubelle, c'est exactement contreproductif. Cela demande toute une chaîne, non seulement dans l'aliment même, dans la base de l'aliment, qui doit être bonne, mais aussi dans la manière de le cuisiner, qui doit être bonne et variée. Il ne s'agit pas de mettre systématiquement les mêmes flageolets pour remplacer les protéines. Ce sera prévu pour la rentrée. Nous allons lancer la consultation, nous aurons les réponses précises en termes de coût, de qualité nutritive. Tout cela, je le partagerai avec grand plaisir, s'agissant des réponses que l'on aura. Nous avons aussi la chance d'avoir des spécialistes, à Fontenay-aux-Roses, qui sont des spécialistes de l'alimentation végétarienne, que nous consultons et qui nous permettent aussi d'avoir un avis intéressant et une grande expérience.

Pour répondre à Maxime, si, il existe des labels : il existe des labels pour contrôler le soin de l'animal. Ce ne sont pas des labels aussi connus que le Label rouge, qui assure une certaine qualité de viande, mais il existe des labels concernant le bien-être animal, qui garantissent notamment le transport, les pauses obligatoires, qui permettent aussi de garantir le respect des conditions d'abattage, même si je ne sais pas si on peut avoir du bien-être animal à partir du moment où on parle d'abattage, mais bon. Il existe bien un progrès, il existe plusieurs labels. Nous les avons pris en compte dans le nouveau marché, même s'ils sont tout jeunes. Les chartes sont en cours d'amélioration pour pouvoir répondre convenablement. »

M. le Maire : « Merci. M. LAFON. »

M. LAFON : « Cécile a dit beaucoup de choses. Je souhaitais ajouter que des projets, il y en a, notamment dans les écoles, évidemment, sous égide de l'Éducation nationale, mais aussi dans le périscolaire.

Il y a aussi une chose intéressante, c'est que, comme vous le savez, depuis trois ans, les enfants participent à la commission des menus. À chaque commission, ce sont eux qui commencent à parler. Ce qui est assez intéressant, c'est que, alors qu'il y a quelques années, quand on avait mis, d'ailleurs en partie à la demande des enfants, des repas végétariens, il y avait un certain nombre de sujets sur le goût, lors de la dernière commission des menus qui s'est tenue à l'école de la Roue, les enfants – l'échantillon des enfants qui étaient présents – nous ont fait part d'un sondage sur une cinquantaine de leurs collègues. Il est apparu que la qualité gustative du repas végétarien était appréciée. On voit

aussi que les choses évoluent, que le goût s'éduque et – et ça, c'est très important – que les personnels savent valoriser, donner du goût à tout cela.

Notre fournisseur actuel commence aussi à être beaucoup plus sensibilisé à tout cela. Ça progresse, lentement peut-être, mais sûrement et dans le bon sens. »

M. le Maire : « Merci. Écoutez, je pense que nous nous sommes pas mal exprimés sur ce vœu. Je propose de passer au vote. Si j'ai bien compris : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de cette unanimité, je crois, pour cette cause. »

"Rapport de présentation :

Une très large majorité des produits d'origine animale que nous consommons en France est issue de l'élevage intensif d'animaux. Cela concerne par exemple :

- 83 % des poulets de chair,
- 97 % des dindes,
- 47 % des poules élevées pour leurs œufs,
- 99 % des lapins,
- 95 % des cochons,
- 60 % des caprins

L'élevage intensif est source de nombreuses et terribles souffrances pour les animaux, élevés dans des bâtiments fermés, en cage, baignant 24 heures sur 24 heures dans les effluves de leurs déjections, sans jamais voir la lumière naturelle du soleil de leur vie. Cela concerne 300 millions d'animaux par an en Europe.

Ces conditions de vie intolérables obligent les exploitants à adopter des pratiques inacceptables de mutilation pratiquées à vif sur les animaux :

- Caudectomie (ablation de la queue),
- époinçage du bec,
- meulage des dents,
- castration.

La production des œufs implique le broyage à vif de près de 50 millions de poussins mâles par an en France.

L'industrie du foie gras génère d'importantes souffrances et notamment le broyage d'environ 16 millions de canetons femelles par an.

L'industrie laitière suppose l'insémination répétée des vaches et des chèvres et le dopage par des hormones issues des fermes à sang chevalines. C'est aussi une traite intensive provoquant des lésions aux mamelles, la séparation précoce des petits de leur mère suivie de leur abattage.

Une pratique intensive d'ingestion d'antibiotiques et divers traitements médicamenteux qui seront ensuite directement consommés par les humains et rejetés dans les eaux.

Enfin, les manipulations génétiques destinées à augmenter la vitesse de croissance des animaux et leur taille mènent à la naissance d'animaux atteints de malformations douloureuses et de graves problèmes de santé.

Depuis fin 2019, le monde est confronté encore une fois à une pandémie aux conséquences sanitaires, économiques et sociales désastreuses, dont l'une des hypothèses d'origine actuellement à l'étude est la transmission à l'homme d'une zoonose par le biais des élevages intensifs.

La communauté scientifique s'accorde à pointer du doigt l'élevage intensif, source de promiscuité extrême, de développement d'agents pathogènes et d'antibiorésistance.

Le 10 juin 2021, suite à l'initiative citoyenne « End the Cage Age » ayant obtenu 1,4 million de signatures, le Parlement européen a adopté une résolution avec une majorité écrasante (558 votes pour, 37 contres et 85 abstentions) pour l'abolition de l'élevage en cage d'ici en 2027.

La restauration collective est l'un des principaux débouchés commerciaux pour l'élevage intensif, la ville de Fontenay-aux-Roses a pris l'engagement de bannir les produits issus de l'élevage intensif dans ses marchés de restauration.

La Ville de Fontenay-aux-Roses ne contribue pas à cette industrie amoralisée et dangereuse tant pour la planète que pour nos enfants, elle préserve ainsi la santé alimentaire au mieux de tous les petits fontenaisiens.

Cependant, un collège et un lycée sont sur le territoire de la ville, les marchés restauration sont gérés respectivement par le Département et la Région.

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, cohérent avec sa politique locale, émet le vœu que le Département des Hauts-de-Seine et la Région Ile-de-France adoptent eux aussi cette démarche en refusant les produits issus de l'élevage intensif dans les marchés de restauration des cantines des collèges et des lycées. Et demande à ces instances nouvellement renouvelées de poursuivre la

volonté de végétaliser davantage les repas des convives par l'intégration au minimum d'une alternative végétarienne quotidienne dans tous les lieux de restauration scolaire."

Vœu adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à VASTEL Laurent), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour.]

16 - Vœu pour finaliser la piste cyclable sur la N 306 entre Bièvres et Clamart, présentée par les élus de l'opposition

M. le Maire : « Ce deuxième vœu est présenté par M. MESSIER. »

M. MESSIER : « Merci.

Il s'agit d'un vœu pour finaliser la piste cyclable sur la nationale 306 entre les villes de Bièvres et de Clamart.

Le 5 juin dernier, un rassemblement de plusieurs dizaines de personnes a eu lieu sur la route nationale 306, entre ces deux villes, à cheval sur les départements de l'Essonne et des Hauts-de-Seine. Ces personnes demandaient qu'un aménagement cyclable temporaire puis pérenne soit réalisé dès 2021. J'ai illustré le vœu par une photo pour que tout le monde voie de quoi on parle.

Il existe un itinéraire cyclable qui permet de relier le plateau de Saclay à Clamart. Mais en cet endroit précis de la nationale 306, sur environ 200 mètres, la piste cyclable est interrompue. Les cyclistes doivent donc rouler sur la route nationale qui est, à cet endroit, une deux fois deux voies, au milieu d'une circulation automobile qui est intense et à grande vitesse.

Il s'agit d'une discontinuité majeure de l'itinéraire cyclable car elle conduit à une mise en danger des cyclistes. Une fille de 4 ans est décédée à cet endroit il y a quelques années. En avril 2017, un homme y a été retrouvé inconscient sur la route. Cette discontinuité est d'autant plus problématique que le nombre d'usagers du vélo, comme vous le savez, connaît une forte augmentation dans toute la région.

Ce problème est à cheval sur deux départements, l'Essonne et les Hauts-de-Seine, et sur les communes de Bièvres, Châtenay-Malabry et Clamart. Le Maire de Clamart et Président de Vallée Sud - Grand Paris, M. Jean-Didier Berger, s'est déjà déclaré conscient du problème. Mais il semble que la multiplication des couches administratives concernées soit un obstacle à la remédiation de ce problème de voirie et de sécurité. Des Fontenaisiens connaissent bien ce problème car il n'est pas très éloigné de notre commune et il est sur un axe assez fréquenté pour se rendre sur le plateau de Saclay, qui héberge pas mal d'entreprises.

Le vœu que je propose est le suivant :

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses demande la réalisation d'un aménagement cyclable transitoire puis pérenne, sur la nationale 306, entre Bièvres et Clamart. Il adresse cette demande aux personnes suivantes :

- M. Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart et Président de Vallée Sud - Grand Paris ;
- Mme Valérie PÉCRESSÉ, Présidente de la Région Île-de-France ;
- M. Georges SIFFREDI, Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
- M. François DUROVRAY, Président du Conseil départemental de l'Essonne.

Merci à vous. »

M. le Maire : « Merci. Je pense que M. HOUCINI veut dire un mot. Je ne le vois pas. »

M. HOUCINI : « Vous ne me voyez pas ? »

M. le Maire : « Non, je n'ai pas de main non plus.
Vas-y, on t'entend et on te voit. »

M. HOUCINI : « Merci, M. le Maire. Je voudrais apporter de petites rectifications.

Sur l'affirmation selon laquelle la circulation se fait "à grande vitesse", je précise que ce tronçon est limité à 50 km/h. C'est quand même assez important. Je déplore aussi, bien entendu, vous êtes d'accord avec moi, M. MESSIER, le fait qu'il y ait eu un décès et une personne accidentée sur ce tronçon. Nous en sommes bien conscients.

Ça m'étonne quand même un petit peu de votre part d'avoir posé cette question parce que nous sommes quand même en train de travailler, au niveau du Territoire, au niveau de la Région, sur tout ce qui concerne le RER V, les pistes cyclables, leur implantation. Nous défendons cette problématique avec ardeur, pas avec un certain dédain, mais vraiment avec ardeur, parce que nous estimons que ce n'est pas simplement une question de piste cyclable ; ce n'est pas uniquement la pratique du vélo en soi, bien que ce soit un lobby chez certains. Ce que nous mettons en évidence, et ce qui constitue notre cheval de bataille, c'est l'être humain. L'utilisateur est un être humain, quel que soit son mode de mobilité, à pied, à vélo, en rollers, en voiture, en moto ; c'est un être humain, sans considération d'âge, sans catégorie, et là-dessus, ce que nous voulons, c'est que chaque personne avec une certaine mobilité, y compris PMR, ait toutes les conditions requises réunies pour pouvoir se déplacer en toute sécurité. Là-dessus, nous sommes vraiment à cheval et en train de travailler sur un futur projet qui va nécessiter la mise en place et la sécurisation de plusieurs axes de déplacement, en l'occurrence pour le vélo, comme vous l'avez dit, qui ne portera pas uniquement sur la ou les communes mais sur toute l'Île-de-France et la région. C'est un travail avec les moyens qu'il y a, vous pensez bien que ce n'est pas seulement sur cent mètres, ce qui est le plus facile à faire, mais il s'agit vraiment de réfléchir avec une certaine hauteur à prendre sur toute la région.

Nous y travaillons, je tiens à vous réconforter sur ce point, sur le doute ou sur les idées que vous pourriez avoir, malgré les différentes réunions, les différents rassemblements et manifestations qu'il y a eus, avec les associations vélo, sur ce tronçon, pour attirer les lumières sur ce danger.

C'est tout ce que j'avais à apporter mais je pense que mes collègues pourront compléter. Merci. »

M. le Maire : « Il me reste à préciser pourquoi nous ne voterons pas ce vœu, M. MESSIER. Comme cela a été très bien dit, nous sommes parfaitement d'accord, parfaitement conscients de ce problème mais, là encore, on voit bien que le sujet est en cours de traitement notamment par les groupes de travail qui se tiennent au niveau du Territoire. Il concerne la commune de Clamart et plutôt le Territoire. Comme vous le savez, lorsqu'on participe au Territoire – c'est d'ailleurs respecté par toutes les Villes quelle que soit la couleur politique – il y a ce que l'on appelle un pacte de gouvernance, qui se réfère à un principe de subsidiarité, tous ces grands mots pour dire que, globalement, ce qui concerne une commune et qui doit être réglé à l'échelon d'une commune n'a pas à faire l'objet d'ingérence de la part des communes voisines. Ce pacte de gouvernance nous permet de travailler en bonne intelligence, avec toutes les communes, quelle que soit leur couleur politique, en considérant que c'est bien la légitimité du suffrage universel local qui est supérieure à l'assemblage territorial. De ce fait, je serais tout à fait disposé à écrire éventuellement à mon collègue Jean-Didier BERGER pour l'alerter sur le fait que c'est un point qui doit être de particulière vigilance, de Maire à Maire, mais pas à voter un vœu en Conseil municipal, qui peut être utilisé peu ou prou pour expliquer que certains ne vont pas assez vite ou que certains ne souhaitent pas faire ceci ou cela, dans un débat politique qui n'a pas sa place dans la gouvernance territoriale.

C'est pourquoi nous ne voterons pas ce vœu, même si nous sommes d'accord et que nous travaillons au niveau du Territoire. Mohamed participe notamment aux différentes réunions ; c'est l'un des sujets qui est sur la table et qui doit être réglé, nous sommes bien d'accord.

Je propose de passer au vote.

M. MESSIER, vous vouliez rajouter quelque chose ? »

M. MESSIER : « Oui. Je suis surpris parce que, si je résume, vous êtes conscients du problème, vous êtes d'accord, mais vous allez voter contre, au prétexte qu'on ne se prononce pas sur ce qui se fait dans les communes voisines, alors que nous venons de voter un vœu demandant au Département et à la Région d'éradiquer la viande issue d'élevage intensif. Bon. Je ne comprends pas. »

M. le Maire : « C'est logique. Je veux bien écrire au Président BERGER sur la base de votre vœu pour l'alerter sur ce problème. Nous sommes bien d'accord. Mais je ne pense pas qu'un vote en Conseil municipal soit la solution : c'est de nature à nourrir le débat politique contre les uns et les autres et on sait très bien qu'à ce moment-là, on peut faire des vœux sur plein de choses, sur les ZAC des villes voisines, par exemple. Ça peut se terminer en bataille rangée. »

M. MESSIER : « On vient de le faire pour la viande issue de l'élevage intensif. »

M. le Maire : « Pour la viande, c'est normal, en même temps, un vœu est quelque chose que l'on adresse à une autre structure : c'est même la définition d'un vœu... »

M. MESSIER : « Voilà, c'est la même chose ici. »

M. le Maire : « ... mais il faut que cela concerne les gens à l'échelon local. »

M. MESSIER : « C'est pareil ici. »

M. le Maire : « Non, ça ne concerne que quelques personnes... à ce moment-là, on peut... Non, je crois que c'est assez cohérent. Après, vous pouvez l'interpréter... Je ne doute pas, de toute façon, que vous l'interpréterez comme une hostilité au vélo, mais je m'engage bien volontiers à écrire au Président BERGER pour l'alerter sur ce problème, et dans les mêmes termes que votre vœu, je précise.

Très bien. Je vous propose de passer au vote, si vous en êtes d'accord. Non : M. HOUCINI et M. MERGY voulaient intervenir. Cela dit, nous sommes d'accord. »

M. MERGY : « Oui, nous sommes d'accord ; nous l'avons noté, M. le Maire. Ce qui nous surprend – je rebondis sur ce que vient de dire Maxime MESSIER – c'est qu'ont été introduites, dans le règlement intérieur du Conseil municipal, à la fois la notion de vœu et celle de motion. La notion de motion s'applique effectivement à la Ville et la notion de vœu est effectivement un vœu que l'on adresse à d'autres acteurs, à d'autres collectivités. Par construction, comme l'a répété très justement et très clairement Maxime, si on adresse des vœux au Conseil régional d'Île-de-France et au Conseil départemental, pourquoi ne pas envoyer un vœu au Conseil de Territoire ou au Maire de Clamart ? cela ne veut pas dire que l'on s'immisce dans la gestion de M. BERGER : c'est simplement que vous lui adressez un vœu au nom du Conseil municipal, voilà. »

M. le Maire : « M. MERGY, entre nous – puisqu'on est entre nous, finalement, et bientôt, à une certaine heure, on sera même encore moins, je pense – globalement, vous savez très bien qu'un vœu voté par une Assemblée municipale qui s'adresse directement quasiment au Maire de la Commune voisine est, quelque part, forcément interprétable par certains, par exemple par certains opposants politiques, comme la démonstration que la Ville en question ne fait pas son travail suffisamment vite ou suffisamment bien. C'est une mauvaise manière et vous le savez très bien. On ne vote pas des vœux qui peuvent être interprétés comme étant de mauvaise manière ou des reproches faits aux Maires des villes voisines. C'est un principe que nous avons adopté, qui est un principe de respect mutuel. On peut le regretter mais, encore une fois, je vous assure qu'il y a des moyens tout aussi efficaces et je m'engage bien volontiers, M. MESSIER, à faire un courrier pour signaler ce problème au Maire de Clamart, qui est aussi le Président du Territoire. Mais je ne tiens pas... Bien sûr, il n'y a jamais de déformation des propos tenus dans un Conseil municipal, M. MERGY, ça n'arrive jamais (*Intervention concomitante inaudible de M. MERGY*). Il n'y a jamais de gens qui font des montages vidéo, des machins, des trucs ; ça n'arrive jamais, heureusement, car nous sommes dans une démocratie apaisée et qu'il s'agirait de méthodes un peu tristes. Vous voyez ce que je veux dire. »

M. MERGY : « Vous avez raison : des tracts qui dénaturent le positionnement des élus, on n'en voit jamais non plus, vous avez raison. »

M. le Maire : « Il faut savoir que le monde est plein de malice parfois. Si on veut, dans l'intérêt de la commune, avoir des relations de bon voisinage avec nos collègues des autres villes, on ne prête pas le flanc à des choses qui seraient potentiellement exploitées secondairement, d'ailleurs, bien loin de l'esprit initial, je n'en doute pas, M. MESSIER. Je ne vous fais pas l'injure de penser que c'est une manœuvre politique. Nous sommes d'accord qu'il y a un vrai problème et qu'il va falloir le régler. C'est bien pour cela que je vous propose d'intervenir directement auprès de mon collègue voisin et ami Jean-Didier BERGER.

Très bien. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Ce vœu est donc rejeté mais encore une fois, M. MESSIER, je vous adresserai le double du courrier. D'accord ? »

M. HOUCINI : « Je voulais simplement ajouter quelque chose, M. le Maire. »

M. le Maire : « Qui parle ? M. HOUCINI peut-être. »

M. HOUCINI : « Oui, c'était simplement pour préciser ce que vous venez de dire, M. le Maire. Je pense que MM. MESSIER et MERGY pourront le comprendre aisément. Nous avons vraiment beaucoup de COPIL avec toute la région, avec tous les élus des villes voisines, avec des bords politiques différents, mais je pense que vous comprendrez bien et, surtout, je sais que vous pouvez comprendre que je ne peux pas me permettre non plus, comme l'a dit M. le Maire, de voter à l'encontre d'un vœu sur lequel nous travaillons. Vous nous auriez proposé une motion sur le port du casque avec un gilet supplémentaire pour les enfants, pour une mise en sécurité... »

M. le Maire : « Sur la ville de Fontenay-aux-Roses ! »

M. HOUCINI : « ... sur la ville de Fontenay-aux-Roses, là, on aurait dit oui, ou même sur une communication sur les autres villes voisines, là, on aurait voté. Oui, vous pouvez lever les yeux, mais c'est quand même l'une des bases que nous avons sur la conduite. Je voulais simplement préciser ceci. Merci beaucoup, M. le Maire. »

M. le Maire : « Voilà, les relations avec les villes voisines reposent malgré tout sur un minimum de confiance sur le fait que l'on puisse travailler sans se prendre en même temps une balle ou ce qui pourrait être considéré comme une balle par le Conseil municipal de la Ville avec qui l'on travaille. C'est compréhensible. »

"Vœu pour finaliser la piste cyclable sur la N306 entre Bièvres et Clamart, présentée par les élus de l'opposition

Rapport de présentation :

Le 5 juin dernier, un rassemblement de plusieurs dizaines de personnes avait lieu sur la route N306, entre Bièvres (91) et le rond-point du Petit-Clamart (92). Ces personnes demandaient qu'un aménagement cyclable temporaire puis pérenne soit réalisé dès 2021.

Il existe en effet un itinéraire cyclable permettant de relier le plateau de Saclay à Clamart. Mais en cet endroit précis, sur environ 200 m, la piste cyclable est interrompue. Les cyclistes doivent donc rouler sur la N306 au milieu d'une circulation automobile intense et à grande vitesse.

Il s'agit d'une discontinuité majeure, car elle conduit à une mise en danger des cyclistes. Une fille de 4 ans est décédée à cet endroit il y a quelques années. En avril 2017, un homme y a été retrouvé inconscient sur la route. Cette discontinuité est d'autant plus problématique que le nombre d'usagers du vélo connaît une forte augmentation dans toute la région.

Cette discontinuité de 200 m est à cheval sur l'Essonne et les Hauts-de-Seine, et sur les communes de Bièvres, Châtenay-Malabry et Clamart. Le maire de Clamart et Président de Vallée Sud Grand Paris, M. Jean-Didier Berger, s'est déclaré conscient du problème. Mais la multiplication des couches administratives concernées semble un obstacle à la remédiation de ce problème de voirie et de sécurité. Des fontenaisiens connaissent bien ce problème car il n'est pas très éloigné de notre commune et qu'il est sur un axe assez fréquenté pour se rendre sur le plateau de Saclay.

Vœu :

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses demande la réalisation d'un aménagement cyclable transitoire puis pérenne, sur la RN306, entre Bièvres et Clamart. Elle adresse cette demande aux personnes suivantes :

- *M. Jean-Didier Berger, maire de Clamart et Président de Vallée Sud Grand Paris*
- *Mme Valérie Péresse, Présidente de la région Ile-de-France*
- *M. Georges Siffredi, Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine*
- *M. François Durovray, Président du Conseil Départemental de l'Essonne."*

Vœu rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à VASTEL Laurent), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise) votent contre.]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

17 - Vœu pour la réimplantation d'un commissariat de secteur à Fontenay-aux-Roses déposé par les élus de l'opposition

M. le Maire : « La parole est à Mme GOUJA. »

Mme GOUJA : « Merci, M. le Maire. Le vœu que je vous présente est un vœu pour la réimplantation d'une antenne de Police ou d'un commissariat de secteur qui serait accessible à notre ville plus aisément que celui de Châtenay-Malabry.

Depuis la suppression de l'antenne de police des Blagis, nos concitoyens sont confrontés à la nécessité de se rendre jusqu'à Châtenay-Malabry pour y déposer plainte, pour y déposer des mains courantes et y faire un certain nombre de formalités, comme nous avons pu le constater pour les procurations à l'occasion des élections. Ce qui pose un problème par rapport à cet éloignement géographique, c'est que, bien souvent, les victimes sont des personnes qui peuvent déjà être fragiles à l'origine, comme les personnes âgées. Excusez-moi de cet abus de langage, ce n'est pas le cas mais c'est une sorte de double peine. On est obligé de se rendre jusqu'à Châtenay, c'est compliqué, ce n'est pas assez proche. Il n'y a pas de proximité. Ce commissariat de Châtenay-Malabry couvre quand même le territoire de Châtenay, qui est une ville déjà assez empreinte de délinquance, mais aussi celui des villes de Sceaux et de Fontenay. C'est malheureusement une question de moyens alloués aux institutions judiciaires, de police ou de justice, qui n'ont que des moyens limités. Les services de police de Châtenay sont donc souvent débordés et se déplacent moins facilement dans la ville de Fontenay-aux-Roses.

Lorsque nos concitoyens s'adressent au commissariat de Bagneux, il leur est répondu – je l'ai éprouvé moi-même, à titre personnel mais c'est une anecdote – que la ville de Fontenay ne dépend pas de son secteur. C'est très étonnant parce que, lorsqu'on étudie l'attribution des secteurs, on se rend compte que le commissariat de Bagneux ne couvre que le territoire de la ville de Bagneux. Toutes les villes, Fontenay, comme Bagneux, comme Sceaux, comme Châtenay, dépendent toutes du district d'Antony. La répartition des compétences territoriales des différents commissariats serait, dans un premier temps, à revoir. Mais l'idéal serait que nous puissions bénéficier à nouveau d'un commissariat de secteur ou d'une antenne de police qui puisse intervenir rapidement, répondre aux besoins de sécurité de nos concitoyens, répondre aussi aux besoins de proximité géographique pour les diverses formalités que nous avons à remplir et que nous pourrions, tout un chacun, comme nos concitoyens, être amenés à effectuer, comme je l'ai évoqué tout à l'heure. C'est une nécessité.

J'ai vu que Mme BULLETT avait proposé un amendement à mon vœu, qui va en soi dans le sens de mon vœu mais qui axe sur le fait que nous avons connu récemment deux drames assez importants. Ce sont des drames vraiment tristes et que nous avons tous vécus de manière très significative parce que ce sont des personnes qui sont des concitoyens de Fontenay mais aussi des personnes que nous connaissons. Je veux simplement dire qu'au-delà de ces drames, la situation des concitoyens de Fontenay est préoccupante par rapport à cette question de proximité des services de police et à la nécessité d'un service de police qui soit vraiment de nature à répondre au plus vite, à se déplacer et à permettre aux Fontenaisiens d'avoir accès aux forces de l'ordre plus facilement. »

M. le Maire : « Écoutez, Mme GOUJA, je vous remercie. Je tiens à vous dire qu'une fois de plus, si j'ose dire, nous nous rejoignons complètement sur ce point, comme l'ensemble de la majorité municipale, sur cette préoccupation de sécurité à la fois réelle et ressentie.

Je tiens à vous dire d'ailleurs qu'il y a quelques semaines de cela, puisque c'était effectivement à la suite des deux événements tragiques qui ont été vécus dans le quartier des Blagis, nous avons écrit au Préfet de Région – nous étions quatre Maires : le Maire de Bagneux, le Maire de Bourg-la-Reine, le Maire de Sceaux et moi-même – pour lui demander des moyens supplémentaires et la réouverture de l'antenne du commissariat de Châtenay-Malabry qui était aux Blagis, côté Sceaux. Des locaux étaient à cet endroit, ils existent toujours d'ailleurs ; je crois qu'ils sont affectés partiellement à la police scientifique aujourd'hui. Nous lui avons demandé de rouvrir une antenne permettant d'avoir de la proximité, de la visibilité et d'assurer la présence de la Police nationale.

Nous faisons, depuis plusieurs années, un effort important pour renforcer notre Police municipale : nous avons des policiers municipaux qui sont des policiers municipaux de grande qualité, nous renforçons leurs moyens, en les assistant de caméras, de véhicules, nous étendons la vidéoprotection. Je parle sous le contrôle de Jean-Claude pour tous ces points. Globalement, tout cela est très bien mais, malgré tout, il reste un élément pour lequel il ne faut pas se voiler la face : les

événements tragiques récents illustrent aussi une dérive vers une criminalisation de la délinquance, notamment sur le versant Bagneux, qui déborde assez largement sur les autres villes, mais probablement aussi sur notre ville. Il ne faut pas non plus penser que Fontenay est toujours une oasis de tranquillité. Cela relève quand même plus de la compétence de la Police nationale que d'une Police municipale. Je crois qu'il faut à la fois des efforts sur la Police municipale et, en même temps, une présence accrue de la Police nationale, parce qu'aujourd'hui, c'est à mon avis la réponse adaptée à ce qu'il se passe dans les différents quartiers qui sont répartis dans les différentes villes.

Nous revoyons d'ailleurs le Sous-préfet puis le Préfet dans quelques jours pour reparler de ce problème. Nous espérons bien sûr être entendus.

Sur le rattachement à un commissariat plutôt qu'à un autre, c'est toujours un peu compliqué. Je ne suis pas certains, aujourd'hui, que la majorité de nos concitoyens aient très envie d'être rattachés au commissariat de Bagneux, même si, géographiquement parlant, il est beaucoup plus proche.

Sur les moyens, ils sont affectés dans les commissariats en fonction de leur population et de leur géographie. Je ne suis pas certain que cela changerait beaucoup la donne, parce que... »

Mme GOUJA : « Si je peux me permettre une information sur ce sujet... »

M. le Maire : « Laissez-moi terminer, s'il vous plaît. »

Mme GOUJA : « Oui, pardon. »

M. le Maire : « La restriction des moyens frappe les commissariats et le commissariat de Bagneux est aussi en situation d'effectifs un peu insuffisants. Il nous a paru plus sage et plus stratégique de commencer par réclamer la réouverture de l'antenne du commissariat de Châtenay-Malabry. Nous verrons ce que met le Préfet sur la table quand nous l'interpellerons dans quelques jours.

Jean-Claude, veux-tu ajouter quelque chose ? »

Mme GOUJA : « Permettez-moi seulement de rebondir, M. le Maire, s'il vous plaît. »

M. le Maire : « Oui, rebondissez, mais pas trop fort. »

Mme GOUJA : « Non, ne vous inquiétez pas, je ne suis pas un ballon même si je m'enrobe. *(Rires.)*

Dans le vœu que je vous ai présenté, l'attribution de la compétence territoriale de Fontenay vers le commissariat de Bagneux n'était qu'un subsidiaire. Je l'ai bien précisé : c'était "à tout le moins". Mon principal était bien évidemment l'ouverture d'une antenne. »

M. le Maire : « Cela étant, quand on veut négocier, Mme GOUJA, est-il sage de commencer par déjà envisager de ne pas obtenir ce que vous avez demandé ? »

Mme GOUJA : « Il faut toujours laisser une porte ouverte à autre chose, pour éviter de fermer la porte. Ceci étant, nous pouvons avoir des divergences de points de vue sur les méthodes mais je vous précisais les conditions du vœu.

Sur la question des moyens, je voulais simplement vous indiquer, pour le savoir parce que je pratique très régulièrement ces questions, que le commissariat de Châtenay n'a qu'une voiture pour patrouiller, sur tout le territoire. Je ne suis pas certaine que le commissariat de Châtenay ait plus de moyens que le commissariat de Bagneux. Quand vous n'avez qu'une seule voiture pour patrouiller sur Châtenay, sur Sceaux et sur Fontenay, il est certain que les temps d'intervention sont beaucoup plus longs que si on était sur le commissariat de Bagneux, qui est géographiquement plus proche et peut arriver plus vite. Voilà, tout simplement. »

M. le Maire : « Nous allons vérifier et nous verrons, à cette occasion aussi, le commandant du commissariat de Châtenay. »

Mme GOUJA : « Dernière précision, par rapport à l'amendement proposé par Mme BULLETT, j'ai très précisément ciblé la Direction qui était concernée par la demande. Certes, M. le Préfet a une compétence générale, mais la Direction de mon vœu est très précisément ciblée : c'est la Direction de la sécurité de proximité qui est justement la Direction de tutelle du commissariat de Châtenay et du commissariat de Bagneux sur le district d'Antony. Voilà, c'est pour ça que j'ai ciblé cette Direction : j'ai très précisément vérifié avant de rédiger mon vœu. »

M. le Maire : « Voudriez-vous que, dans l'amendement que nous proposons, nous ajoutions, après "demande à l'État", la Direction concernée en l'espèce ? »

Mme GOUJA : « Oui, s'il vous plaît. »

M. le Maire : « Avec plaisir.

Très bien. Sur le vœu ainsi modifié et amendé deux fois, est-ce que nous passons directement au vote ? Est-ce que vous en êtes d'accord ? Je crois qu'il y a un relatif consensus, en fait.

Très bien. Sur le vœu amendé tel que proposé par la majorité et avec les précisions que nous venons d'apporter qui sont l'ajout de Mme GOUJA, sur la Direction exacte qui est ciblée par cette demande, je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de ce vote unanime. »

"Vœu pour la réimplantation d'un commissariat de secteur à Fontenay-aux-Roses déposé par les élus de l'opposition

Rapport de présentation :

Notre ville dépend depuis plusieurs années du Commissariat de Châtenay-Malabry.

De manière incompréhensible, alors même que le Commissariat de Bagneux est plus proche géographiquement et plus facile d'accès, nous ne dépendons pas de ce dernier.

Cette situation n'est pas sans causer des difficultés aux habitants de Fontenay qui doivent se rendre jusqu'à Châtenay-Malabry en raison de cet éloignement, pour leurs dépôts de plainte, pour déposer des mains courantes, effectuer des signalements et certaines formalités.

Cela concerne tous les Fontenaisiens, mais bien évidemment de manière plus importante les personnes âgées également plus fragiles.

De surcroît, le Commissariat de Châtenay est déjà très souvent indisponible, étant déjà surchargé en raison de l'étendue de sa compétence territoriale qui englobe la ville de Châtenay, celle de Sceaux et aussi Fontenay.

Combien de fois, les services de Police, pourtant dûment appelés ne se déplacent pas car ils sont débordés ?

Il résulte de cela que des situations d'agressions qu'elles soient verbales ou physiques, d'atteintes aux biens et aux personnes ainsi que de troubles importants du voisinage (tapages nocturnes répétés notamment en période estivale) ne sont pas prises en charge, ce qui crée un sentiment d'insécurité auprès de nos concitoyens.

Tel n'était pas le cas, lorsque notre commune était dotée d'un commissariat de proximité qui se situait aux Blagis et qui permettait aux Fontenaisiens de s'y rendre aisément pour y déposer plainte ou obtenir le concours des forces de l'ordre et leur intervention rapide.

Face à l'indisponibilité des services de Police de Châtenay, les Fontenaisiens se tournent alors vers ceux de Bagneux qui déclarent ne pouvoir intervenir, puisque Fontenay-aux-Roses dépend de Châtenay.

Cette attribution de compétence est d'autant plus incompréhensible que le Commissariat de Bagneux n'a pour seule compétence territoriale que la ville de Bagneux alors même que les villes de Châtenay, Sceaux, Bagneux et Fontenay-aux-Roses, entre autres, dépendent toutes du district d'Antony.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal réuni ce 1^{er} juillet 2021, le vœu ci-dessous :

VŒU :

Les élus de l'opposition soumettent le vœu suivant à l'approbation du Conseil municipal :

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en session ordinaire le 1^{er} juillet 2021, constate de grandes difficultés pour les Fontenaisiens à l'accès aux services de Police du fait de l'éloignement du Commissariat de Châtenay-Malabry.

Le Conseil municipal constate le besoin des Fontenaisiens à avoir accès à un service de Police de proximité.

Le Conseil municipal demande à la Direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine de :

- *Créer un commissariat de secteur pour Fontenay-aux-Roses*

ou

- *À défaut, à tout le moins, d'attribuer la compétence du territoire de Fontenay-aux-Roses au Commissariat de Bagneux, beaucoup plus proche.*

Et assurer un meilleur service public de sécurité et de prévention pour la ville de Fontenay-aux-Roses."

Proposition d'amendement par les élus de la majorité

"Vœu pour la réouverture de l'antenne de police des Blagis

Depuis la fermeture de l'antenne du commissariat principal de Châtenay-Malabry située à Sceaux dans le quartier des Blagis, en janvier 2015, notre ville dépend du commissariat de Châtenay-Malabry.

Cette situation n'est pas sans causer des difficultés aux habitants de Fontenay qui doivent se rendre jusqu'à Châtenay-Malabry en raison de cet éloignement, pour leurs dépôts de plainte, pour déposer des mains courantes, effectuer des signalements et certaines formalités.

Cela concerne tous les Fontenaisiens, mais bien évidemment de manière plus importante les personnes âgées également plus fragiles.

De surcroît, le Commissariat de Châtenay est déjà très souvent indisponible, étant déjà surchargé en raison de l'étendue de sa compétence territoriale qui englobe la Ville de Châtenay, celle de Sceaux et aussi Fontenay.

Il résulte de cela que des situations d'agressions qu'elles soient verbales ou physiques, d'atteintes aux biens et aux personnes ainsi que de troubles importants du voisinage (tapages nocturnes répétés notamment en période estivale) ne sont pas prises en charge, ce qui crée un sentiment d'insécurité auprès de nos concitoyens.

C'est dans ce contexte et à la suite des événements tragiques récents qui ont eu lieu dans le quartier des Blagis, que les quatre Maires de Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Bourg-la-Reine et Bagneux ont interpellé le Préfet sur l'insécurité croissante rencontrée dans ce quartier, à la suite de la suppression des moyens mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville. Ils ont ainsi demandé davantage de moyens et en particulier la réouverture au public de l'antenne du commissariat de Châtenay-Malabry des Blagis, à Sceaux.

VŒU :

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 1^{er} juillet 2021, soutient la demande des quatre Maires.

Convaincu de l'intérêt de garantir une meilleure visibilité et proximité des services de police pour les Fontenaisiens, le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses demande à l'État et en l'espèce la Direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine la réouverture de l'antenne du commissariat de Châtenay-Malabry des Blagis situé à Sceaux."

Le vœu amendé et modifié avec l'ajout proposé par Mme GOUJA, est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à VASTEL Laurent), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

18 - Motion déposée par les élus de l'opposition : Hausse de la part communale du taux de la Taxe d'aménagement dans les quartiers à forte densification

M. le Maire : « Nous avons une motion présentée par M. SOMMIER sur un sujet qu'on n'avait jamais abordé, récemment, dans ce Conseil, qui est la taxe d'aménagement. »

M. SOMMIER : « Merci, M. le Maire. C'est effectivement un nouveau sujet. »

M. le Maire : « Vous savez, plutôt que de poser à chaque fois la même question, repassez-vous la vidéo du Conseil précédent ! C'est tellement pratique, c'est archivé sur le site de la Mairie. »

M. SOMMIER : « Je peux poursuivre, M. le Maire ? »

M. le Maire : « Je vous en prie, M. SOMMIER. »

M. SOMMIER : « Merci. C'est effectivement un sujet récurrent, depuis 2014, et c'est lié à votre volonté de densifier certains quartiers de la ville. Je ne vais pas revenir sur les objectifs de la TAM, que vous avez dans votre dossier de présentation. Je rappelle simplement la date du 30 novembre prochain et

les investissements qui doivent être proportionnés aux besoins des nouveaux habitants : écoles, voiries, espaces de vie et de loisirs, espaces verts, *et cætera*.

Des villes environnantes ont pris la décision de porter à 20 % la taxe en question, sans que d'ailleurs cela fasse obstacle à l'implantation de promoteurs et sans non plus que cela affecte réellement le prix d'achat, dans la mesure où le prix d'achat est déterminé par le marché et pas par les taxes qu'il peut y avoir ou pas.

Dans un premier temps, plusieurs quartiers sont concernés par la densification : Sorrières-Scarron, en particulier, c'est le premier, mais aussi le mail Boucicaut au sens large, en descendant jusqu'à la rue Jean Jaurès, mais aussi le Panorama, que nous avons évoqué tout à l'heure, et le bas Lombard, au moins pour le moment, par rapport à ce que j'en sais.

En revanche, il est vrai que la majoration de cette taxe doit être accompagnée par une révision du PLU puisque les zonages sont légèrement différents du PLU.

Vous nous aviez dit que le PLU serait révisé d'ici fin 2021 ; je crains que la date du 30 novembre pour prendre la décision sur la taxe soit un peu trop proche pour que le PLU soit adopté. C'est pour cela que, si ce délai ne pouvait pas être respecté, je proposais que la taxe de 20 % puisse s'appliquer momentanément au moins dans l'attente de l'adoption du PLU, aux secteurs UA, UB, UC et URU du PLU actuel, d'où la motion que je vais vous lire.

Les élus de l'opposition soumettent la motion suivante à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en session ordinaire le 1^{er} juillet 2021, constate une densification importante dans certains secteurs de la ville de Fontenay-aux-Roses. Elle s'accompagne d'un besoin en infrastructures et d'espaces de vie liés à l'arrivée d'une nouvelle population. Aussi, il souhaite porter le taux de la taxe d'aménagement à 20 % pour les zonages visés ci-dessous :

- Scarron-Sorrières, entre l'avenue Dolivet, les rues Blanchard, Moulin Blanchard, avenues Dormoy et Foch, jusqu'au sentier des Sorrières, rues des Fauvettes, des Bénards, jusqu'à celle de l'Avenir ;
- Autour du mail Boucicaut, surtout les rues Boucicaut, Ledru Rollin et Jean Jaurès ;
- Le Panorama, avenue du Général Leclerc, rues du Plateau, des Moulins à vent et de la Redoute ;
- Le bas Lombard, avec le grand projet prévu à la place de la pizzeria voire du gymnase, entre l'avenue Lombard, la rue des Potiers et la ligne RER.

Parallèlement, le PLU doit être modifié notamment par une révision du zonage, par la création de nouveaux espaces boisés classés, la révision à la baisse des hauteurs de construction et l'augmentation des espaces verts de pleine terre.

Le Conseil municipal demande au Maire de préparer en ce sens une délibération à présenter au Conseil municipal avant le 30 novembre 2021. Dans le cas où le PLU ne pourrait pas être modifié dans ce délai, la taxe majorée s'appliquerait dans un premier temps aux zonages UA, UB, UC et URU du PLU actuel.

Voilà. Effectivement, c'est un sujet, comme vous l'avez dit, récurrent, mais je trouve quand même dommage que la Commune se prive de moyens financiers importants. Certes, vous avez trouvé une autre solution en taxant les Fontenaisiens, en augmentant de 18 % la taxe foncière. Je pense qu'il faut aussi faire participer les promoteurs aux dépenses de notre commune.

Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « M. SOMMIER, M. RENAUX va vous répondre mais, avant, je voudrais quand même dire quelque chose, puisque là aussi, nous sommes entre nous, nous ne sommes plus en période électorale. Nous sommes un peu tranquilles. Je ne sais pas si nous vivons dans la même ville ou dans le même espace-temps, M. SOMMIER. Le fait de répéter en chœur, pendant des années, tous ensemble, que la ville de Fontenay va densifier, va densifier, va densifier, ça n'en fait pas une vérité. Ça vous arrange, parce que vous essayez de créer une espèce de fantôme manipulateur et anxiogène, de détourner les gens notamment à l'occasion des élections, mais malgré tout, il faut savoir de quoi on parle. Nous avons livré moins de 200 logements en sept ans. Ça fait sept ans, vous savez, que je suis Maire de Fontenay – laissez-moi, parler, M. SOMMIER, je vous ai laissé parler. Cela fait sept ans que je suis Maire de Fontenay. À qui allez-vous faire croire que nous sommes en train de bétonner la ville ? Enfin, écoutez, soyons sérieux deux secondes. On ne peut pas raisonnablement le prétendre et constater qu'il y a eu moins de 200 logements livrés en sept ans. Certes, quelques centaines de logements sont prévues dans les années à venir, mais à chaque fois qu'une opération n'est ne serait-ce qu'envisagée ou qu'il y a un bruit de couloir de quelqu'un, d'un promoteur qui serait intéressé par les choses, vous ajoutez 100 logements ! Évidemment, comme ça, on peut arriver à 10 000 logements.

La vérité est simple : pour l'instant, en sept ans – sept ans, M. SOMMIER, c'est plus de 18 mois – en sept ans, nous avons livré moins de 200 logements. Nous en avons livré moins que toutes les autres villes du territoire. Nous allons, dans les années qui viennent, en faire moins qu'une seule opération de la ville voisine que, à l'inverse, vous applaudissez des deux mains, qui est Châtillon. Cela étant, c'est leur droit le plus strict : encore une fois, je n'interviens pas là-dedans, mais nous en ferons deux fois moins qu'une seule opération de la ville de Clamart. Écoutez, il faut quand même être sérieux deux secondes. On ne peut pas justifier d'aménagements ou d'équipements publics supplémentaires à financer – Michel va vous le préciser, encore une fois – alors même que nous ne construisons quasiment pas dans cette ville et que nous sommes même quasiment en dessous du renouvellement urbain.

Moi, je veux bien que vous fassiez de la manipulation et de la propagande politique comme une espèce de leitmotiv en disant des choses en espérant qu'elles finissent par être vraies, mais ce n'est pas la réalité. Le fait qu'il y ait trois opérations immobilières prévues dans un quartier ne signifie pas qu'on est dans une opération de densification extrême du quartier. C'est terrible, parce que finalement, plus personne n'y comprend rien, les gens ne vous croient pas mais ça leur met un doute. Finalement, vous discréditez l'action municipale d'une manière générale alors que, depuis sept ans, nous disons toujours la même chose : nous n'autorisons une opération immobilière que lorsqu'elle a un bénéfice pour la ville, pour la ville et pour les Fontenaisiens. Dans certains cas, comme aux Sorrières, il y a trois opérations aujourd'hui autorisées qui vont effectivement recréer de la mixité sociale là où votre équipe a laissé s'installer une situation, avec 60 % de logements sociaux. À la Cavée, cela permet de redéfinir l'espace public en remplaçant des ruines qui devaient quand même un jour être reconstruites. D'ailleurs, vous aviez prévu de les reconstruire. Dans d'autres secteurs, ce sont des bâtiments qui ne sont plus sauvables et pour lesquels la seule issue est quand même de construire. À chaque fois, nous nous servons de ces opérations immobilières pour contribuer au renouvellement urbain de la ville.

Voilà : c'est ça, la vérité. Après, vous pouvez faire des vidéos devant chaque chantier de construction en dénonçant le béton, mais les écoquartiers que j'ai vus du côté de Mme HIDALGO, excusez-moi, mais ça construit, et pas aux mêmes échelles. Nous, nous sommes vraiment dans de l'artisanat immobilier, vous voyez ce que je veux dire. Franchement, ce discours est totalement ubuesque, honnêtement. On peut se le dire, parce que là, on n'est plus en campagne, on n'a pas d'élection demain, je peux vous dire ce que je pense. Je passe la parole à Michel RENAUX, qui le fera d'un point de vue technique, en plus. »

M. RENAUX : « Merci, M. le Maire. Effectivement je ne vais pas rappeler à quoi sert la TAM parce qu'on en parle régulièrement. Tous autour de la table virtuelle, nous savons ce qu'est la TAM. Vous avez raison de relier la TAM au PLU parce que, effectivement, ces deux éléments sont intimement liés. D'ailleurs, la TAM est une annexe du PLU. Notre PLU, le PLU qui a été voté il y a déjà quelques années, avait des objectifs de densification – de construction, plus exactement – qui correspondent aux éléments du SDRIF, ni plus, ni moins, le SDRIF étant une obligation.

Les objectifs de notre PLU restent inchangés, ce qui ne justifie pas une augmentation aussi importante de la TAM, telle que vous l'évoquez dans vos propos.

Notre approche reste aussi pragmatique : au mois de novembre, lorsque l'on s'est aperçu qu'il y avait un secteur où existaient des opportunités de plusieurs projets, nous avons élargi l'application de la TAM. Je parle du quartier nord de la rue Boucicaut, où il semblait y avoir des opportunités de projets qui allaient nécessiter des renforcements de réseaux, des constructions, voire des équipements nouveaux, en particulier des écoles. Nous avons donc vraiment une approche pragmatique sur ce point.

Dans votre motion, vous proposez une augmentation de la TAM sur l'ensemble de la ville, à l'exception des zones UE et UD, sous réserve qu'il ne soit pas possible de réviser le zonage. Mais révision du zonage signifie révision du PLU, ce qui n'est légalement pas possible. La révision du PLU veut dire passer au PLUi. Or avec le passage au PLUi, on s'installe dans une temporalité qui est de plusieurs semestres. On n'est pas en train de savoir si on sera capable de le faire au mois de septembre ou au mois de décembre : on s'inscrit dans une démarche qui court sur plusieurs semestres. Nous émettons donc un avis défavorable sur cette évolution de la TAM pour la plupart des zones de la ville.

J'en profite d'ailleurs pour reparler de la modification du PLU et pas de sa révision. Il y a bien une modification du PLU en cours. Elle fera l'objet d'une enquête publique durant cet automne pour une délibération qui devrait arriver cet hiver ou au début de l'année prochaine.

Pour finir, je suis un peu surpris que vous évoquiez cette fois-ci une hausse de la TAM de 20 % car au mois d'octobre, dans une délibération qui portait déjà sur ce sujet, à l'époque, votre proposition était celle d'une TAM à 15 %, parce que vous estimiez alors qu'un taux de 20 % n'était pas raisonnable. Je voudrais savoir pourquoi ce changement de pourcentage de la TAM en quelques mois. »

M. SOMMIER : « Je vais vous répondre. Effectivement, j'ai bien rappelé que c'était proportionnel. Je pense qu'il faut vous faire réagir. Vous venez justement de citer un exemple qui est significatif d'un manque de prévision. Vous avez augmenté la TAM, vous avez proposé d'augmenter la TAM, sur le nord Boucicaud, pour les nouveaux projets qui allaient peut-être arriver. Sauf qu'il y avait déjà des projets qui étaient faits et c'est quand même dommage qu'on soit privé d'une recette sur les projets déjà faits. M. le Maire, vous dirigez, mais diriger, c'est prévoir aussi. Ce n'est pas attendre d'avoir des projets, des permis de construire qui vont être acceptés, pour modifier la TAM. Après, moi, je suis prêt à discuter du niveau (...). »

M. le Maire : « On ne vous entend plus beaucoup, M. SOMMIER, il y a une rupture de réseau. Écoutez, on va rendre l'antenne à Cognacq-Jay, peut-être ! »

M. SOMMIER : « (...) parce que moi, c'est bon. »

M. le Maire : « L'image se fige, aussi. »

M. SOMMIER : « Oui. »

M. le Maire : « Ce n'est pas seulement le son, en fait. »

M. SOMMIER : « Si vous me le permettez, je vais couper la caméra momentanément pendant mon intervention.

Est-ce que vous m'entendez mieux, comme ça ? »

M. le Maire : « Oui, on vous entend. »

M. SOMMIER : « Voilà. Je pense qu'effectivement, c'est sur les zonages où il y a des risques, voire des projets déjà dans les cartons, qu'il faut réagir. Ce n'est pas lorsque vous aurez approuvé les permis de construire qu'il faudra penser à réviser la TAM.

Très honnêtement, sur le secteur Scarron-Sorrières, on a 165 logements (Dolivet), 25 sur Dormoy, au 46, rue Dormoy, 121 au 63, rue Dormoy, 47 au 41, rue Dormoy. Il y a le Moulin Blanchard, 73 aux Sénatoriales.

Voilà. Il y a un tas de projets. Sur le fait d'augmenter la TAM, comme vous l'avez fait en haut de la rue Boucicaud, alors que des projets avaient déjà eu l'accord des permis de construire, pour moi, vous avez perdu un certain nombre de milliers d'euros par rapport à cette décision trop tardive.

Maintenant, selon les secteurs, je suis prêt à discuter. Vous savez très bien qu'au secteur Lombard, sur lequel vous vous êtes interrogé, ce secteur va se faire, d'une manière ou d'une autre ; dans quel délai, je n'en sais rien, mais encore faut-il prévoir d'augmenter la TAM avant que les permis de construire arrivent. Voilà, c'est ce que je voulais dire. »

M. le Maire : « Oui, M. SOMMIER, mais vous savez, il y a d'autres moyens de faire contribuer les promoteurs. Lorsque les promoteurs viennent proposer un projet, on peut leur proposer d'autres types d'accord pour les obliger à contribuer aux finances de la Ville... »

M. SOMMIER : « Comme à la Cavée ? »

M. le Maire : « ... comme les PUP, par exemple, qui sont des accords que l'on peut passer et qui d'ailleurs, les exonèrent de la TAM. Ce qu'il faut quand même que vous compreniez, et je vous l'ai déjà dit, c'est que, la TAM, il n'y a pas que les promoteurs qui la payent. Je le vois, je signe quand même les DIA, les permis de construire et les déclarations de travaux d'un assez grand nombre de nos concitoyens. En plus, on a souvent un bâti qui est de petite taille, avec de petits volumes, de petites maisons. Quand vous mettez une véranda ou que vous faites une chambre de plus dans un habitat individuel, si vous multipliez par quatre le taux actuel de la taxe d'aménagement, je peux vous dire que ça donne des tarifs, même avec l'exonération qui est liée à l'habitation principale, ça donne quand même des factures qui sont considérables. Je vous parle d'expérience, je l'ai payée. »

M. SOMMIER : « Au-delà de 100 mètres carrés. »

M. le Maire : Oui, mais ça n'empêche. Non, pas de 100 mètres carrés ... Malgré tout, je peux vous dire que j'ai fait le chèque : j'avais pris 30 mètres carrés de surface en plus, je peux vous dire que le

chèque a été conséquent, à 5,5 %, pourtant. Il faut faire attention à ce qu'on fait. C'est trop facile de faire des schémas comme ça.

Accessoirement, écoutez, sur la densification, je pense qu'on ne sera même pas aux 1 500 logements en 2030, parce qu'on voit bien que pour la plupart des opérations, il faut tellement de temps pour qu'elles sortent, de toute façon, qu'en 2030, on ne sera même pas aux 1 500 logements qui sont prévus par le SDRIF (...). »

M. SOMMIER : « On prend le pari, M. le Maire ? » »

M. le Maire : « Accessoirement, puisque vous parlez des gens qui veulent densifier, on va voir ce qui va se passer au prochain Conseil de la Métropole, parce que je vous rappelle quand même que nos amis écologistes, si j'ose dire, militent fortement pour que le vote du Schéma d'organisation territoriale soit passé à la Métropole, ce qui aura comme objectif de rendre opposable le PMHH, juste au moment où on va refaire, comme par hasard, le PLUi au niveau territorial. Nos objectifs de construction vont donc doubler. Si vous voulez, je trouve surréaliste, objectivement, le discours de l'opposition aujourd'hui qui, dans l'Assemblée, tient un discours totalement déconnecté de la réalité, pour expliquer que les 300 logements que nous sommes en train de construire représentent une densification insupportable et qui, dans le même temps, va à la Métropole plaider pour la mise en place du PMHH qui va nous imposer deux fois plus de logements à construire. Il faut arrêter, il ne faut pas se moquer comme ça des électeurs, à un moment. On ne peut pas dire tout et son contraire en permanence, vous voyez ce que je veux dire. Il y a un moment où je trouve cela détestable.

Écoutez, chacun, de toute façon assume ses propos. On va avancer, peut-être ; on va peut-être passer au vote. Je pense que tout le monde s'est exprimé. Ah, M. MERGY veut parler. Après, on passe au vote. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire.

Il ne vous a pas échappé, tout d'abord, que nous ne sommes pas élus au Conseil métropolitain : je crois qu'il n'y a que vous, et peut-être Mme REIGADA. Vous ne pouvez pas nous reprocher de tenir deux discours... »

M. le Maire : « Je parle des élus verts. »

M. MERGY : « Oui, mais nous, on est nous ; eux, ils sont eux. Vous avez dit la même chose de votre collègue Maire : chacun fait ce qu'il veut sur son territoire.

La deuxième chose, c'est que vous aimez bien faire porter la responsabilité de votre politique de densification soit sur la Loi ALUR, soit sur le SDRIF. Moi, je ne suis pas du tout un spécialiste du droit de l'urbanisme ; vous dites que je me présente comme spécialiste de tout, ce n'est pas vrai. Mais je suis allé discuter avec l'équipe de la Direction générale de la Région Île-de-France qui était en charge de la région Île-de-France au moment du ... et de l'élaboration du SDRIF. Ils m'ont confirmé qu'il y avait zéro objectif quantitatif par commune. Les 1 500 logements que vous répétez à longueur de journée ou à longueur de campagne, ne figurent dans aucun document. »

M. le Maire : « Mais M. MERGY... »

M. MERGY : « Quand j'aurai le temps, je ferai un article sur le sujet. »

M. le Maire : « ... ce n'est pas vrai : ce n'est pas vrai, vous le savez. »

M. MERGY : « Excusez-moi, M. le Maire, je ne vous ai pas interrompu. »

M. le Maire : « Ce n'est pas vrai. »

M. MERGY : « Si, c'est vrai. »

M. le Maire : « Vous savez très bien que ça ne figure pas quantitativement : ils imposent 15 % de densification dans un périmètre de 1 kilomètre autour des gares. Comme 92 % du territoire fontenaisien se trouvent dans le kilomètre concerné, le calcul qui s'impose est que ce sont 1 500 logements. »

(Interventions concomitantes inaudibles.)

M. le Maire : « Ce sont d'ailleurs les références que prend la Préfecture, parce que c'est la Loi ALUR qui nous l'impose. Ce sont les références que prend la Préfecture pour respecter notre PLU, quand même. On ne peut pas dire n'importe quoi. »

M. MERGY : « M. le Maire, excusez-moi, je ne vous ai pas interrompu. Je vous dis les propos des gens qui élaboraient le SDRIF, qui sont *a priori* un peu plus au courant que moi et sans doute que vous sur les obligations inhérentes au SDRIF : ils ont confirmé qu'il y avait zéro objectif quantitatif. Vous avez annoncé 1 500 logements supplémentaires pendant la campagne ; ensuite, à l'automne, c'étaient 1 700 logements supplémentaires. J'ai vu, sur un blog citoyen qui n'est pas le mien, qu'il arrivait à plus de 2 100 logements en tenant compte des permis de construire délivrés et de ceux qui sont dans les tuyaux. Vous dites à chaque fois que vous avez livré 200 logements depuis votre élection. Le problème, c'est que le chiffre est toujours de 200 logements et, pour autant, il y a quand même des logements qui sont livrés, y compris à la Cavée. On se demande comment vous comptez. Ça fait trois ans que vous nous dites 200 logements. »

M. le Maire : « Nous pouvons compter ensemble, M. MERGY. Citez-moi les immeubles que nous avons livrés ; vous êtes Fontenaisien. »

M. MERGY : « Eh bien, justement : je vous ai demandé un observatoire et d'ailleurs vous n'y étiez pas opposé (...). »

M. le Maire : « M. MERGY, nous sommes à Fontenay-aux-Roses, nous n'avons pas besoin d'un observatoire dans une petite ville comme la nôtre. Dites-moi les immeubles que nous avons livrés depuis sept ans : dites-moi. Moi, je peux vous le dire : il y a les Mouillebœufs... »

M. MERGY : « On a demandé un observatoire... »

M. le Maire : « Il y a les Mouillebœufs, ça fait 60 logements... »

M. MERGY : « ... ça permettra d'avoir une visibilité ... »

M. le Maire : « La Cavée, en effet ; c'est tout. »

M. MERGY : « On a remarqué que vous n'y étiez pas opposé, mais pour l'instant, vous ne l'avez pas fait. En revanche, nous avons observé que les permis de construire, qui étaient publiés dans le magazine, qui avaient disparu, ont réapparu, et on a vu dans le magazine qu'ils allaient de nouveau disparaître. C'est aussi un manque de transparence vis-à-vis des gens qui ne pourront pas savoir quels sont les permis de construire. »

M. le Maire : « C'est plus détaillé sur le site : vous voyez, vous êtes en train de nous faire un mauvais procès, encore. »

M. MERGY : « Ils ne seront plus dans le magazine, en tout cas. »

M. le Maire : « Ils ne seront plus dans le magazine, ils seront sur le site, et plus détaillés, parce que cela permet de mettre plus de documents, justement. Sinon, on finit par avoir une page de magazine qui ne sert qu'à ça, ce qui n'intéresse quand même pas la totalité des Fontenaisiens, alors que maintenant, tout le monde est capable de cliquer sur un site internet, quand même. »

M. MERGY : « Ça faisait un tiers de page, n'exagérez pas. Sauf si vous prévoyez effectivement de délivrer en masse des permis de construire dans les années à venir, mais aujourd'hui, ça fait moins d'un tiers de page. »

M. le Maire : « Mais on veut plus d'informations. »

M. MERGY : « À la limite, vous supprimez une publicité d'un promoteur immobilier et voilà, ça passe. »

M. le Maire : « Vous savez, les publicités de qui que ce soit, que ce soient les promoteurs immobiliers ou les vendeurs de lunettes, ça paye une partie du magazine. C'est de la bonne gestion, je pense. Mme COLLET a demandé la parole aussi. »

Mme COLLET : « C'est plus une remarque de forme. Je suis profondément agacée par la remise en question permanente, dans une ambiance complotiste, des informations qui sont données : par la Mairie, par les services de la Mairie, à moins qu'ils ne soient tous stupides ; par les services du Territoire, qui sont tous des incompetents ; par le Maire, qui n'y connaît strictement rien à rien.

Je fais la demande formelle, devant le Conseil municipal, que M. Gilles MERGY, qui a toujours des experts sur tout et qui vient encore de nous prouver qu'il a consulté des services d'expertise à la Région, nous donne les coordonnées et les noms précis des personnes qu'il a consultées. Je demande qu'on les reçoive ou qu'on aille les voir puisqu'il semblerait qu'on ne soit passé à côté de tout, qu'on n'ait rien compris, que tous les élus d'Île-de-France n'aient rien compris et que ces experts, eux, aient un savoir que nous n'avons pas. Du coup, ne nous en privons pas ! Gilles, je te demande formellement, clairement, que ce soit bien écrit au PV, je te demande les contacts et je veux les voir et les entendre. Merci. »

M. MERGY : « Tu peux demander ce que tu veux mais je n'ai pas d'ordre à recevoir de ta part, donc voilà. Je note que tu demandes, voilà. Ce sont des gens qui sont en réserve, qui ont des postes de fonctionnaires ailleurs, voilà. »

Mme COLLET : « Mais tu as toujours des experts sur tout et n'importe quoi, pour prouver des propos qui n'ont aucun sens ! »

M. MERGY : « Mme COLLET, M. le Maire a reconnu lui-même... »

Mme COLLET : « Tu es toujours dans le complotisme ! »

M. MERGY : « ... qu'il n'y avait pas d'objectif quantitatif, il l'a dit, donc voilà. Ça confirme bien les informations qui ont été données par la Direction générale de la Région Île-de-France. Il n'y a aucun objectif quantitatif. »

M. le Maire : « Les services de la Préfecture ne pensent pas la même chose. »

(Intervention concomitante inaudible de M. MERGY.)

Mme COLLET : « J'interroge directement la Direction de la Région Île-de-France pour demander précisément à qui tu as demandé contact (...). Merci. »

M. le Maire : « (...) M. MERGY, ce que je peux vous dire en tout cas, car je l'ai constaté, c'est que nous avons quand même fait un PLU, au cours de la dernière mandature. Malgré tout, pour les services de la Préfecture, c'étaient bien 1 500 logements qui étaient dans leur ligne de mire. C'étaient les mêmes chiffres. Quand nous avons fait le PMHH, nous sommes bien partis des 1 500 logements, auxquels ont été rajoutées un certain nombre de constructions, qui sont notamment les reconstructions. C'est comme ça qu'a été construit le PMHH par les services de la Préfecture. Cela étant, voilà, peut-être n'ont-ils rien compris et qu'en fait, rien ne s'impose à personne. Mais ce n'est pas l'ambiance qui règne aujourd'hui ; à chaque mandature, on a même plutôt l'impression que les contraintes de respect de ces objectifs, qui sont rendus opposables par la Loi ALUR, se renforcent.

Demandez donc quand même à vos représentants d'Europe Écologie Les Verts dans l'enceinte de la Métropole de se joindre aux nombreux Maires dont je fais partie qui demandent régulièrement à M. OLLIER de ne pas mettre au vote le SCoT parce que cela impliquerait de doubler les objectifs de construction dans notre ville. Je vous le dis. Après, les services de la Préfecture vont nous demander de respecter ces objectifs, y compris, d'ailleurs, avec des modifications imposées de zonage qui ont bien failli passer lors de la dernière loi sur l'immobilier et qui finiront par passer, on le sait bien, sous la pression de la demande de construction, dans les années qui viennent. Là aussi, c'est de l'anticipation.

De toute façon, personne ne convaincra personne. Nous allons peut-être passer au vote parce que je crois que nous n'avons pas voté, du coup. Si ? »

M. MERGY : « Non, pas encore. »

M. le Maire : « C'était une question ? C'était une motion. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La motion est rejetée.

"Motion – Hausse de la part communale du taux de la Taxe d'aménagement dans les quartiers à forte densification

Rapport de présentation :

Le taux de la part communale de la taxe d'aménagement (TA) peut être modifié annuellement par un vote en Conseil municipal avant le 30 novembre, pour une application l'année suivante. Il doit être proportionné aux investissements que la ville doit engager afin de répondre aux besoins engendrés par l'arrivée de nouveaux habitants. Ces besoins sont de nature diverse : école, voiries, espaces de vie et de loisirs, espaces verts, etc.

Les villes environnantes ont porté à 20 % cette taxe sur des quartiers à forte propension à construction, sans que cela ait ralenti les démarches des promoteurs. Mais ce taux a permis aux communes de financer les aménagements nécessaires à l'accueil de cette population.

À Fontenay-aux-Roses, de nombreuses constructions sont en cours et de nouveaux projets émergent. En maintenant la taxe à des taux relativement bas, la commune se prive de recettes qui lui permettraient de réaliser les investissements publics indispensables. Cette taxe n'affecte qu'à la marge le prix de l'achat par les particuliers dans la mesure où c'est la loi du marché qui le détermine.

Dans un premier temps plusieurs quartiers sont concernés par la densification et vont entraîner inévitablement un besoin en investissements important. Ainsi, il est nécessaire que soit appliquée une taxe de 20 % pour les zonages suivants :

- Scarron-Sorrières au sens large pour la zone située entre l'avenue J. et M. Dolivet, rues Blanchard, Moulin Blanchard, avenues M. Dormoy et Foch, sentier des Sorrières, rues des Fauvettes, des Bénards, Beutemps Beauprés, de l'Avenir.*
- Mail Boucicaut, entre les rues Boucicaut, Ledru Rollin et Jean-Jaurès,*
- Panorama, entre l'avenue du Général Leclerc, les rues du Plateau, des Moulins à Vent et de la Redoute ;*
- Bas Lombard, entre l'avenue Lombard, la rue des Potiers et la ligne RER.*

La majoration du taux de la taxe devra être accompagnée d'une révision du PLU par souci de cohérence sur les zonages concernés et afin de rendre le PLU actuel moins densificateur, tel que l'avait d'ailleurs souligné le Commissaire enquêteur dans son rapport d'analyse.

Si le délai de révision du PLU n'était pas compatible avec la date du 30 novembre prochain, le taux majoré de 20 % serait appliqué aux zonages UA, UB, UC et URU du PLU actuellement en vigueur.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal réuni ce 1^{er} juillet 2021, la motion ci-dessous :

MOTION :

Les élus de l'opposition soumettent la motion suivante à l'approbation du Conseil municipal :

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en session ordinaire le 1^{er} juillet 2021, constate une densification importante dans certains secteurs de Fontenay-aux-Roses.

Elle s'accompagne d'un besoin en infrastructures et d'espaces de vie liés à l'arrivée d'une nouvelle population. Aussi, il souhaite porter le taux de la taxe d'aménagement à 20 % pour les zonages visés ci-dessous :

- Scarron-Sorrières au sens large pour la zone située entre l'avenue J. et M. Dolivet, rues Blanchard, Moulin Blanchard, avenues M. Dormoy et Foch, sentier des Sorrières, rues des Fauvettes, des Bénards, Beutemps Beauprés, de l'Avenir.*
- Mail Boucicaut, entre les rues Boucicaut, Ledru Rollin et Jean-Jaurès,*
- Panorama, entre l'avenue du Général Leclerc, les rues du Plateau, des moulins à Vent et de la Redoute ;*
- Bas Lombard, entre l'avenue Lombard, la rue des Potiers et la ligne RER.*

Parallèlement, le PLU devra être modifié notamment par une révision du zonage, la création de nouveaux espaces boisés classés (EBC), la révision à la baisse des hauteurs de construction et l'augmentation de la part d'espaces verts de pleine terre.

Le Conseil municipal demande au Maire de préparer en ce sens une délibération à présenter au Conseil municipal avant le 30 novembre 2021. Dans le cas où le PLU ne pourrait pas être modifié dans ce délai, la taxe majorée s'appliquerait dans un premier temps aux zonages UA, UB, UC et URU du PLU actuel."

Motion rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à VASTEL Laurent), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à VASTEL Laurent), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à

LAFON Dominique), BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique (pouvoir à LE ROUZES Estéban), SAUCY Nathalie (donne pouvoir à GAGNARD Françoise), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne (pouvoir à RENAUX Michel), COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GAGNARD Françoise) votent contre.]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline votent pour.]

➤ **Question orale de Jean-Yves SOMMIER : Réhabilitation de la piscine du mail Boucicaut**

M. le Maire : « Nous avons une question orale posée par M. SOMMIER sur la piscine. »

M. SOMMIER : « *Le Moniteur* du 4 avril 2021 a communiqué sur une mission confiée par la SPL VALLÉE SUD DE SEINE à la société H2O. Il s'agirait d'une mission de programmation afin de préparer la réhabilitation de la piscine du mail Boucicaut. Je reprends les termes.

Nous avons souhaité à différentes reprises que nous, élus de l'opposition, mais aussi les Fontenaisiens, soyons informés en toute transparence des projets prévus dans la commune de Fontenay-aux-Roses par les différentes sociétés d'aménagement créées dans le cadre du Territoire Vallée Sud - Grand Paris.

Nous avons dû récemment recourir à la CADA pour obtenir de la SPL des informations sur des projets. Alors qu'une transmission par voie informatique est possible, rapide et gratuite, la SPL nous a adressé une facture en vue d'une réponse en version papier, sans doute afin de nous décourager de formuler de telles demandes.

Une nouvelle fois, seule la lecture de la presse spécialisée nous a permis de prendre connaissance d'un projet d'aménagement dans la commune par la SPL VALLÉE SUD DE SEINE, en toute opacité puisque cela échappe aux décisions du Conseil municipal.

M. le Maire, pourriez-vous informer le Conseil municipal du ou des projets envisagés concernant la piscine – ou autour de la piscine d'ailleurs – de Fontenay-aux-Roses ainsi que du coût de l'étude confiée à la société H2O ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. SOMMIER. Je trouve que cette question est surréaliste, M. SOMMIER.

D'abord, elle est dans un discours complotiste, comme si vous aviez découvert, en faisant une enquête, qu'il existait une étude qui avait été confiée à quelqu'un, dans l'opacité, on nous cache des choses, des gens font des choses. Mais c'est terrible, M. SOMMIER. Il suffisait de lire nos tracts de campagne. C'était dans notre programme, la rénovation de la piscine ; ce n'est pas un secret. Quand on veut faire une rénovation, que fait-on ? On confie le dossier à des gens spécialistes des rénovations des piscines. En l'occurrence... »

M. SOMMIER : « Vous confondez le Conseil municipal et... »

M. le Maire : « Je parle de la piscine, M. SOMMIER. En l'occurrence, la piscine que vous avez transférée au Territoire il y a maintenant de nombreuses années, avant que nous n'arrivions aux affaires, dépend du Territoire qui, en effet, a missionné la société VALLÉE SUD AMÉNAGEMENT pour procéder à la rénovation de la piscine, comme c'est l'engagement (...). »

M. SOMMIER : « Je n'étais pas informé. »

M. le Maire : « Nous avons un programme, nous le mettons en œuvre, M. SOMMIER. Globalement, je suis désolé, vous n'avez pas été élus majoritaires, ce n'est pas à vous de gérer la mise en œuvre du programme. Après, quand nous serons à la définition du projet – pour l'instant, nous en sommes à la désignation des équipes techniques qui vont proposer le projet et le réaliser – à ce moment-là, nous ferons une information en Conseil municipal, en temps et heure, pour dire quel est le projet envisagé pour la piscine. Mais nous n'allons pas vous présenter un projet qui n'existe pas encore : nous en sommes aujourd'hui à la désignation d'une entreprise qui va se charger de mettre au point le projet. Je ne peux pas vous dire mieux. En plus, il y a plein d'expertises techniques, que vous connaissez aussi bien que moi, M. SOMMIER, ça fait vingt-cinq ans qu'on parle de cette piscine, que vous auriez dû rénover déjà douze fois, ce que vous n'avez pas fait parce que c'est complexe, parce qu'il y a des problèmes de communication et de dépendance de la piscine, notamment sur les réseaux, sur la fourniture d'eau, de la copropriété voisine, que l'architecture même, qui était une piscine de

copropriété, fait qu'aujourd'hui, il existe un certain nombre de conduits techniques et de conduits d'eau qui ne sont quasiment pas accessibles aux interventions techniques.

Tout cela nécessite un diagnostic préalable technique et c'est ce que va faire la société H2O. Je n'ai pas en tête le montant exact, qui figure, je pense, sur le site de VALLÉE SUD AMÉNAGEMENT puisqu'il a dû passer en CAO, en toute normalité et en conformité totale à la loi. Tout cela suit son cours. Mais arrêtez, à chaque fois, de nous expliquer que nous sommes en train de comploter quelque chose. C'était sur tous nos tracts de campagne, la rénovation de la piscine. Ben oui, on le fait, et je ne vois pas où est l'absence de transparence, Monsieur. À moins que vous ne vouliez savoir quel est le diamètre des tuyaux, le degré de rouille, les éléments et le nombre de boulons qu'il va falloir changer ; moi, je ne prétends pas le savoir, parce que je ne pense pas que ce soit la mission des politiques. C'est la mission des techniques.

Effectivement, nous, politiques, nous avons formulé une commande politique, qui est celle que nous avons fait figurer sur tous nos tracts de campagne, et cette commande politique a été relayée par Vallée Sud - Grand Paris, qui est, je vous le rappelle, en charge de cette compétence, et qui a confié à VALLÉE SUD AMÉNAGEMENT la réalisation et le suivi des travaux. C'est un non-événement : c'est simplement que nous sommes en train de travailler pour tenir nos engagements, et voilà.

Cette espèce de discours un peu complotiste, en disant "j'ai fait une enquête", "on nous cache tout", c'est terrible. C'est terrible ; ce n'est pas digne, M. SOMMIER, je vous le dis.

Voilà, j'ai répondu à votre question. »

M. SOMMIER : « Vous n'avez pas répondu à ma question, M. le Maire. Il y a deux choses. Il y a effectivement l'aspect politique des choses ; ensuite, il y a l'information – c'est ce que j'ai mis – autant de l'opposition – Mme GUILLEMINOT, je ne vous demande rien du tout – que des Fontenaisiens. Il y a effectivement le projet politique, je suis d'accord avec vous, mais ça ne vous empêche pas d'informer, quand même, et l'opposition, et les Fontenaisiens, des projets que vous avez. Vous pouvez me traiter de complotiste si ça vous amuse, mais bon. »

M. le Maire : « Mais votre ton est complotiste. Maintenant, nous mettons en application notre programme, enfin, M. SOMMIER, je ne sais pas. Ensuite, le Territoire a relayé cela et aujourd'hui, les techniques ont pris le relais et vont revenir vers nous quand ils auront un projet, qui sera chiffré aussi en fonction des impératifs techniques. C'est comme ça que ça marche, ça a toujours marché comme ça et je pense que si vous aviez peut-être fait plus de réalisations quand vous étiez aux affaires, vous le sauriez. Excusez-moi, mais on ne peut pas inventer des projets quand ils n'existent pas : on ne peut pas faire de l'information comme ça.

Quand nous faisons de l'information sur des projets avant qu'ils ne commencent, les gens disent "ah mais en fait, vous avez déjà tout décidé, M. le Maire, tout ce que vous allez faire comme concertation, c'est n'importe quoi parce que de toute façon tout est déjà décidé". Et si nous ne le faisons pas, c'est "ah mais c'est l'obscurantisme, ils cachent tout, c'est le complot".

Écoutez, arrêtez, ce sont des postures qui sont quand même insupportables. »

"Question orale de Jean-Yves SOMMIER

Réhabilitation de la piscine du Mail Boucicaut

Éléments de contexte

Le Moniteur du 04/04/2021 a communiqué sur une mission confiée par la SPL Vallée Sud de Seine à la société H2O. Il s'agirait d'une mission de programmation afin de préparer la réhabilitation de la piscine du Mail Boucicaut.

Nous avons souhaité à différentes reprises que nous, élus de l'opposition, mais aussi les fontenaisiens, soyons informés en toute transparence des projets prévus sur la commune de Fontenay-aux-Roses par les différentes sociétés d'aménagement créées dans le cadre du Territoire Vallée Sud Grand Paris.

Nous avons dû récemment recourir à la CADA pour obtenir de la SPL des informations sur des projets. Alors qu'une transmission par voie informatique est possible et rapide, la SPL nous a adressé une facture en vue d'une réponse en version papier, sans doute afin de nous décourager de formuler de telles demandes.

Une nouvelle fois, seule la lecture de la presse spécialisée nous a permis de prendre connaissance d'un projet d'aménagement sur la commune par la SPL Vallée Sud de Seine, en toute opacité puisque cela échappe aux décisions du Conseil municipal.

Question

Monsieur le Maire, pourriez-vous informer le Conseil municipal du ou des projets envisagé(s) concernant la piscine de Fontenay-aux-Roses ainsi que du coût de l'étude confiée à la société H2O ?"

- **Question de Léa-Iris POGGI : Demande d'une étude sur la mise en œuvre d'appareils photographiques à déclenchement automatique afin de mettre un terme aux dépôts sauvages d'ordures**

M. le Maire : « Question orale n° 2, posée par Mme POGGI.
La parole est à Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Ça va aller vite, ça va aller vite. J'en ai une première sur les appareils photographiques à déclenchement automatique qui permettraient de lutter contre les dépôts sauvages d'ordures.

M. le Maire, le 14 octobre dernier, nous vous alertions une nouvelle fois sur des dépôts sauvages d'ordures récurrents dans le quartier des Blagis et demandions que des poursuites soient engagées à l'encontre des contrevenants.

Par un courrier du 10 novembre, vous nous indiquiez : "La Police municipale verbalise très régulièrement les dépôts constatés, si tant est qu'ils soient faits sur le domaine public. Aucune tolérance n'est admise sur ce sujet, quel que soit d'ailleurs le quartier concerné."

Malgré les verbalisations que vous évoquiez, ces agissements n'ont pas cessé, contribuant à la prolifération de rats et à une dégradation de l'environnement du quartier, ce que les habitants déplorent. Ces dépôts sauvages ont aussi été constatés dans le quartier Scarron-Sorrières.

Afin de mettre un terme définitif à ces infractions, la mise en place de "pièges photos" et, plus précisément, d'appareils photographiques à déclenchement automatique pour relever les plaques d'immatriculation des véhicules des contrevenants pourrait être utile.

La mise en place des équipements pourrait se faire sur la voie publique et/ou sur les parcelles des bailleurs sociaux avec leur autorisation, celle-ci devant très certainement être obtenue sans difficulté puisque ces organismes indiquent régulièrement être pleinement engagés pour lutter contre ces nuisances.

Cet équipement a été mis en place dans plusieurs collectivités avec succès. Ainsi, dans l'agglomération de Draguignan, 250 appareils ont permis de dresser 1 600 procès-verbaux en trois ans et ont permis de réduire considérablement cette nuisance. De même, plusieurs autres collectivités ont mis en place ce dispositif. Je vous cite quelques communes avec des nombres d'habitants assez différents, pour voir que c'est quand même quelque chose de tout à fait adaptable chez nous : nous avons Pia, 9 000 habitants, dans les Pyrénées-Orientales, La Roquette-sur-Siagne, Castres, Cavaillon ou encore, plus proche de nous, Gironville-sur-Essonne.

En ce qui concerne le financement, j'ai fait quelques recherches. À Gironville-sur-Essonne, par exemple, c'est la Région et le syndicat de ramassage des ordures qui ont pris en charge cet équipement. J'ai trouvé, dans un rapport pour le Conseil régional de février 2021, qu'il existait un fonds de 9 millions d'euros pour lutter contre les dépôts sauvages notamment via l'acquisition de pièges photographiques. Notre commune pourrait donc peut-être en bénéficier. Je ne l'ai pas mis dans mon exposé parce que ça allait être un peu long mais il faut savoir que l'ONF, par exemple, utilise ces pièges photos pour lutter contre les dépôts sauvages d'ordures.

Je n'ai pas toutes les informations sur cet équipement et il faudrait étudier pour voir si ça pourrait être mis en place et servir à quelque chose chez nous. Du coup, ce que je vous demande, c'est si vous pourriez demander aux services concernés d'étudier la mise en œuvre de cet équipement afin que les rues fontenaisiennes ne fassent plus l'objet de dépôts sauvages de déchets. Voilà. »

M. le Maire : « Mme POGGI, je vais vous dire comme tout à l'heure à Mme GOUJA : nous rejoignons complètement cette préoccupation, bien sûr. Nous savons très bien que ces dépôts augmentent. Ils ont beaucoup augmenté pendant la période de Covid, il faut bien le dire aussi. Pour l'instant, nous commençons à mettre en place – cela se fera d'ici la fin de l'année – le réseau de caméras, qui est augmenté. Je pense que Jean-Claude va vous préciser tout cela. Pour ma part, je n'ai pas d'opinion préconçue sur la solution que vous proposez. Je ne la connais pas, honnêtement ; je ne sais pas notamment quelles sont ses limites légales, juridiques, *et cætera*.

Je vais laisser Jean-Claude répondre, mais en même temps, pour l'instant, ce n'est pas le choix que l'on a fait parce qu'on a ciblé, on va brancher nos caméras. C'est un autre choix, mais si on peut compléter... Jean-Claude, vas-y, pardon. »

M. PORCHERON : « Ce genre d'appareils photos est beaucoup utilisé par l'ONF pour suivre les oiseaux, les animaux sauvages, *et cætera*. En revanche, ces appareils photos à déclenchement automatique ne relèvent pas du cadre juridique de la vidéoprotection. L'installation de pièges photographiques pour les seuls dépôts de détritiques sur le domaine public implique de suivre des précautions liées, bien sûr, à l'application du droit commun. Notamment, j'ai regardé l'article 9 du Code civil, qui dispose que "chacun a droit au respect de sa vie privée". Ce type d'appareil se

déclenche automatiquement, vous avez raison, au passage d'une personne, d'un animal ou d'un véhicule dans le champ du capteur. Ainsi, l'angle de photographie ne doit pas se concentrer sur une propriété privée bien entendu et ne doit aucunement porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui. Certaines communes, vous l'avez dit, qui utilisent des pièges photographiques sur la voie publique, ont pris des précautions, disposant en amont d'une autorisation écrite de l'autorité judiciaire. Il est également recommandé de s'enquérir de la position du Procureur de la République sur le sujet.

L'utilisation d'un tel dispositif dans un environnement urbain risque de multiplier les photographies et d'en rendre le traitement problématique, en raison du nombre de clichés réalisés. C'est sûr que si on en met un rue Boucicaut, ça va déclencher mille photos par jour.

De plus, l'appareil doit être judicieusement placé afin de permettre la lecture de la plaque d'immatriculation d'un véhicule. Si ces dispositifs sont initialement employés dans le cadre du suivi, comme je vous l'ai dit, d'espèces animales protégées, il convient de s'interroger sur leur précision concernant la lecture et l'identification formelle d'une plaque d'immatriculation.

A contrario, la qualité et la définition des nouvelles caméras à lecture de plaque que nous sommes en train d'installer, dans la commune, dans le cadre de la vidéoprotection, sont optimales. Aussi, lors des patrouilles, il a été constaté que les dépôts sauvages dans le secteur des Blagis étaient principalement constitués de déchets ménagers ou de mobilier de maison, déposés par les riverains. Ces dépôts ne nécessitent pas l'utilisation de véhicules et proviennent de l'environnement proche, ce qui est très difficile à sanctionner.

Par ailleurs, les dépôts sauvages constatés – vous avez raison – dans le secteur du Panorama, sont majoritairement constitués de matériaux de chantier – beaucoup de petits artisans viennent déverser leurs ordures – et sont, à l'inverse, réalisés par des véhicules. Pour lutter contre ces incivilités, l'installation de caméras de vidéoprotection est prévue aux abords de la déchetterie mobile près du stade du Panorama. Elles sont en cours d'installation et seront opérationnelles au début du quatrième trimestre de cette année.

Voilà. »

M. le Maire : « Merci. Cela étant, personne n'est hostile à une information ou à une investigation complémentaire, si cela peut être complémentaire, justement. »

Mme POGGI : « Je ne sais pas, je suis un peu surprise parce que M. PORCHERON me cite des choses qui s'appliquent *a fortiori* aux caméras de vidéoprotection qui, elles, filment en permanence, alors que l'appareil photo, c'est une fois, comme ça. L'article 9 du Code civil, c'est bon, on le connaît, voilà.

Par rapport à ce que je vous demande, je ne dis pas que votre solution n'est pas bonne : ce n'est pas ce que je vous dis, M. PORCHERON. Il n'y avait pas besoin de faire une plaidoirie en ce sens. Le sens de ma question, c'est de voir si ça ne pourrait pas fonctionner. L'agglomération de Draguignan l'utilise, l'ONF l'utilise vraiment pour les dépôts sauvages d'ordures, pas uniquement pour filmer "cui-cui" les petits oiseaux, la Région Île-de-France également, il n'y a pas de problème. C'est simplement une étude. »

M. le Maire : « En même temps, ce que disait M. PORCHERON, dont le discours est exact, c'est que, dans une forêt – et il y a des dépôts sauvages en forêt, c'est pour cela que l'ONF l'utilise je pense – il n'y a quand même pas un passage considérable. Quand une voiture arrive et veut décharger, "clac", ça photographie. Chez nous, les sites de décharge sont essentiellement urbains et nous allons avoir mille photographies par jour. »

Mme POGGI : « Ça, je l'entends. »

M. le Maire : « La caméra filme en continu et c'est plutôt quand on constate le dépôt qu'ensuite, on analyse rétrospectivement le film et qu'on peut constater ce qu'il s'est passé. Mais nous pouvons avoir ce débat. S'il existe des solutions nouvelles ou des choses comme ça, qui sont bonnes à prendre, je n'ai absolument aucune préférence *a priori*. »

M. PORCHERON : « Oui : l'important, c'est d'éradiquer ces dépôts sauvages. »

M. le Maire : « Nous sommes d'accord. »

"Question de Léa-Iris POGGI

Demande d'une étude sur la mise en œuvre d'appareils photographiques à déclenchement automatique afin de mettre un terme aux dépôts sauvages d'ordures

Monsieur le maire,

Le 14 octobre dernier, nous vous alertions une nouvelle fois sur des dépôts sauvages d'ordures récurrents dans le quartier des Blagis et demandions que des poursuites soient engagées à l'encontre des contrevenants.

Par un courrier du 10 novembre, vous nous indiquiez « la police municipale verbalise très régulièrement les dépôts constatés, si tant est qu'ils soient faits sur le domaine public. Aucune tolérance n'est admise sur ce sujet, quel que soit d'ailleurs le quartier concerné. »

Malgré les verbalisations que vous évoquiez aux termes de votre courrier, ces agissements n'ont pas cessé contribuant à la prolifération de rats et à une dégradation de l'environnement du quartier, ce que les habitants déplorent. Ces dépôts sauvages ont aussi été constatés dans le quartier Scarron-Sorrières.

Afin de mettre un terme définitif à ces infractions, la mise en place de « pièges-photos », et plus précisément d'appareils photographiques à déclenchement automatique, pour relever les plaques d'immatriculation des véhicules des contrevenants pourrait être utile.

La mise en place des équipements pourrait se faire sur la voie publique et/ou sur les parcelles des bailleurs sociaux avec leur autorisation, celle-ci devant très certainement être obtenue sans difficulté puisque ces organismes indiquent régulièrement être pleinement engagés pour lutter contre ces nuisances. Cet équipement a été mis en place dans plusieurs collectivités avec succès. Ainsi, dans l'agglomération de Draguignan, 250 appareils ont permis de dresser 1 600 procès-verbaux en 3 ans et ont permis de réduire considérablement cette nuisance. De même, plusieurs autres collectivités ont mis en place ce dispositif à savoir les communes de Pia (9 000 habitants) dans les Pyrénées Orientales, La Roquette-sur-Siagne, Castres, Cavillon ou encore, plus proche, Gironville-sur-Essonne.

À noter que pour cette dernière commune, c'est la Région et le syndicat de ramassage des ordures qui ont pris en charge cet équipement. À noter que dans un rapport pour le conseil régional de FÉVRIER 2021 intitulé « ACCORD DE RELANCE ENTRE L'ÉTAT ET LA RÉGION ÎLE-DE-France », il est évoqué un fonds de 9 millions d'euros pour lutter contre les dépôts sauvages notamment via l'acquisition de pièges photographiques. Notre commune pourrait donc bénéficier de cet investissement si nous le sollicitons.

Monsieur le Maire, pourriez-vous demander aux services concernés d'étudier la mise en œuvre de cet équipement afin que les rues fontenaisiennes ne fassent plus l'objet de dépôts sauvages de déchets ?"

➤ **Question de Léa-Iris POGGI : Obligation légale de mise en place d'un « référent éthique »**

M. le Maire : « Vous aviez une autre question, sur le référent éthique je crois, Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Oui. Ça avait été posé le 26 novembre 2020 et il n'y avait pas trop eu de réponse. Le 8 avril, ça n'avait pas été traité, bon, il était tard donc il n'y avait pas de problème. Du coup, normalement, je devais avoir une réponse écrite, je n'ai pas eu de réponse. Quand j'ai envoyé un mail à votre Directrice de cabinet, elle m'a renvoyé vers l'une de mes collègues, qui avait assisté à une réunion. Ce n'était pas du tout ce que je lui demandais ; je discute avec Mme GOUJA, ce n'est pas le problème. Mais aujourd'hui, je m'aperçois qu'il existe une difficulté à mettre en œuvre le référent éthique parce que, normalement, il devait être mis en place depuis 2018. Du coup, ça pourrait être bien que l'on trouve une solution tous ensemble. Si ce n'est pas mis en place depuis 2018, c'est qu'il y a forcément un souci quelque part, il y a des difficultés et j'aurais aimé les connaître. Voilà.

Je ne vais pas vous lire l'intégralité de ma question, mais j'aimerais simplement qu'on réponde à la question de savoir ce qui bloque, finalement, pour qu'on essaye de trouver une solution tous ensemble, parce que c'est vraiment quelque chose de très important, ce référent éthique, qui permettrait d'avoir une plus grande transparence et une plus grande confiance dans l'action politique – pas que l'action politique, d'ailleurs.

Vous évoquiez tout à l'heure les complots, *et cætera*. Le référent éthique, ça permet d'éclaircir un peu les choses et on a une transparence qui évite tout soupçon de complot. »

M. le Maire : « Mais oui, absolument. Je pense que Claudine avait prévu de répondre, mais c'est un problème assez matériel. Nous ne sommes pas tout seuls, d'ailleurs, à ne pas réussir à le mettre en place. C'est un problème d'organisation. Je ne sais pas si Claudine est parmi nous. Claudine ?

Si Claudine ne répond pas, je vais le faire. Simplement, au début, nous nous étions dit que nous prendrions éventuellement quelqu'un du service juridique, *et cætera*, mais en fait, ça ne marche pas du tout parce que, bien sûr, il y a un lien hiérarchique avec le Maire. C'est un peu gênant, quand

même : si on veut un référent éthique, il faut qu'il soit indépendant de quelque lien de subordination que ce soit, comme on dit. Nous nous sommes donc adressés à notre CIG ; il semble que certains CIG proposent cette prestation mais il se trouve que le nôtre, non. Certains prestataires le font, mais c'est évidemment payant. Finalement, nous avons réécrit, il y a un mois, au CIG de la Petite Couronne dont nous dépendons pour lui demander de bien vouloir réexaminer le problème, parce que c'est un problème qui existe dans plusieurs communes. C'est le cas à Sceaux, c'est le cas à Bourg-la-Reine. Nous rencontrons tous un peu le même souci parce que le CIG ne propose pas cette prestation. Nous attendons, pour l'instant, la réponse du CIG. »

Mme POGGI : « D'accord. »

M. le Maire : « Voilà où nous en sommes. »

Mme THOMAS : « Désolée pour ma coupure, pardon. »

M. le Maire : « Pardon, du coup, j'ai répondu à ta place. »

Mme THOMAS : « Vous avez bien fait, M. le Maire. »

Mme POGGI : « Non, mais ça me rassure un peu, parce que je me posais la question de savoir où ça bloquait. Effectivement, si le CIG pouvait trouver une solution, ce serait utile. »

M. le Maire : « Oui, ce sera le plus "pur", si j'ose dire. »

"Question de Léa-Iris POGGI

Obligation légale de mise en place d'un « référent éthique »

Monsieur le maire,

Cette question fait suite aux éléments suivants concernant le même sujet :

- *La question déjà posée lors du conseil municipal du 26 novembre 2020 ;*
- *La question également déjà posée lors du conseil municipal du 8 avril dernier ;*
- *Le mail du 10 mai dernier sollicitant un retour à ma question ;*
- *L'indication par mail en provenance du cabinet du maire que le responsable du service juridique me ferait un point de situation à son retour. Je n'ai eu aucun retour.*

Pour mémoire, l'article 8 de la loi du 9 décembre 2016 dite « loi Sapin 2 » impose que des procédures appropriées de recueil des signalements émis par les membres de leur personnel ou par des collaborateurs extérieurs et occasionnels sont établies notamment par les communes de plus de 10 000 habitants dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. Le décret du décret du 19 avril 2017 a précisé quelques modalités et indiqué une mise en place de ces dispositions à la date du 1^{er} janvier 2018.

Le référent éthique intervient en matière de prévention des conflits d'intérêts mais également d'impartialité, de neutralité, d'intégrité et de dignité dans l'exercice des fonctions. Il donne tous conseils utiles en matière de laïcité, de secret et discrétion professionnels, à propos du devoir de réserve et de la liberté d'expression, ainsi que de l'obéissance ou la désobéissance hiérarchique. Il recueille également les signalements éthiques faits par des éventuels « lanceurs d'alerte ».

Aujourd'hui, aucune démarche n'a été mise en œuvre par la commune pour appliquer cette disposition légale. Un groupe de travail ayant à peine été évoqué lors d'un conseil municipal précédent.

Nous rappelons que ces dispositions n'appellent pas la mise en place d'un « groupe de travail » sur le sujet mais la mise en place effective d'un référent éthique. Cela n'est pas fait quasiment 2 ans et demi après l'entrée en vigueur de la loi, ce qui nous interroge.

Pourriez-vous indiquer concrètement pourquoi l'article 8 de la loi du 9 décembre 2016 et son décret d'application du 19 avril 2017 ne sont toujours pas appliqués dans la commune malgré nos alertes depuis plus de 7 mois ?"

➤ **Question orale concernant l'école municipale du vélo (Mme LE FUR)**

M. le Maire : « Dernière question, de Mme LE FUR sur l'école municipale du vélo. »

Mme LE FUR : « Merci, M. le Maire.

Le 29 mai dernier, la Commune a organisé une journée d'apprentissage du vélo. L'objectif annoncé était le lancement d'une école municipale du vélo.

Pourtant, une vélo-école associative existe déjà à Fontenay, menée par l'association FAR à Vélo. Vous avez récemment décidé de sanctionner cette association en lui retirant son local de stockage municipal, pour des raisons qui vous sont personnelles et discutables. Cette vélo-école associative continue tout de même mais elle a dû migrer vers la ville de Sceaux.

La vélo-école associative permet à des adultes ne sachant pas pédaler d'apprendre le vélo, avec des cours étalés sur plusieurs semaines et un suivi des élèves par des moniteurs certifiés par la Fédération française des usagers de la bicyclette. L'école est assurée intégralement par des bénévoles qui ont déjà formé pas mal d'adultes depuis la création de cette association.

Ma question concerne donc l'école municipale du vélo :

- Quel a été le coût pour la Commune de cette journée d'apprentissage du 29 mai dernier ?
- Comment la Commune compte-t-elle pérenniser cette journée en une véritable école municipale du vélo avec un suivi des élèves et pour quel budget ?
- Allez-vous revenir sur votre décision de retrait du local de l'association FAR à Vélo pour permettre le retour de la vélo-école associative dans notre commune ?

Merci beaucoup, M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci, Mme LE FUR. M. LAFON va vous répondre. »

M. LAFON : « Il y a beaucoup de choses.

Sur la journée du 29 mai, cette journée était effectivement une journée de lancement d'un dispositif que nous sommes en train de mettre en place, qui est une école municipale du vélo et des nouvelles mobilités. Nous constatons que les différents moyens de mobilité dite douce, que ce soient les *hoverboards*, que ce soient les trottinettes, sont à l'ordre du jour. C'était de cela qu'il était question.

Concernant le coût de cette journée, dont je vous donnerai ensuite les objectifs avant de vous dire où nous en sommes, cette journée a été organisée sous l'égide du service des Sports de la Commune qui a d'ailleurs réalisé, avec nos éducateurs sportifs et un certain nombre d'associations, un travail sur le vélo très important, notamment dans les écoles. Nos élèves passent ce qu'on appelle le permis vélo, avec la Prévention routière, et nous travaillons avec un certain nombre d'évènements.

Cette journée a été organisée par le service des Sports, avec la mobilisation des éducateurs sportifs et des membres du service des Sports, notamment de la partie technique de ce service, et avec la contribution d'un certain nombre d'associations ainsi que la contribution indirecte d'autres structures qui n'ont pas pu être présentes telles que la MAIF.

À travers cette journée, le but était multiple. Il s'agissait, d'une part, de pouvoir sensibiliser au vélo et à différents dispositifs de mobilité dite douce. Une partie s'est déroulée dans le parc Sainte-Barbe, avec une présentation de la réparation de vélos, avec une association appelée Jeunes dans le cycle, qui a montré son atelier de réparation de vélos et a pris de nombreux contacts. Il y avait des parcours sportifs, il y avait des parcours plus ludiques pour les enfants. L'objectif était aussi de collecter auprès des gens qui sont passés leur vision de ce que pourrait être une école municipale de vélo et des nouvelles mobilités.

Le projet est donc lancé, notamment avec une collecte des informations. Nous avons reçu à ce jour un certain nombre de suggestions et de demandes. Les principes que nous voyons émerger sont, évidemment, des principes liés à la pratique du vélo, au fait d'être à l'aise sur le vélo voire sur d'autres dispositifs. C'est aussi quelque chose de très important sur les principes de sécurité qui sont mis en avant. S'y ajoute tout l'aspect entretien, vérification de son vélo, de sa trottinette, de son *hoverboard* ou des différents moyens de transport "nouvelles mobilités", de manière à vérifier que le matériel est en état et qu'il peut être utilisé dans de bonnes conditions.

Les gens nous ont aussi fait part du fait qu'ils étaient partants pour contribuer et réfléchir à des aménagements, à la fois pour ces outils-là et pour l'utilisation de ces outils dans la vie quotidienne. Je rappelle par exemple que nous avons installé des garages à trottinettes pour les enfants dans tous nos gymnases et que les gardiens des gymnases fournissent d'ailleurs aux enfants des cadenas pour qu'ils puissent venir en trottinette et sécuriser les choses. Je rappelle aussi que nous sommes en cours de réflexion quant au déploiement de garages à vélos dans les écoles, entre autres pour les enseignants mais pas uniquement. C'est tout cela qui est en cours.

Il y a un côté éducatif. Il y a une relation avec les quartiers. Il y a une relation avec l'école, évidemment, notamment, comme je l'ai dit, au travers du permis vélo ; il y a une relation avec tout ce qui est pendant le temps scolaire, pendant le périscolaire. Le projet est en train de se construire.

En ce qui concerne l'association FAR à Vélo, une décision a été prise à la suite d'un certain nombre de déclarations ou de comportements de l'association. Cette décision a été prise après une large discussion et après en avoir informé le bureau de cette association. Nous pensons que, peut-être, il faudra reprendre ...avec l'association, mais quand on est une association hébergée par la Commune et aidée par la Commune, il y a, dirai-je, un certain nombre de codes et de postures qu'il faut

respecter. Ça n'a pas été tout à fait le cas. D'ailleurs, j'ai noté quelques discussions assez intéressantes, y compris au niveau du bureau de l'association, sur ce sujet.

Pour le reste, la première expérience du 29 mai – je parle sous le contrôle de Mohamed parce qu'Étienne est parti – a été un grand succès. Nous avons eu pas mal de gens, pas mal d'enfants, pas mal de familles. Nous avançons sur le projet. Il y a eu plusieurs réunions en cours et nous pourrons vous en dire plus, je pense, en septembre ou octobre. »

M. le Maire : « Merci, Dominique. Je complèterai simplement en disant qu'il n'y a rien de personnel, Mme LE FUR. Il ne faut pas dire des choses comme ça. Ce n'est pas une espèce d'acrimonie personnelle. Les motifs qui ont conduit à notre rupture avec FAR à Vélo ont été notifiés dans un courrier qui a été validé par la totalité de l'équipe municipale – à l'unanimité, je précise – qui a pointé un certain nombre de dysfonctionnements. Cette lettre est publique, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'ils vous la diffusent et à ce qu'ils vous la donnent. J'ai l'impression qu'ils n'ont pas beaucoup diffusé ce courrier, finalement, je ne sais pas pourquoi ; peut-être ont-ils préféré dire que c'était le méchant Maire qui avait fait un caprice : non. Demandez plutôt à lire le courrier, c'est très clair. »

Mme LE FUR : « (...) Quand je parle de positions personnelles, je parle de positions personnelles à toute la majorité de ce Conseil municipal. »

M. le Maire : « Ce n'est pas pareil : ce n'est pas une position personnelle dans ce cas, c'est une position collégiale. »

Mme LE FUR : « Ah ben si, ça vous est personnel et propre à votre façon de penser et de fonctionner. »

M. le Maire : « Lisez le courrier, ça va vite à lire. »

Mme LE FUR : « J'ai été assez sympa avec vous en disant seulement que c'était une décision personnelle, donc à un moment donné, si vous voulez vraiment qu'on aille sur ce débat-là, on peut y aller. »

M. le Maire : « Mais absolument, absolument. Ce serait un grand débat que nous pourrions avoir, d'ailleurs, Mme LE FUR, sur le milieu associatif dit apolitique mais qui ne l'est pas vraiment et qui, en même temps, flotte un peu sur cette espèce de flou artistique. Je pense que ça abîme les associations et ça abîme la politique, pour ma part. C'est peut-être parce que je suis un *boomer*, vous savez. Je suis un *boomer*, donc j'ai sûrement de vieux principes, c'est pour ça, probablement. »

Mme LE FUR : « Avoir un avis sur la place du vélo dans une ville me semble complètement cohérent avec l'existence de l'association. »

M. le Maire : « Écoutez, demandez à lire le courrier, vous serez informée, comme ça. »

Mme LE FUR : « Quand on n'est pas d'accord avec vous, on n'a plus rien, on est d'accord. »

M. le Maire : « Je n'ai pas dit cela. Vous savez, il y a des tas de gens qui ne sont pas d'accord avec moi, souvent, même dans mon équipe... »

M. LAFON : « Mme LE FUR, vos propos sont incroyablement déplacés parce que les choses se sont passées de façon assez sereine. Je pense qu'il faut arrêter d'être... Non, non, écoutez, je veux dire, ce n'est pas possible de laisser dire ce genre de choses. »

M. le Maire : « Écoutez, Mme LE FUR, visiblement, confond militantisme et débat. »

"Question orale concernant l'école municipale du vélo

Monsieur le Maire,

Le 29 mai dernier, la commune organisait une journée d'apprentissage du vélo. L'objectif annoncé était le lancement d'une école municipale du vélo.

Pourtant, une vélo-école associative existe déjà à Fontenay, menée par l'association FARàVélo. Vous avez récemment décidé de sanctionner cette association en lui retirant son local de stockage municipal, pour des raisons qui vous sont personnelles. Cette vélo-école associative continue tout de même, mais elle a donc dû migrer à Sceaux.

Cette vélo-école associative permet à des adultes ne sachant pas pédaler d'apprendre le vélo, avec des cours étalés sur plusieurs semaines et un suivi des élèves par des moniteurs certifiés par la Fédération Française des Usages de la Bicyclette (FUB). Elle est assurée intégralement par des bénévoles qui ont déjà formé pas mal d'adultes depuis sa création.

Ma question concerne donc l'école municipale du vélo :

- Quel a été le coût pour la commune de cette journée d'apprentissage du 29 mai dernier ?
- Comment la commune compte-t-elle pérenniser cette journée en une véritable école municipale du vélo avec un suivi des élèves ? Et pour quel budget ?
- Allez-vous revenir sur votre décision de retrait du local de stockage de l'association FARàVélo pour permettre le retour de la vélo-école associative sur notre commune ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement

Pauline Le Fur

Conseillère Municipale"

M. le Maire : « Nous allons nous quitter parce que c'est fini, quand même, voilà, c'est super. Je vous propose donc de nous retrouver – plutôt que de s'envoyer des attaques personnelles à la figure, je pense que c'est mieux – le 30 septembre prochain, pour un prochain Conseil municipal. Merci beaucoup à vous, bonne soirée à tous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 08 OCT. 2021



Le Maire

Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie